

Ottawa et les provinces affichent un optimisme prudent Des progrès sur trois des 12 points

par Jean-Claude Picard

Malgré de profonds désaccords au sujet de la Charte des droits, des communications et de la propriété des ressources, un optimisme prudent régnait à l'issue de la première journée de la nouvelle ronde de négociations constitutionnelles, qui s'est ouverte hier à Montréal.

Ces négociations, qui se tiennent cette semaine dans la métropole et qui se poursuivront à Toronto et Vancouver, mobilisent pour l'instant les ministres fédéral et

provinciaux chargés des affaires constitutionnelles.

Relancées par le gouvernement fédéral à la suite du référendaire du 20 mai, les discussions portent sur une liste de douze sujets arrêtés à la fin du mois de mai lors d'une rencontre préparatoire au sommet constitutionnel qui réunira, au début du mois de septembre à Ottawa, M. Pierre Trudeau et ses dix collègues provinciaux.

C'est rien de moins qu'une petite armée — environ 150 personnes — qui s'est mise en branle hier matin dans un hôtel

de Montréal en vue de parvenir à des accords qui permettraient un début de nouveau constitutionnel.

En termes d'effectifs, ce sont toutefois les délégations fédérale et québécoise qui volent la vedette, chacune étant assistée d'une nuée de fonctionnaires et de conseillers politiques chargés notamment d'alimenter les nombreux journalistes qui participeront à leur façon au cours des prochaines semaines à la guerre de propagande qui se prépare entre ces deux niveaux de gouvernement.

Le gouvernement de M. René Lévesque déclenchera peut-être des élections générales cet automne et doit donc faire publiquement la preuve de sa bonne foi dans ces négociations tandis que le premier ministre Trudeau a de son côté évoqué la possibilité d'un référendum national dans l'hypothèse d'un échec de ces pourparlers.

Cette double éventualité est notamment responsable du fait que les résultats des discussions seront maintenant connus après chaque séance, alors qu'ils devaient

au départ être gardés secrets jusqu'à la rencontre des premiers ministres.

C'est ainsi qu'en fin de journée hier, le ministre fédéral de la Justice, M. Jean Chrétien, et le ministre des Affaires intergouvernementales de la Saskatchewan, M. Roy Romanow, coprésidents de la conférence, ont donné une conférence de presse pour faire part de leur satisfaction devant les résultats de cette ronde de discussions.

«L'atmosphère était très bonne; on a discuté très franchement et très ouverte-

ment», a dit M. Chrétien en révélant que les progrès avaient été suffisants sur trois des six sujets discutés hier pour que les participants décident d'en confier l'examen à des comités de fonctionnaires. Ces sujets sont les communications, la Cour suprême et le droit de la famille.

Même réaction du côté de M. Romanow qui a affirmé que «le ton et la nature des propositions faites par chacun des participants donnent espoir, en dépit de quelques désaccords.»

Voir page 14: Progrès

■ Les communications

Ottawa consent à transférer la réglementation du téléphone

par Rodolphe Morissette

En matière de communications, les positions respectives du Québec et du gouvernement fédéral, dans les négociations constitutionnelles qui s'amorcent cette semaine à Montréal, sont fort loin l'une de l'autre.

Québec revendique la compétence première des provinces sur l'ensemble du secteur des communications, non sans concéder à Ottawa quelques pouvoirs exclusifs en la matière. Ottawa, en revanche, se dit prêt à céder aux provinces quelques pouvoirs en matière de télécommunication, à certaines conditions cependant. De la négociation sur la télécommunication, qu'Ottawa considère première, dépendra ensuite ses propositions se rapportant à la radiodiffusion. Enfin, Ottawa consent à transférer à quatre gouvernements provinciaux (Québec, Terre-Neuve, l'Ontario et la Colombie-Britannique) la compétence quant à la régie des fonctions intraprovinciales de quelques télécommunicateurs — en l'occurrence, Bell Canada, Terra Nova Tel et BC Tel — qui sont régis pour l'heure par le CRTC.

Ce sont là des positions de départ et la négociation n'est pas encore engagée entre les deux gouvernements. Chacun de ceux-ci a déposé hier le texte de ses propositions, à l'occasion du premier «tour de table» qui a marqué la première journée des pourparlers fédéraux-provinciaux, entamés à Montréal entre les ministres responsables des affaires constitutionnelles des provinces et du gouvernement central.

Pour le Québec, le problème des pouvoirs en matière de communications devrait être abordé et réglé d'une manière globale, plutôt qu'à la pièce. La négociation devrait embrasser d'emblée la radio-télévision et la cablodistribution, les sociétés de télécommunication et la gestion des bandes de fréquences. La juridiction sur les communications devrait être conjointe.

D'une part, les provinces devraient avoir la primauté législative sur toutes les communications et les systèmes de communication sur leur territoire respectif. Et cela comprendrait la réception ou la transmission, dans la province, de signaux en provenance de l'extérieur de la province de signaux provenant de l'intérieur. Les provinces auraient des lors compétence sur la propriété et l'administration des communications et systèmes de communication, sur la programmation (y compris la publicité commerciale) et sur l'émission de permis d'opération et l'attribution spécifique de fréquences ou autres normes techniques d'opérations.

Par ailleurs, et toujours suivant les po-

sitions du Québec, Ottawa pourrait «de temps à autre légiférer» en la matière, mais sans qu'aucune loi ne puisse être édictée qui vienne porter atteinte au premier principe établi précédemment. Enfin, le Québec concéderait au gouvernement central la compétence exclusive de légiférer sur la gestion générale du spectre des fréquences; sur l'utilisation des communications pour l'aéronautique, la défense ou l'urgence nationale; enfin, sur les matières relatives à la Société Radio-Canada.

La thèse fédérale de départ est toute différente, tant par le contenu que par les perspectives générales qu'elle traduit.

Dans le texte déposé hier par M. Jean Chrétien, ministre fédéral de la Justice et responsable des relations fédérales-provinciales, on aborde trois questions essentielles, quant au contenu.

D'abord, Ottawa consent à transférer aux provinces «certains pouvoirs en matière de télécommunication», à condition cependant que les émissions conservent

Voir page 14: Communications



M. Jean Chrétien, ministre de la Justice, et M. Roy Romanow, procureur général de la Saskatchewan, ont présidé hier matin à l'ouverture des pourparlers constitutionnels qui se poursuivront à l'hôtel Meridien, à Montréal, jusqu'à vendredi.

■ Les ressources naturelles

Morin réclame pour les provinces l'exclusivité de la juridiction

par Jean-Claude Picard

Le gouvernement du Québec a réclamé hier que la propriété et la gestion des ressources naturelles soient désormais confiées de façon exclusive aux provinces.

Il a de plus proposé que la garantie des approvisionnements, notamment en matière énergétique, soit assurée par des ententes interprovinciales plutôt que par l'intervention du gouvernement fédéral qui ne serait désormais permise qu'avec l'accord de la province concernée.

Cette double proposition, qui tranche assez nettement avec l'actuelle situation en matière de ressources, a été déposée par le ministre des Affaires intergouvernementales, M. Claude Morin, lors de la première journée de la série de rencontres constitutionnelles, dont l'étape initiale s'est ouverte hier à Montréal. La propriété des ressources et leur gestion étaient au tout premier rang de l'ordre du jour de ces rencontres.

M. Morin, dont le texte a été remis aux journalistes, a réclamé que la nouvelle

constitution reconnaisse formellement l'exclusivité de la compétence provinciale sur les richesses naturelles et qu'elle contienne une clause particulière restreignant les pouvoirs généraux du Parlement fédéral sur ces matières.

«Nous voulons éviter qu'Ottawa s'approprie dans l'avenir, à toutes fins utiles, les richesses naturelles des Québécois en se justifiant pour agir, sur l'existence de pouvoirs généraux comme la compétence résiduelle, la compétence implicite, le pouvoir déclaratoire, le pouvoir de dépenser ou encore le pouvoir d'urgence», a dit M. Morin.

En fait, M. Morin a tenté de démontrer hier que le gouvernement central s'était servi de ces divers pouvoirs généraux au fil des ans pour intervenir, non pas dans la propriété des ressources, mais bien dans leur gestion, ce qui, selon M. Morin, «équivalait à reprendre d'une main ce qu'on semble avoir concédé de l'autre.»

Voilà pourquoi le Québec estime qu'une nouvelle constitution devrait clairement affirmer la compétence exclusive des provinces en cette matière et ne permettre l'intervention fédérale que si la ou les provinces concernées par cette inter-

Voir page 14: Ressources

Nigel Hammer arrêté

La Police de la Communauté urbaine de Montréal a arrêté hier soir un homme, Nigel Hammer, qui aurait été, selon la police, impliqué dans l'enlèvement du diplomate britannique, James Cross, lors de la crise d'octobre 1970.

Selon un porte-parole de la police de la CUM, Nigel Hammer a été arrêté vers 19 h 30 au 195, rue Monette à Ville LaSalle par les sergents-détectives Bisailon et Coulombe de la section liaison-sécurité de la CUM.

L'individu, toujours selon la police, sera accusé ce matin devant la Cour des sessions de complot pour enlèvement, d'enlèvement, de séquestration et d'extorsion.

Le nom de Nigel Hammer avait fait surface il y a plusieurs mois lors des travaux de la commission Keable.

Les retombées du F-18 dépasseront les prévisions

OTTAWA (d'après PC et AFP) —

Les retombées économiques générées au pays par l'achat de 137 avions de combat F-18 de la McDonnell Douglas au prix de \$2,5 milliards pour les Forces armées dépasseront les prévisions établies à \$3 milliards au moment de la signature du contrat.

C'est ce qu'a affirmé hier le ministre des Approvisionnements et Services, M. Jean-Jacques Blais, à sa sortie de la Chambre des communes.

Sans indiquer pour autant quel montant atteindraient les bénéfices industriels du F-18, M. Blais a soutenu que l'expérience acquise dans l'exécution du contrat pour l'avion de patrouille à long rayon d'action Aurora ainsi que l'intérêt marqué d'entreprises canadiennes lui permettraient de tirer cette conclusion. Il a aussi fait remarquer que le constructeur américain de l'avion croyait aussi pouvoir dépasser les \$3 milliards de retombées économiques au Canada, dont \$1,7 milliard pour le Québec.

Jusqu'à maintenant, la McDonnell Douglas a invité six firmes canadiennes, dont Canadair de Montréal, à soumissionner pour l'assemblage de la structure de l'appareil.

Le choix du F-18 fait l'objet de sévères critiques de la part de l'opposition à la Chambre des communes depuis que certaines enquêtes effectuées par

le Congrès des États-Unis ont mis en doute sa fiabilité. La Marine américaine a déjà fait connaître son intention de se procurer 1,337 F-18 au coût de \$30 milliards.

La McDonnell Douglas a entrepris de redessiner les ailes de l'appareil afin d'en améliorer la stabilité, et M. Blais a déclaré aux Communes hier, au cours de la période des questions, que l'équipe de surveillance dépechée par le gouvernement canadien aux usines de la compagnie, à Saint-Louis, au Missouri, l'avait assuré que l'appareil rencontrerait les termes du contrat d'achat.

Les Forces armées canadiennes doivent prendre livraison de leur premier F-18 en octobre 1982. Une vigoureuse campagne de la part d'un groupe de députés du Québec, qui désiraient plus d'avantages économiques pour les industries québécoises, avait précédé le choix du F-18 par le gouvernement qui a mis de côté le F-16 de la General Dynamics.

D'ailleurs, M. Blais a attribué la mauvaise publicité entourant le F-18 à la compétition entre la McDonnell Douglas et la General Dynamics pour la vente à certains autres pays de leur avion de combat respectif.

Le gouvernement étudie actuellement l'achat de six frégates de combat

Voir page 14: Retombées

Les phalangistes ont supplanté leurs rivaux chrétiens au Liban

BEYROUTH (d'après Reuter et AFP) — Les combats opposant miliciens du parti phalangiste à ceux du parti libéral national (tous chrétiens) se sont étendus hier aux régions montagneuses du nord-est de Beyrouth, faisant une centaine de morts et autant de blessés.

Lors des combats, qui ont éclaté lundi entre les deux organisations paramilitaires maronites et qui sont les plus

violents que le Liban ait connu depuis plus d'un an, les miliciens phalangistes semblent avoir infligé un dur revers à leurs rivaux. Ils ont pris lundi soir le contrôle d'une dizaine de locaux et casernes du PNL à Beyrouth-Est et dans la région de Safra, au nord de la capitale libanaise.

Sur le terrain, malgré la démission lundi soir du chef des milices du PNL

Dany Chamoun, fils de M. Camille Chamoun, des combattants de ces milices continuaient à se battre dans certains secteurs, refusant de se rendre aux phalangistes.

Selon la radio libanaise, des francs-tireurs d'appartenance indéterminée maintenaient l'insécurité dans certains secteurs du quartier chrétien d'Achrafieh, à Beyrouth-Est, tandis que des affronte-

ments se poursuivaient dans la montagne au nord de Beyrouth.

À la limite nord de la zone phalangiste, près de Batroun, sur la côte, un groupe de 200 miliciens du PNL a rejoint les «Marada», milices de l'ancien président Soleiman Frangie, hostiles aux phalangistes, qui contrôlent la région de Tripoli. Les Marada, selon certaines informations, auraient de leur côté tenté de soulager la pression sur les PNL en bombardant au cours de la nuit les positions des milices phalangistes. Bien que contrôlant la zone entre Batroun et Tripoli, la Force arabe de dissuasion (FAD — à majorité syrienne) n'est à aucun moment intervenue.

Voir page 14: Phalangistes

Carter s'engage à aider l'industrie automobile

DETROIT (d'après AFP et Reuter) — Le président Jimmy Carter qui, en bon politicien, sait manier la volte-face, a jeté hier à Detroit un «pavé dans la mare» républicain: il a annoncé, après s'y être refusé jusqu'alors, que son gouvernement allait se porter d'urgence au secours de l'industrie automobile qui traverse actuellement la plus grave crise de son histoire.

C'est à Detroit, capitale américaine de l'automobile, que le parti républicain doit tenir, à partir de lundi, sa convention. Et l'on s'attend qu'à cette occasion, ses leaders — M. Ronald Reagan en tête — dénoncent à nouveau, en montrant du doigt les quelque 275.000 ouvriers de l'automobile au chômage, l'échec de la politique économique du gouvernement Carter.

Reniant apparemment ce qu'il proclamait encore tout récemment, M. Carter s'est rangé mardi aux côtés de ceux, — syndicalistes, patrons, politiciens —, qui réclament aide et protection pour l'industrie automobile.

Jusqu'alors, M. Carter avait affirmé que cette industrie devait se tirer par elle-même de ses difficultés qui, selon lui, découlaient pour une large part de sa reconversion tardive à la fabrication de voitures de petites cylindrées.

Entouré de ses principaux conseillers économiques et financiers, M. Carter a indiqué à Detroit qu'il n'est plus hostile à une protection de cette industrie contre une concurrence étrangère d'ailleurs fort vive.

Les voitures de fabrication étrangère représentent actuellement en effet 27%

des voitures vendues aux États-Unis (dont un peu plus de 22% pour les voitures japonaises).

Le chef de l'État a annoncé en outre qu'il a travaillé «nuit et jour» à un plan d'aide à l'industrie automobile qu'il rendra public prochainement et qui comprendra notamment: des dégrèvements fiscaux importants, des prêts se chiffrant à plusieurs centaines de millions de dollars et un assouplissement des normes imposées aux constructeurs en matière de sécurité et de pollution.

Ironie du sort: ce sont ces mêmes normes qui, pour une bonne part, ont contribué à mettre «à genoux» Chrysler, le troisième grand américain de l'automobile, dont la faillite vient d'être évitée de justesse par une aide massive de l'État

Voir page 14: Carter

Rôtisserie

Au Poulet Doré
340 est. rue
Sainte-Catherine
288-2441

près de Saint-Denis

Dix journalistes assassinés cette année au Guatemala

SAN-JOSE (d'après AFP et AP) — Dix journalistes ont été assassinés depuis le début de l'année au Guatemala, après avoir été torturés, égorgés et mutilés, ont affirmé à San Jose de Costa Rica deux journalistes guatémaltèques en exil.

Dans une interview au quotidien La Nation, MM. Oscar Granados et Adolfo Zarazua ont ajouté que 45 journalistes guatémaltèques avaient fui leur pays pour trouver refuge à l'étranger, principalement au Mexique, pour échapper aux menaces de l'extrême-droite qui accuse la presse d'être «service de la répression».

Les deux journalistes ont accusé le gouvernement du gé-

néral Romero d'être à l'origine de la «répression dont sont victimes les journalistes» car, selon eux, «Le gouvernement ne veut pas que soit connu ce qui se passe dans le pays».

Par ailleurs le «syndicat des travailleurs des moyens d'information» du Guatemala (SIMCOS) fait état dans un communiqué de la disparition depuis «quelques jours» de trois journalistes guatémaltèques.

Entre autre, l'Armée secrète anti-communiste (ESA-clandestine), a revendiqué hier l'assassinat du journaliste Marco Antonio Cacao Munoz, abattu samedi au centre de Guatemala. «Nous avons exécuté ce journaliste

parce qu'il avait des liens avec des organisations de guérilleros d'extrême-gauche», a déclaré l'ESA dans un communiqué envoyé à la presse guatémaltèque.

Cacao Munoz était directeur d'une radio locale et membre du parti socialiste démocratique (social-démocrate). Le journaliste, indiqué-t-on dans les milieux de presse, avait reçu un coup de téléphone anonyme affirmant que son frère était gravement malade. Il s'était alors précipité vers la demeure proche celui-ci où l'attendaient ses meurtriers.

L'université est également visée. «Ils arrivent armés jusqu'aux dents, mais nous n'avons que nos stylos», dit un responsable de l'université

San Carlos. «C'est la même chose chaque fois, ils sont une dizaine armée de pistolets et d'armes automatiques. Ils achevent leur victime d'une balle dans la tête.»

Ces commandos attaquent quotidiennement l'université national San Carlos et s'en prennent aussi bien aux professeurs, aux étudiants et aux membres de l'administration, qu'ils aient une activité politique ou non.

La violence, apparue il y a dix ans, a progressivement augmenté d'intensité. Ces deux dernières années, 44 dirigeants étudiants, professeurs et administratifs ont été assassinés, 23 blessés, et trois ont disparu, sans doute enlevés. C'est que, à tort ou raison,

San Carlos est considéré par la droite comme noyauté par les activistes communistes. «Le Guatemala est en guerre contre la Russie communiste», n'hésite pas à dire un riche producteur de sucre pour qui l'université est un bastion ennemi.

La montée de la violence a coïncidé avec l'élection du nouveau recteur, M. Saul Osorio Paz, qui a donné une nouvelle orientation à San Carlos en l'amenant à un contact plus étroit avec les réalités sociales du pays. L'université pose maintenant des questions embarrassantes sur le bénéfice que le Guatemala tire des sociétés multinationales, ses liens avec les capitaux étrangers et notamment les investissements américains.

«Bien sûr, il y a des gauchistes ici, dit un membre de l'université, il y a des gauchistes dans chaque université. Mais ils ne sont pas majoritaires. Ils ont été battus aux dernières élections d'étudiants.»

L'origine de ces attaques, selon certaines sources, fait peu de doute: elles viennent des ultras du régime. En juin, les étudiants capturèrent deux hommes qui tentaient de tuer l'un des leurs sur le campus. Les étudiants affirment que l'un de ces hommes était porteur de papiers le rattachant à l'administration. Ils en ont tué un avec son propre revolver, et ont brûlé vif l'autre. De leur côté, les étudiants se sont organisés en groupe d'auto-

défense. Il est difficile de savoir exactement combien de personnes sont victimes chaque année de la violence au Guatemala, et combien de morts sont à mettre au compte des antagonismes politiques. Certains parlent de 30 par jour.

Le gouvernement minimise cette violence et dénonce la campagne internationale visant le Guatemala, pays dont la politique en matière des droits de l'homme a conduit les États-Unis à suspendre leur livraisons d'armes.

M. Archila Marroquin, porte-parole du chef de l'État, le général Fernando Romeo Lucas Garcia, estime que les aspects favorables de son pays sont ignorés. Le Guatemala

présente en surface un visage agréable où la capitale, qui compte un million d'habitants, voit des costumes traditionnels indiens mêlés à des vêtements à l'occidentale dans des rues animées.

«Si vous venez travailler chaque jour sans lire les journaux, vous ne saurez jamais les problèmes qu'il y a ici», dit un habitant.

Parcourir les journaux est en effet épuisant: un paysan tué ici, deux corps découverts les mains coupées, cinq cadavres dans un camion, deux agents d'Interpol assassinés, un autre blessé, un jeune policier tué, un homme abattu de 16 balles, trois autres torturés à mort, deux femmes brûlées, etc.

Agitation dans les universités chiliennes

SANTIAGO (AFP) — Une certaine agitation règne actuellement dans les milieux universitaires chiliens, alors que cinq étudiants ont pénétré hier dans l'ambassade de France à Santiago pour attirer l'attention sur la situation générale des étudiants au Chili.

Dans son éditorial d'hier, le quotidien El Mercurio, proche du régime, met en garde contre le danger de l'agitation politique parmi les 50.000 étudiants chiliens.

À la faculté des sciences humaines, 40 étudiants ont été suspendus il y a quelques jours pour avoir manifesté en faveur d'un professeur radié pour son appartenance à l'As-

sociation des parents de prisonniers disparus.

Par ailleurs, la principale organisation étudiante chilienne, la Federación des centres d'étèves de l'université du Chili (FECECH), est profondément divisée. Un groupe d'adhérents, qui vient de faire sécession, dénonce notamment la présence d'agents du gouvernement dans l'université. Les dirigeants étudiants sécessionnistes sont accusés d'appartenir aux partis marxistes dissous et à la démocratie-chrétienne.

D'autre part, un projet de nouvelle constitution a été remis hier à la junte de gouvernement chilienne, présidée

par le général Augusto Pinochet, a-t-on appris officiellement à Santiago.

Le document détaillé, dont l'élaboration a commencé il y a six ans, peu après la chute du président Salvador Allende, a été présenté au général Pinochet par le conseil d'État, organisme assesseur du président de la république.

Bien que les termes du projet soient tenus secrets, certains de ses aspects déjà connus ont suscité l'inquiétude dernièrement dans les milieux de gauche, notamment en ce qui concerne l'interdiction des partis de gauche et les limites qui seraient mises à la liberté d'expression.



Le candidat indépendant à la présidence américaine, M. John Anderson, effectue un voyage d'information en Israël. Il y a rencontré M. Moshe Dayan (notre photo) ainsi que le vice-premier ministre Ygaël Yadin. Il a approuvé le renforcement des implantations juives en Cisjordanie, à condition que ces dernières répondent à des impératifs de sécurité, selon la radio israélienne. (Photolaser AP)

Carter et Hua parleront du Cambodge

PARIS (AFP) — La situation dans la péninsule indochinoise, après le regain de tension enregistré entre la Chine et le Vietnam et la reconnaissance par l'Inde du régime cambodgien, sera sans doute le thème central de l'entretien qu'auront demain matin à Tokyo le président Carter et le président chinois Hua Guofeng.

M. Hua Guofeng est arrivé hier dans la capitale japonaise où il assistera avec les représentants d'une cinquantaine de pays aux cérémonies à la mémoire du premier ministre japonais Ohira. M. Carter a quitté les États-Unis hier matin.

La rencontre, la première entre les deux hommes, a été en quelque sorte préparée par le secrétaire d'État adjoint, Richard Holbrooke, et le sénateur Byrd qui se trouvent à Pékin.

Il est vraisemblable que l'entretien prendra le sens d'une mise en garde commune à l'Union soviétique. La similitude des préoccupations et des intérêts — à Washington on ne parle pas d'alliance avec Pékin —, qui s'était manifestée au début de l'année après «le coup de Kaboul» paraît aujourd'hui renforcée, après la recrudescence de l'activité militaire vietnamienne à la frontière entre le Cambodge et la Thaïlande. Pékin et Washington ont publiquement dénoncé la responsabilité de l'URSS.

De durs combats ont eu lieu hier entre troupes pro-vietnamiennes et partisans khmers rouges à proximité de la frontière. Selon certains témoignages, les Vietnamiens auraient pris position à moins de 500 mètres du village thaïlandais de Non-Sao, au pied des montagnes de Phnom Malai. Des chars vietnamiens seraient également en position en face du village de Ban Sangae.

D'autre part, les États-Unis ont achevé hier leurs livraisons accélérées d'armes et de munitions à la Thaïlande, avec l'arrivée à Bangkok d'un avion-cargo C-141 porteur de quinze tonnes de munitions pour mitrailleuses.

Le pont aérien avait été ordonné par la Maison blanche, à la demande urgente de la Thaïlande, et depuis son début, samedi dernier, 13 obusiers 105 mm, de même que des canons sans recul et de grosses quantités de munitions ont été livrés. En outre, 35 chars M-48 modernisés arriveront par voie de mer en septembre, pour la défense de la frontière avec le Cambodge.

En outre, la Thaïlande s'opposera à toute décision des organisations humanitaires internationales d'interrompre leur programme d'aide alimentaire au Cambodge par voie terrestre à partir du territoire thaïlandais, apprend-on de source militaire.

Par mesure de représailles, elle est prête à interdire son sol aux avions transportant des vivres à destination de Phnom-Penh.

La Croix Rouge et l'UNICEF ont en effet annoncé qu'elles n'entendaient pas poursuivre leur aide par voie terrestre au-delà d'octobre. Depuis des mois, elles s'efforcent de répartir équitablement la nourriture distribuée aux Cambodgiens par le biais du gouvernement pro-vietnamien de Phnom-Penh et celle distribuée directement à la frontière, qui aboutit souvent chez les Khmers rouges.

M. Hua rencontrera M. Carter au moment où la reconnaissance par l'Inde du gouvernement pro-vietnamien de Phnom Penh constitue un revers diplomatique pour Pékin. La Chine a considéré comme «exceptionnellement regrettable» cette reconnaissance par New Delhi qui «a en réalité fermé les yeux sur l'agression vietnamienne contre le Kampuchea».

La réaction de la Chine est voisine de celle des pays de l'ASEAN (Association des nations du Sud-Est asiatique). Quant au Japon, il maintiendra ses positions sur le Cambodge et continuera de soutenir le régime des Khmers rouges.

M. Supphal Dhanabalan, ministre des Affaires étrangères de Singapour, s'est montré le plus critique à l'égard de New Delhi, dont a-t-il dit, l'initiative remet en cause son rôle de dirigeant du mouvement non aligné, ne fait que servir les intérêts soviétiques et n'apportera pas la paix au Cambodge.

Les États-Unis ont déploré également la reconnaissance par l'Inde du gouvernement Heng Samrin, installé à Phnom Penh par les Vietnamiens il y a dix-huit mois, particulièrement après la récente incursion vietnamienne en Thaïlande.

Le département d'État n'est pas plus favorable au gouvernement de M. Heng Samrin qu'aux Khmers rouges partisans de M. Pol Pot, et souhaite l'installation à Phnom Penh d'un gouvernement authentiquement indépendant et non aligné, a déclaré M. John Tattner, son porte-parole.

Longtemps attendu, le geste de l'Inde intervient à un moment où les pays de l'Asie du Sud-Est semblent divisés et hésitants sur la conduite à tenir vis-à-vis du Vietnam.

L'actuel regain de tension entre Pékin et Hanoi, à la suite de plusieurs incidents frontaliers, trouve son expression dans la presse officielle chinoise qui met à nouveau l'accent sur «la défense de la patrie». Selon Chine nouvelle, le Vietnam a organisé à la frontière sino-vietnamienne 114 opérations au cours des deux derniers mois.

Dans une interview publiée hier dans le Washington Post, le ministre vietnamien des Affaires étrangères a affirmé pour sa part que la Chine a envoyé trois nouvelles divisions près de la frontière. M. Nguyen Co Thach, qui a reçu à Hanoi un envoyé spécial du quotidien américain, a précisé que son pays «était prêt à toute éventualité» et fourni une double explication au mouvement de troupes chinoises: soit un accroissement de la pression sur Hanoi soit le prélude à un nouvel épisode de la guerre frontalière entre les deux pays.

Sept exécutions en pleine rue à Téhéran

TEHERAN (AFP) — Exécutions et épurations en série se sont poursuivies hier en Iran, où «l'islamisation» prend un tour de plus en plus radical.

En tout, dix-sept personnes ont été exécutées. Douze étaient des «trafiquants de drogue», quatre étaient des Kurdes déclarés coupables de «collaboration active avec les partis inhumains du Komoléh» (kurdes pro-

communistes) et du parti démocrate du kurdistan iranien (socialisant). Enfin, le dernier était un homosexuel déjà emprisonné pour le même motif.

De plus, sept hommes condamnés à mort pour trafic de drogue ont été fusillés «pour l'exemple» dans une rue d'un quartier de Téhéran. Ces exécutions, qui semblent les premières sur la voie publique, depuis la révolution, ont eu

lieu peu après minuit dans la rue Jamchid naguère fréquentée par les milieux de la prostitution et aujourd'hui par les drogués et les trafiquants.

Les suppliciés avaient été condamnés par le juge islamique Sadegh Khalkhali, chargé de la lutte contre les stupéfiants. Quelques heures seulement après sa sortie de l'hôpital où il se remettait d'un accident de voiture survenu samedi dernier. Un de ses porte-

parole a confié qu'il avait été décidé de procéder à l'exécution dans la rue Jamchid «dans l'espoir que les gens retiennent la leçon». «Il y avait beaucoup de monde mais on a tenu la foule à l'écart», a-t-il ajouté en précisant, en réponse à une question, qu'il pensait que de pareilles exécutions seraient répétées.

Par la suite, l'ayatollah Khalkhali, a montré à la presse, à quelques députés et à des membres du corps diplomatique ses prises de guerre.

Tout ce que le religieux a saisi depuis le début de sa campagne anti-drogue il y a deux mois, s'entasse dans la petite mosquée de la prison de Qasr à Téhéran.

Entouré de ses invités et de ses collaborateurs, l'ayatollah pose fièrement devant les sacs d'opium, les plaques de haschisch et les tas de poudre d'héroïne. «Vingt tonnes d'opium et cinq cents kg d'héroïne», dit-il sans avoir peur des chiffres.

Tout cela s'amorce au milieu d'un brio à brach hétéroclite: des centaines de pipes à opium, de balances, des fusils, et des couteaux au milieu de matelas, de tapis et de vieux tableaux.

Selon l'ayatollah, la campagne contre la contrebande de la drogue a été fructueuse à «200 cent pour cent». Prié de dire quand s'achèverait la vague d'exécutions, il a répondu que, s'il fallait tuer quiconque en possession de cinq grammes d'héroïne, il faudrait tuer cinq mille personnes et ce serait difficile. Depuis le mois dernier, le juge islamique itinérant a ordonné l'exécution de plus de 175 trafiquants de drogue à la suite de procès aux quatre coins de l'Iran.

Dans les services publics, les nouvelles mesures contre les femmes refusant «l'habit islamique» ont été appliquées pour la première fois: 131 employées de la police et de l'armée ont été licenciées après s'être rendues à leur travail vêtues de noir en signe de protestation.

L'obligation du «foulard islamique» et d'une «tenue décente» semble vouée à s'étendre à l'ensemble des lieux publics: les bazars de Chiraz et de Tabriz, deux des principales villes d'Iran ont décidé

d'interdire l'accès de leurs établissements aux femmes réfractaires aux nouvelles normes d'habillement.

La «commission d'épuration des banques» a annoncé hier qu'elle «dénoncerait les traîtres». Elle a accusé, sans le nommer, le gouverneur de la Banque centrale, M. Ali Reza Noubari, d'avoir laissé certains dossiers d'épurations «traîner dans la poussière depuis des mois».

La vague d'épurations a atteint également les marchands «sauvages» des rues de Téhéran qui devront avoir disparu d'ici demain. Ce type de commerce s'était développé considérablement ces derniers mois.

Enfin, seize parmi les vingt-trois députés interrogés hier par le journal Keyhan sur le sort des otages américains, se sont prononcés pour un procès de ceux-ci.

Euromissiles

Moscou a mis des conditions

MOSCOU (d'après Reuter et AFP) — L'Union soviétique, par l'intermédiaire de la Pravda et de l'agence Tass, a répété hier, tout en le précisant, sa position sur les «euromissiles».

Dans un article qui constitue le premier compte-rendu détaillé du récent sommet Schmidt-Brejnev, la Pravda écrit que le Kremlin est désireux d'entamer des négociations avec l'Occident au sujet du déploiement de nouveaux missiles de moyenne portée de l'OTAN en Europe et est «résolu à ne pas permettre aux tensions actuelles de tourner à la catastrophe».

De son côté, l'agence Tass révèle que l'URSS exige que le problème d'armes nucléaires américaines mises à la disposition des forces américaines en Europe (Forward based systems), soit «lié organiquement» et analysé «simultanément» avec d'éventuels pourparlers sur les potentiels nucléaires à moyenne portée en Europe.

Selon l'agence, la partie soviétique a ainsi «confirmé» — lors du récent sommet Brejnev-Schmidt —, sa position relative à la voie la plus correcte de règlement de la question d'armes à moyenne portée en Europe.

Selon Tass, il a été d'autre part «souligné lors des entretiens soviéto-ouest allemands de Moscou» que «si les États-Unis s'avaient de déployer en Europe des missiles américains supplémentaires, l'URSS et ses alliés prendraient toutes les mesures pour rétablir l'équilibre».

L'agence dénonce dans le même temps les «milieux impérialistes» qui «essaient de dénaturer le caractère pacifique et constructif des initiatives soviétiques» et de nier la nécessité de «rendre les armes américaines de stationnement avancé l'objet d'éventuels pourparlers».

Bientôt des otages soviétiques en Iran?

MOSCOU (AFP) — Les Soviétiques ont peur en Iran, peur d'être les nouveaux otages de la révolution islamique au même titre que les «impérialistes américains», risque dénoncé lundi dans un communiqué officiel de Moscou.

Au-delà de cet incident, c'est tout le processus de rapprochement entre l'Iran musulman et l'URSS islamiste qui est remis en cause. «Des éléments hostiles à l'URSS se préparent à perpétrer des actes de provocation à l'encontre de l'ambassade soviétique à Téhéran, allant jusqu'à l'occupation: pour que Moscou se soit décidé à publier lundi un tel appel au secours, il fallait que la crainte soit réelle, notent les observateurs. Les Soviétiques s'estiment aujourd'hui aussi menacés à Téhéran qu'étaient les Américains à la veille de la prise d'otages.

Il y a un mois pourtant, c'était presque l'idylle entre Moscou et Téhéran. L'agence Tass rapportait le 1er juin les propos d'un «haut responsable iranien» pour qui la révolution islamique «tient bon grâce au soutien soviétique, toujours fidèle à son orientation anti-impérialiste». Le 17 juin, on se félicitait, dans les deux capitales, de la signature d'un «important accord économique donnant un nouvel essor aux relations irano-soviétiques». Et la presse soviétique a toujours menagé le «guide de la révolution islamique», l'imam Khomeiny.

L'amitié ne manquait cependant pas d'ambiguïtés, rappellent les observateurs. Ainsi l'ambassadeur d'Iran à Moscou, M. Mohamed Mokri, proclamait la «loyauté de l'URSS» tout en dénonçant la fourniture d'armes soviétiques à «l'ennemi iranien». En mars, Téhéran a suspendu la livraison de gaz à Moscou, faute d'un accord sur le prix. Le robinet avait été ouvert en 1970 par le shah. Certains aspects de la révolution islamique inquiétaient également le Kremlin, y compris la prise des otages américains.

Mais la tentation restait grande pour Moscou d'occuper la place abandonnée par Washington, admettent les diplomates occidentaux. D'où la politique de compromis de l'URSS vis-à-vis de l'Iran anti-américain. Le Kremlin se voulait même protecteur d'un Téhéran assésé.

L'affaire afghane a bousculé cette stratégie du rapprochement. L'Iran a violemment condamné l'intervention de l'armée rouge à Kaboul à la «conférence internationale sur les ingérences américaines en Iran», le 4 juin à Téhéran. Le procès n'a pas visé les seuls États-Unis: le délégué soviétique a été interrompu aux cris de «Allah est grand». Plus grave encore pour le Kremlin: des rebelles afghans avaient été introduits dans la délégation officielle iranienne, à la conférence islamique d'Islamabad. Après cet affront insupportable, Moscou ne ces-

sera de durcir le ton à l'égard de l'Iran, notent les observateurs.

Le 19 juin, la Pravda a dénoncé les «élucubrations» de M. Sadegh Ghotbzadeh, ministre iranien des Affaires étrangères, à propos de l'URSS: M. Ghotbzadeh avait assimilé l'impérialisme américain et soviétique, il avait dénoncé la volonté de Moscou de «soumettre le fier peuple afghan».

Puis les accrochages se multiplient. Téhéran menace d'apporter une aide concrète aux rebelles afghans. Le 30 juin, un diplomate soviétique, M. Valdimir Galvanov, est expulsé d'Iran sous l'accusation d'espionnage.

Le 1er juillet, plusieurs centaines d'Iraniens manifestent à Bakou, dans le sud de l'URSS. Réfugiés au temps du shah, ils veulent rentrer chez eux.

L'ambassadeur Mokri se rend sur place, et il prend la tête d'un cortège dans les rues de Bakou. Les Soviétiques ont été surpris par les slogans islamiques, a dit M. Mokri.

Mais il s'est vu refusé le droit de libre transit par le territoire soviétique de marchandises iraniennes, pour déjouer un éventuel blocus occidental.

Des deux côtés, on tente pourtant de minimiser la querelle. Il n'empêche que le Kremlin a peur de perdre sa carte iranienne, puisqu'il en est à mettre en garde officiellement contre la diplomatie des otages à son égard.

Sévère répression en Syrie

LONDRES (AFP) — Le président syrien Assad «devrait se rendre à Moscou d'ici à une semaine pour signer un traité d'amitié et de coopération, en échange d'une aide soviétique dans la lutte contre l'ennemi intérieur», rapportait hier le quotidien britannique Daily Telegraph (Conservateur) citant des diplomates occidentaux en poste à Damas.

Le journal précise que le président Assad «avait tenté pendant plusieurs années d'éviter de signer» un tel traité avec l'URSS, mais que la situation intérieure a fini par l'y contraindre.

Sous la signature de son correspondant diplomatique, M. John Bulloch, le journal indique d'autre part que le gouvernement syrien «a lancé une campagne de représailles sans pitié à la suite d'un attentat manqué (il y a deux semaines) contre le président Assad et

que «plus d'une centaine de membres de l'organisation des Frères musulmans auraient été exécutés en Syrie».

Selon le Daily Telegraph, «des pelotons des unités spéciales des forces armées commandées par le colonel Rifaat Assad, frère du président, ont été dépêchées par avion dans les principales localités provinciales syriennes et des exécutions sommaires ont eu lieu, précise le journal, à Homs, Hama, Alep et Latakiah».

Le quotidien affirme aussi que «les autorités syriennes ont fait en vain de grands efforts pour maintenir le secret sur la tentative d'assassinat contre le président Assad qui s'est produit, il y a deux semaines, alors que le chef de l'État assistait à la réception organisée au palais des hôtes à Damas en l'honneur du colonel Seyni Kountché, président du Niger qui terminait une visite officielle en Syrie».

«Une grenade avait été alors lancée en direction du président Assad, qui échappa à de graves blessures», grâce à l'intervention d'un de ses gardes du corps ayant saisi la grenade au péril de sa vie, indique le Daily Telegraph. Le journal ajoute que dans la confusion qui suivit, «un lieutenant de la police militaire fut tué par méprise par les hommes du service de protection du président syrien, qui l'avaient pris pour l'auteur de l'attentat». Selon le journal, le président Assad «fut légèrement blessé à une jambe par un fragment de la grenade».

D'autre part, le Conseil du peuple (parlement) syrien, réuni lundi soir, a approuvé un projet de loi selon lequel «toute personne appartenant à la confrérie des Frères musulmans sera passible de la peine de mort». Selon ce projet de loi, publié hier matin par la presse syrienne, les membres

qui abandonneront la secte dans un délai d'un mois (deux mois pour les personnes résidant hors du pays) ne seront pas touchés par la peine capitale.

Ceux qui ont été inculpés avant la publication de cette loi verront leur peine commuée s'ils abandonnent la secte: dans ce cas, «la peine de mort et la détention perpétuelle seront réduites à cinq années de travaux forcés au maximum», précise la nouvelle loi.

Cependant, les peines frappant les personnes arrêtées ou jugées après cette loi ne seront ni commuées ni remises, ajoute la loi.

La semaine dernière, on annonçait de source officielle à Damas qu'un tribunal de campagne avait commencé le jugement des «frères musulmans», conformément à un décret du ministre de la Défense.



LESAGE LAMOTHE COSSETTE
OPTICIENS D'ORDONNANCES

ASSOCIÉS JACQUES LAMOTHE O.O.D.
MARC COSSETTE B.A.O.O.D.
PRESCRIPTIONS DE LUNETTES
LENTILLES CORNÉENNES SOUPLES OU RIGIDES
LENTILLES PROGRESSIVES

MONTREAL
• 3425 rue St-Denis (Métro Sherbrooke)
• POLYCLINIQUE DE MONTREAL
12245 rue Grenet (Cartierville)
• 5000 Boul. St-Laurent (Boul. St-Joseph)

LAVAL
• POLYCLINIQUE MEDICALE CONCORDE
300 est Boul. de la CONCORDE (Duvernay)

UN SEUL NUMÉRO DE TÉLÉPHONE
845-4221

L'enquête sur la sécurité aérienne

Transports Canada devra cesser son harcèlement

par Norman Delisle

QUÉBEC (PC) — Le juge Charles Dubin, qui préside la commission fédérale d'enquête sur la sécurité aérienne, a sommé hier certaines autorités du ministère des Transports de cesser de harceler les inspecteurs de l'air qui viennent témoigner devant lui.

Le juge Dubin a émis cette ordonnance après qu'un inspecteur de Moncton, M. David Slayter, eut affirmé avoir été victime de mesures discriminatoires de la part de ses patrons à la suite de son té-

moignage devant la commission d'enquête en février dernier.

M. Slayter avait alors témoigné devant le juge Dubin sur les carences des avions qui sont la propriété du ministère des Transports.

Depuis son témoignage de février, M. Slayter a affirmé avoir été victime de toutes sortes de représailles de la part de son supérieur, M. Harold Deyarmond, régisseur de l'aviation pour la région Atlantique.

Avant son premier témoignage, M. Slayter a ra-

conté avoir été mis en garde par son supérieur contre le caractère «vicié» de l'enquête et avoir été mis en garde au sujet de ce qu'il allait dire.

M. Deyarmond aurait même demandé au témoin de ne pas donner ses opinions personnelles pendant son témoignage, surtout si elles allaient à l'encontre de celles des autorités en place.

M. Slayter a dit avoir interprété ces avertissements comme des menaces dans le but de modifier le témoignage qu'il allait rendre.

Malgré tout, M. Slayter a té-

moigné le premier février dernier de la façon dont il l'a entendu.

De retour à son travail à Moncton, il a raconté avoir été victime de toutes sortes de mesures de représailles.

Aucun de ses patrons immédiats ne lui a adressé la parole depuis cette date.

Il a dû débattre le droit d'utiliser son bureau personnel pour rédiger un document à l'intention de la commission d'enquête.

Il n'a pas reçu de ses supérieurs la permission de suivre un cours sur la formation en

haute altitude à Toronto, un cours auquel tous ses collègues ont eu la permission de s'inscrire.

Un projet pour la création d'écoles de pilotage, auquel M. Slayter travaillait, a été annulé sans motif.

Bref, M. Slayter a expliqué que depuis son témoignage de février, il avait été victime de discrimination et en quelque sorte mis sur une tablette.

Une quinzaine de collègues de M. Slayter ont écrit au juge Dubin en mai dernier pour l'inviter à protéger les témoins, dont M. Slayter, qui se

produisent devant la commission.

Invité comme témoin, le haut fonctionnaire impliqué, M. Deyarmond, a expliqué qu'il n'avait pas cherché à «intimider» son subalterne avant son témoignage, mais seulement à «le mettre en garde».

Il a dit s'excuser si ses interventions avaient été perçues comme des «menaces» et il a soutenu que telle n'était pas son intention.

Les réponses confuses du témoin n'ont pas plu au juge Dubin qui lui a servi une sévère mise en garde.

«Si des témoins sont intimidés, cela nuit à mon travail, a dit le juge Dubin. Je vais faire tout en mon pouvoir pour qu'aucun témoin ne soit intimidé et je vais surveiller de près votre conduite.»

Un autre haut fonctionnaire, M. Walter MacLeish, grand responsable du secteur aérien au ministère des Transports à Ottawa, a nié avoir tenté d'intimider les témoins qui se présentaient devant la commission.

Il a dit au contraire avoir donné des instructions pour

que chacun puisse se faire entendre librement.

M. MacLeish a admis que la création de la Commission d'enquête sur la sécurité aérienne en août 1979 avait créé un certain malaise à la direction du ministère des Transports mais que cette tension avait diminué après un certain temps.

L'enquête se poursuivra à compter de lundi prochain à Québec. Elle devait originellement siéger toute la semaine mais le juge Dubin a dû suspendre pour se rendre au chevet de son père mourant.

Monique Bégin ne croit pas à l'efficacité d'une prime de natalité

OTTAWA (PC) — Le Québec «fait fausse route» s'il croit encourager la natalité en accordant une prime de \$240 aux Québécoises qui viennent d'avoir un enfant.

C'est du moins l'avis du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, Mme Monique Bégin, qui déclarait hier, à la sortie des Communiqués, qu'elle ne croyait pas du tout à l'effet nataliste d'une prime.

«Les gens qui pensent qu'une somme d'argent est une incitation à une hausse de la natalité font fausse route», a dit Mme Bégin en rappelant que selon des études lues au cours d'une commission d'enquête sur la condition de la femme, aucun pays n'était parvenu à évaluer le montant d'argent qui inciterait une femme à avoir des enfants.

Ce montant, le Québec l'a évalué à \$240 puisque le 10 juin dernier, le ministre québécois des Affaires sociales, M. Denis La- zure, envisageait, en commission parlementaire, la possibilité de verser une allocation de \$240 à chaque Québécoise qui venait d'accoucher.

Tout en émettant le vœu que ce projet ne soit «un ballon d'essai» lancé par le gouvernement québécois, Mme Bégin a répondu en Chambre au député de Gaspé, M.

Alexandre Cyr, que le gouvernement fédéral n'avait pas été consulté sur le sujet et qu'elle-même en avait pris connaissance par les journaux.

De toute façon, a-t-elle précisé plus tard, l'octroi d'une telle prime n'est pas une politique nataliste. «Le problème, d'ajouter le ministre, est beaucoup plus relié à un ensemble d'aménagements sociaux qui n'existent pas pour l'instant au Québec.»

Mme Bégin s'est dit plus intéressée à réduire de moitié la mortalité à la naissance et les handicaps sérieux.

Dans cette perspective de dire le ministre, il semble, qu'il serait plus efficace de verser à la future mère une allocation qui lui serait distribuée quatre fois au cours de la grossesse et qui ne serait accordée qu'aux femmes qui se font suivre par un médecin. Cela rendrait ainsi obligatoire une surveillance médicale et viserait en même temps à améliorer l'alimentation des femmes enceintes.

Ces observations, a-t-elle précisé, proviennent de projets présentés par des groupes de travail sur la santé des mères et des enfants, au Conseil de planification sociale de Winnipeg.

Certains propriétaires de Montréal seront responsables de la taxe d'eau

Les propriétaires d'immeubles dont la valeur locative au rôle municipal dépasse \$20,000 seront responsables du paiement de la taxe d'eau et de services de la ville de Montréal.

En effet, à sa dernière assemblée, le Conseil municipal a adopté un règlement en ce sens qui doit entrer en vigueur pour l'année fiscale 1981. Ce règlement fait suite aux modifications de la charte de la ville de Montréal adoptées le printemps dernier par l'Assemblée nationale.

En rendant certains propriétaires d'immeubles à revenus responsables du paiement de la taxe d'eau et de services, l'administration municipale compte réduire ses frais de perception et diminuer ses mauvaises créances. Le directeur des finances de la Ville, M. Fernand Denis, estime que ce règlement affectera particulièrement 2,800 propriétaires dont 1,700 jouiront tout de même d'une diminution de leurs taxes municipales à la suite de la réforme de la fiscalité municipale. L'Administration s'engage ainsi l'envoi d'environ 110,000 comptes à des locataires.

Ces avantages administratifs n'ont pas rallié les deux conseillers de l'opposition, MM. Michael Fainstat, du Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM), et Nick Aur Der Maur, du Groupe d'action municipale (GAM).

Pour le premier, le nouveau règlement municipal suscitera une augmentation immédiate des loyers et aura des répercussions sur les relations entre propriétaires et locataires.

«Le propriétaire aura désormais le droit légal d'évincer un locataire pauvre à cause du non paiement de la taxe d'eau. Maintenant la ville s'en lave les mains et c'est le propriétaire qui aura la responsabilité de punir ceux qui ne paient pas», a dit M. Fainstat en soulignant le caractère anti-social du règlement.

Lorsque l'administration municipale avait présenté son projet d'amendement à la charte au Conseil, il était alors question des immeubles comportant 20 logements ou plus. Le règlement adopté cette semaine s'appuie plutôt sur la valeur locative. Le seuil de \$20,000 fait en sorte que les immeubles de six, sept logements et plus, c'est-à-dire les conciergeries de taille moyenne, sont visés par le règlement.

Pour M. Aur Der Maur, le règlement constitue un autre moyen de dissimuler aux contribuables l'état de l'administration financière de la ville de Montréal. «Les locataires, majoritaires dans notre ville, ne peuvent pas faire le lien entre les dépenses et les taxes parce qu'ils ne paient pas di-

rectement les taxes».

Le président du comité exécutif, M. Yvon Lamarre, affirme au contraire que le règlement permettra à un grand nombre de contribuables d'établir sur les douze mois de l'année un compte qu'ils devaient payer en une traite autrefois. De plus, les nouvelles lois québécoises obligent désormais les propriétaires à remettre à leurs locataires un formulaire d'impôt sur lequel se trouvent

consignées les données fiscales de l'immeuble.

La valeur locative d'un immeuble ou d'une place d'affaires doit correspondre au loyer annuel brut le plus probable dans un marché habituel. A Montréal, elle correspond à environ un douzième de la valeur foncière. Le seuil étant fixé à \$20,000 au rôle des valeurs locatives, le règlement affecterait donc les immeubles dont la valeur foncière dépasse \$240,000. Dans

le budget de 1980, le taux de la taxe d'eau et de service a été fixé à 8,5 pour cent de la valeur locative.

La charte de Montréal tel qu'amendée présume que le propriétaire est l'occupant de tous ses logements, qu'ils soient tous loués ou non durant toute l'année ou une partie de l'année seulement. Elle lui accorde même une réduction à la quantité qui, sans l'être formellement, constitue une diminution de son fardeau

fiscal. En effet, la charte précise que le propriétaire a une réduction forfaitaire de dix pour cent sur le montant de la taxe d'eau et de services afin de tenir compte des logements inoccupés, qu'ils l'aient été ou non dans les faits.

Le règlement ne s'applique que durant l'année 1981 et laisse donc à l'administration municipale la possibilité de l'ajuster chaque année selon l'évolution du rôle des valeurs locatives.

Le recyclage, porte ouverte à tous les abus (Fainstat)

par Alain Duhamel

Le conseiller du Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM), M. Michael Fainstat, croit que le nouveau règlement sur le recyclage laisse la porte ouverte à des abus.

«La Ville doit absolument ajouter des contrôles sans quoi elle va enrichir les propriétaires», a dit M. Fainstat en expliquant son opposition à l'adoption de ce nouveau règlement par lequel

l'administration municipale versera des subventions à ceux qui transforment des bâtiments non résidentiels en immeubles d'habitation.

Le règlement permet à l'administration municipale de contribuer, compte tenu des subventions provenant des autres sources, 50 pour cent du coût réel des travaux de transformation jusqu'à un maximum de \$12,000. La subvention s'applique à des travaux de toute nature liés au recyclage sans que le règlement

ne précise la nature des immeubles non résidentiels visés, ni la fortune ou les intentions des promoteurs du projet.

L'absence de balise et de mécanisme de contrôle plus serré pourrait permettre à un propriétaire de convertir son bâtiment de toucher le maximum de subventions et de vendre ensuite avec grands profits, un immeuble qui dans ses livres comptables n'avait plus aucune valeur.

La situation se complique d'autant plus, selon M. Fainstat, que la ville de Montréal n'a pas de stratégie industrielle ni de réelle politique de développement économique. Dans ce contexte, il est permis de penser, selon M. Fainstat, que des entreprises profiteront de ce programme pour disposer leurs installations anciennes tout en déménageant dans de nouveaux bâtiments situés en dehors de Montréal.

«Comment allons-nous décider de la meilleure utilisation du bâtiment? Allons-nous le garder industriel même si le propriétaire veut le convertir?» a demandé M. Fainstat en rappelant que dans les autres programmes municipaux d'aide financière à la ré-

novation ou à la restauration, l'administration municipale avait défini des mécanismes de contrôle plus raffinés.

Le règlement, en plus, constitue aux yeux de M. Fainstat une érosion des pouvoirs du Conseil municipal puisqu'il laisse au seul comité exécutif le soin d'attribuer les sommes sur la recommandation du directeur du Service de la protection et de la conservation du patrimoine résidentiel.

Le président du comité exécutif, M. Yvon Lamarre, ne craint pas les effets de ce règlement sur le développement à économique et industriel de Montréal. La Commission d'initiative et de développement économiques de Montréal (CIDEM) travaille à la préparation d'un programme de restauration industrielle qui a suscité beaucoup d'intérêt dans les gouvernements supérieurs sans que, à ce jour, un programme spécifique d'assistance financière n'ait été conclu. «La CIDEM verra avec la restauration industrielle à ce que l'on ne prenne pas de bons bâtiments industriels pour en faire des logements», a dit M. Lamarre.

DES QUATRE COINS DU PAYS

■ Cargos immobilisés dans la Voie maritime

Des douzaines de cargos ont dû jeter l'ancre dans le port de Montréal et le long de la Voie Maritime du Saint-Laurent jusqu'à ce que les équipes rebelles de quatre écluses importantes obtiennent à l'ordre de retour au travail de leur syndicat et des dirigeants de la voie.

Un porte-parole de la Fraternité canadienne des employés de chemin de fer a déclaré mardi que le syndicat avait fait tout son possible pour que ses membres laissent les navires commerciaux traverser la section canadienne de la voie fluviale entre Montréal et le lac Ontario.

Une quinzaine de cargos sont immobilisés à Beauharnois depuis lundi et une quinzaine d'autres en feront autant probablement en voguant du canal Welland au lac Ontario.

Douze autres navires attendent au port de Montréal de pouvoir traverser les écluses de Saint-Lambert et de la Côte Sainte-Catherine.

Environ 140 employés de cinq écluses entre Montréal et le lac Ontario et de l'une des huit écluses du canal Welland ont débrayé à minuit dimanche soir pour protester contre le projet de l'administration de la voie de réduire le nombre des éclusiers à chaque emplacement.

■ Lois bilingues au Manitoba

Malgré les protestations des deux députés qui représentent des circonscriptions francophones, l'Assemblée législative du Manitoba a adopté, mardi, une loi qui rend obligatoire la traduction française de toutes ses lois.

Le député néo-démocrate de Saint-Boniface, M. Larry Desjardins, a soutenu que les \$500,000 employés annuellement à la traduction des lois auraient beaucoup mieux servi en faisant du français une matière obligatoire dans les écoles et en encourageant son emploi comme langue d'enseignement.

M. Desjardins a prédit que très peu de gens, d'ailleurs, feront la demande de versions françaises des lois.

■ Une nouvelle île québécoise

Le gouvernement fédéral n'a pas l'intention d'octroyer 23 habitants de Fort Chimo, au Québec, qui ont revendiqué une île de la baie de l'Ungava comme partie des Territoires du Nord-Ouest.

«Cela semblait plutôt curieux quand j'ai lu la nouvelle, dit M. Neil Faulkner, adjoint au sous-ministre des Affaires du Nord. Il semble qu'ils ont un peu célébré».

Le 23 juin, veille de la Saint-Jean-Baptiste, le groupe a nolié un avion jusqu'à l'île d'Akapotok, à 1,525 kilomètres au nord de la ville de Québec. Le 24 juin, les hommes plantaient le drapeau du Québec sur l'île, la proclamant québécoise.

■ Une autre grève en Alberta

Le syndicat des fonctionnaires de l'Alberta a défié davantage le gouvernement, mardi, en envoyant les employés des entrepôts de la régie des alcools sur la ligne de piquetage joindre les gardiens de prison.

Plus de 180 employés de la régie des alcools à Edmonton et à Calgary ont débrayé la semaine dernière pour retourner à leur poste lundi quand le gouvernement a demandé une injonction contre vingt d'entre eux pour avoir incité leurs camarades à faire une grève illégale. Cette requête doit être entendue mercredi.

Au moment où les employés de la régie des alcools retournaient au travail, un millier de gardiens de prison débrayèrent. Les deux groupes protestent contre leurs salaires qu'ils trouvent trop bas et contre la lenteur des négociations.

La tutelle envisagée de tenir de nouvelles élections chez les plombiers de la FTQ

par Gilles Provost

La tutelle gouvernementale responsable des syndicats de plombiers affiliés à la FTQ es père organiser, à l'automne ou à l'hiver, une élection qui permettrait aux 6,000 plombiers du Québec d'élire un représentant habilité à défendre leurs intérêts collectifs auprès des tuteurs.

Selon le président de la tutelle, Me Gérard Beaudry, les règles et implications de cette élection seront précisées clairement au départ pour éviter que la mécanique ne soit paralysée par des contestations juridiques comme cela s'est produit en 1979. Ceux qui voudront entamer des procédures pourront le faire avant l'élection elle-même et la situation sera claire par la suite, a-t-il dit.

Chose certaine, il ne s'agira pas d'une élection au sens de la constitution de l'Union internationale des plombiers ou du local 144 parce qu'on veut aussi donner un droit de parole et de vote à la moitié des plombiers québécois qui refusent d'adhérer aux syndicats internationaux mais qui veulent quand même demeurer

dans la FTQ, ce que les structures officielles, ne permettent pas.

Me Beaudry a d'ailleurs déploré hier que toutes les assemblées syndicales soient régulièrement perturbées par le tumulte et que les mentalités n'aient pas encore suffisamment évolué pour que ces grands problèmes puissent être discutés sérieusement en assemblée générale. A ses yeux, il n'est donc pas question d'abroger la tutelle pour l'instant. «La majorité des plombiers désire que nous restions en place», a-t-il affirmé.

Pour l'instant, il semble que la règle du silence et de la crainte qui régnait en maître du temps du «roi de la construction», André Desjardins, ne soit pas complètement oubliée et que la présence encore agissante de ses partisans rende fort difficile un retour à la démocratie dans ce petit univers syndical.

Mardi soir par exemple, environ 400 plombiers ont participé à une assemblée syndicale houleuse qui s'est terminée de façon prématurée à cause du tumulte, à la salle paroissiale Notre-Dame-du-Rosaire, angle Saint-Hubert et

Villeray.

Le gérant d'affaires du local 144 nommé par la tutelle, M. Robert Roy, et celui qui faisait office de président d'assemblée, M. André Laflamme, ont été durement pris à partie par des chahuteurs qui les accusaient d'être des «pantins de la tutelle» et des «vendus» ou des traitres qui n'avaient aucun mandat démocratique.

Le président d'assemblée a souvent semblé perdre ses moyens devant quelques individus qui vociféraient alors que les puissants amplificateurs dont il disposait lui auraient facilement permis d'enterrer les trouble-fête. Il a préféré attendre que le silence se rétablisse, ce qui a imposé de longs délais.

L'opposition de la salle aura été personifiée par M. Jean-Claude Surreau. Il a accusé M. Roy et les tuteurs de mener le syndicat à la faillite et d'imposer des hausses de cotisations arbitraires sans respecter la loi et la constitution syndicale qui exigent que de telles hausses soient entérinées au vote secret en assemblée générale.

M. Roy a confirmé que les plombiers de la FTQ sont

«dans le rouge» pour une valeur de \$300,000 parce que le Québec ne s'est pas conformé aux hausses de cotisations décrétées aux États-Unis dans le passé et parce que le ralentissement de la construction a provoqué du chômage et une baisse des revenus.

Pour sa part, M. Surreau, a indiqué que sa demande d'injonction contre la hausse de cotisations sera entendue à la fin d'août, la cour ayant jugé qu'il n'y avait pas suffisamment d'urgence pour émettre une injonction interlocutoire. M. Surreau a aussi accusé la tutelle d'avoir vidé les sommes accumulées dans l'Association sportive du local 144 et dans l'Association québécoise des ouvriers en tuyauterie du Québec, deux organisations distinctes du local 144. «La tutelle ne respecte même pas l'identité des organismes placés sous sa juridiction», a-t-il dit.

Finalement l'assemblée s'est terminée lorsqu'un plombier nommé Réjean Hinse a voulu accaparer le micro pendant plus d'une heure pour lire une audacieuse attaque vitriolique contre André Desjardins et son «club d'exploiteurs». Malheureusement, au

bout d'un quart d'heure, il commençait à peine à toucher au vif du sujet et l'assemblée exaspérée a entrepris de l'empêcher de parler. Le président a alors renvoyé chacun chez soi.

Hier, Me Beaudry a indiqué au DEVOIR que la hausse de cotisations devrait permettre d'éponger le déficit actuel dans un an et même de rétablir le fonds de roulement avant la fin de 1981, si l'activité reprend dans la construction. «Nous pourrions alors décréter une petite diminution de la cotisation», a-t-il dit.

Le président de la tutelle a confirmé qu'il avait volontairement décidé d'épuiser l'argent accumulé dans l'Association sportive du 144 et dans l'autre «syndicat-fantôme» pour éviter qu'une «petite clique» ne mette la main dessus. De cette façon, les plombiers en ont tiré profit sous forme de faibles cotisations, a-t-il indiqué.

Selon lui, la hausse des cotisations aurait dû venir l'année dernière mais la tutelle espérait voir prendre cette décision par les dirigeants syndicaux qui devaient être élus à l'automne. Malheureusement,

cette élection a dû être annulée et la tutelle a haussé la cotisation pour éponger le déficit qui s'accumulait.

Enfin, Me Beaudry a exprimé l'espoir que tous les plombiers de la FTQ pourront bientôt être regroupés dans un syndicat unique qui aurait négocié un nouveau modus vivendi avec les unions internationales. Il a évoqué par exemple l'hypothèse que les plombiers désireux d'adhérer à l'union internationale puissent déboursier une cotisation supplémentaire de \$5 pour défrayer les services supplémentaires auxquels ils auraient droit.

Il est essentiel que tous les plombiers aient un droit de vote égal, a-t-il dit, mais on pourrait penser à des ententes en vertu desquelles seuls les membres de l'union internationale pourraient être officier de ce syndicat éventuel assez particulier.

Quelle que soit la solution finalement retenue, dit-il, la meilleure façon d'entamer une mise en ordre sera d'organiser l'élection d'un représentant unique pour tous les plombiers.



Université de Montréal
Faculté des arts et des sciences

Comprendre le Québec...

Cours d'introduction aux études québécoises

La Faculté des arts et des sciences vous donne la possibilité de vous inscrire à son tout nouveau cours **OCF 1050 Introduction au Québec** (3 crédits, 45 heures). Ce cours d'inspiration multidisciplinaire est donné par divers spécialistes qui présenteront l'évolution du Québec depuis la guerre, de la politique au théâtre, de l'économie à l'histoire de l'art...

Prérequis

aucun

Horaires

le mercredi, de 16:30 à 19:30, du 10 septembre au 17 décembre 1980

Frais de scolarité

\$52.50

Date limite d'inscription au cours

le 2 septembre 1980

Programme en études québécoises

Le cours d'introduction peut également être suivi dans le cadre du **mineur en études québécoises** (30 crédits), un nouveau programme qui débute à l'automne 1980. Ce mineur facultaire comprend deux cours obligatoires et trois blocs de cours à option offerts par une quinzaine de départements. Ce programme universitaire offre à l'étudiant une meilleure connaissance du Québec dans une perspective multidisciplinaire.

Conditions d'admission au programme

Détenteur du diplôme d'études collégiales ou l'équivalent, ou encore avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder des connaissances ou une expérience appropriées.

Date limite de demande d'admission au programme

le 15 août 1980

Renseignements

Mineur en études québécoises
Faculté des arts et des sciences
Université de Montréal
Pavillon Lionel-Groulx
3150, rue Jean-Brillant, bureau 1000
Tél.: 343-7327

Le congrès des diététistes

Le secret? Manger de tout pour ne manquer de rien...

par Renée Rowan

L'alimentation, c'est une fête et, même dans une campagne de nutrition, il faut garder l'aspect de la fête. Le secret? Manger un peu de tout pour ne manquer de rien ou, en d'autres mots, la modération.

France Bequette, chargée de l'information nutritionnelle au Comité français d'éducation pour la santé, aborde le problème de la nutrition dans un esprit positif, convaincu que l'interdiction ne résoud rien. L'attitude tolérante et compréhensive du Comité français d'éducation pour la santé a été vivement soutenue lors de la Xe conférence internationale d'éducation pour la santé qui s'est tenue à Londres, en septembre 1979, a souligné hier Mme Bequette qui participait aux travaux de la Society for Nutrition Education qui se poursuivent encore aujourd'hui à Montréal.

Au cours d'une plénière présentant une vue d'ensemble des politiques de nutrition au

Québec, au Canada, aux États-Unis, en Suède et en France, le porte-parole de ce dernier pays a affirmé que les qualificatifs «bon» et «mauvais» ne peuvent s'appliquer sans nuances aux aliments: tout est question de quantité, de répartition et d'équilibre comme d'adéquation des apports aux besoins. Mais il faut connaître les aliments pour bien les choisir.

La situation nutritionnelle dans les pays industrialisés est largement comparable, comme on a pu le constater une fois de plus au cours de cette séance de travail. Les études et les recherches portent souvent sur des sujets identiques. Même si les habitudes alimentaires diffèrent d'un pays à l'autre, d'une région à l'autre, les problèmes posés par la consommation excessive ou insuffisante de certains produits se retrouvent. La France, pays de la gastronomie, est comme ici malade de son alimentation. La consommation de pain diminue alors que celle des graisses et de l'huile augmente. Le problème de l'alcoolisme de-

meure entier comme le démontre le rapport Bernard qui vient d'être déposé: les Français consomment 220 litres de vin par an en moyenne; 16 litres d'alcool pur (ce qui donne 24 litres par adulte en excluant les enfants et les abstinents). «Nous sommes encore les champions du monde, menacés, semble-t-il, par l'Australie. Bien triste record, en vérité», souligne au cours d'une entrevue Mme Bequette.

Les objectifs de la Suède, comme ceux des pays déjà mentionnés, sont aussi d'abaisser la consommation de matières grasses et de sucre; de remplacer, dans la mesure du possible, le gras saturé par du gras polyinsaturé, et d'augmenter l'activité physique.

Si les dossiers de l'alimentation demeurent sur bien des points comparables, les méthodes d'information sont, elles, plus particulièrement adaptées au contexte national. Le ministère français de la Santé confiait, en 1975, la diffusion de son programme de prévention au Comité d'édu-

cation pour la santé, association privée, mais financée exclusivement par des fonds publics.

La première campagne d'information auprès du public a débuté en 1977 ayant comme thème l'alimentation de la femme enceinte et du nourisson. On en a profité pour faire la promotion du petit déjeuner. Cette première intervention a soulevé un grave problème d'interprétation, note Mme Bequette: «Le public a cru que nous voulions ajouter un autre repas et encourager les gens à manger, à dépenser plus. On a donc dû expliquer de nouveau de quoi il s'agissait, car pour les Français, le petit déjeuner n'est rien souvent qu'un bol de café.»

Ce sondage effectué après la première campagne a été particulièrement significatif: avant la campagne, 45% des adultes (dont 46% de femmes) pensaient que les conditions dans lesquelles les aliments étaient produits et transformés avaient une influence directe sur leur santé; après la campagne, 55% d'entre eux

(dont 63% de femmes) estimaient que l'influence de l'alimentation sur la santé dépendait surtout de l'équilibre dans le choix des aliments.

Autre donnée intéressante et qui correspond sensiblement à ce qu'un sondage ici, au Québec, a révélé: 48% des Français souhaitaient recevoir des conseils pratiques et concrets sur la façon d'équilibrer le volume et le contenu des différents repas et souhaitaient avoir des menus et recettes dans ce sens.

Pour répondre à cette demande, le Comité a produit le jeu «Mangez juste», sorte de jeu de cartes permettant de composer des menus équilibrés en puisant dans les six groupes d'aliments en évitant de consommer trop de graisses, de sucre et d'alcool, en réhabilitant les protéines végétales (pain, féculents et légumes secs), le lait, les laitages et l'eau comme boisson de table, en encourageant les achats de fruits et légumes frais en pleine saison.

Ce jeu de société accessible à toute la famille a été vendu

et non donné, note France Bequette: le prix de revient relativement élevé du jeu n'aurait pas permis de couvrir le risque de le distribuer à des personnes non intéressées et le fait de payer une somme, même modique, incitait davantage à y prêter attention. Le premier tirage de 115,000 exemplaires ayant été rapidement épuisé, une seconde édition a fait passer à plus de 200,000 le chiffre des jeux vendus en l'espace de 14 mois.

Le centre a outre produit un «colis» proposé aux enseignants, comprenant deux jeux de cartes «Mangez juste», une brochure sur la nutrition, sorte de lexique présentant quelques données de base, un livret intitulé «Que vais-je faire à manger aujourd'hui?», une série de fiches présentant les groupes alimentaires, etc.

Le réseau de distribution des dépliants, affiches et autres formes d'information en nutrition destinées au grand public est différent du nôtre; il comprend, entre autres, les postes de péage sur les autoroutes, les bureaux de postes,

les mairies, les banques, les agences de voyage. Il s'est distribué, en trois ans, neuf millions de dépliants, brochures, affiches, etc. Le Comité a reçu, en un an, 30,000 demandes d'information se rattachant directement à la nutrition. Ces demandes vont jusqu'à réclamer l'adresse d'un restaurant «sans cholestérol» ou encore comment faire du jus de poire avec un seul poire dans son jardin...

«Pour que le message nutritif passe bien, il faut, à l'évidence, s'assurer que les mots aient le même sens pour tous, note encore Mme Bequette. Or, nous ne savons pas ce que les Français comprennent quand nous leur parlons de graisses: par exemple, et à l'inverse, on entend souvent les consommateurs dire qu'ils choisissent une huile «légère» (allusion à la publicité) et qu'ils ne mangent pas de graisse, mais beaucoup de beurre. Nous espérons, dans un avenir proche pouvoir entreprendre une étude scientifique de l'alimentation, aussi passionnante que difficile et coûteuse.»

Au terme de cet entretien, la visiteuse souhaite une plus grande cohérence dans l'information nutritionnelle et que l'on en arrive à «dépanser» le discours.

Quant au porte-parole de la Suède, le professeur Leif Hambraeus, de l'université d'Uppsala, a souligné que même si la campagne «Diète et exercice» lancée en 1969 par le Conseil national de la santé et du bien-être n'a peut-être pas eu tout l'impact attendu sur les habitudes alimentaires et sur le conditionnement physique, on peut toutefois noter un intérêt accru pour la nutrition et l'exercice. Les politiciens sont devenus plus conscients de l'approche multidisciplinaire face à une politique alimentaire et on a

établi un Conseil consultatif gouvernemental pour la politique alimentaire. «Mais on doit encore trouver le moyen de faire face au désaccord, parfois même à l'hostilité qui continuent d'exister entre ceux qui représentent divers intérêts dans la chaîne.

Ce professeur suédois s'est également dit convaincu que nutritionnistes et diététistes n'ont pas encore trouvé la façon d'influencer les gens pour les amener à changer leurs habitudes alimentaires, ce que le monde de l'industrie réussit souvent à faire.

YOGA

VACANCES

pour la détente et la santé



SWAMI VISHNU DEVANANDA

weekend intensif 12-13 juillet
2 semaines intensives
12 au 26 juillet

Exercice de Yoga et de respiration, méditation, clinique de jeûne... aussi natation, cyclisme, sauna

Sivananda Ashram
Camp de Yoga
Val-Morin (514) 861-6002Cours d'hathayoga
Tous les jours
au Centre Sivananda Yoga
5178 boul. St-Laurent
Mtl, 279-3545

La nutrition reste une «affaire de fille»

Les stéréotypes ont la vie dure et le domaine de la nutrition, pas plus que d'autres, n'est exempt. De l'avis des adolescents, être bien informé, surveiller son poids, prendre un petit déjeuner complet, cela demeure une affaire de fille!

C'est ce qui ressort d'une enquête conduite en 1977 auprès de 4,500 adolescents inscrits dans 168 classes du secondaire et des deux premières années du cégep choisies au hasard parmi les 3,791 classes des institutions publiques et privées de langue française de l'île de Montréal.

En présentant les résultats de cette recherche devant les participants au congrès annuel de la Society for Nutrition Education hier, un des co-auteurs, le Dr Jean-François Saucier, du Centre de recherche pédiatrique de l'hôpital Saint-Justine, s'est dit être à la fois surpris et inquiet de ces résultats.

L'ensemble des adolescents ont tendance à percevoir les activités préventives — telles qu'être informé en matière de nutrition, surveiller son poids, prendre un petit déjeuner complet, boucler sa ceinture de sécurité, éviter de fumer la cigarette, être modéré dans sa consommation d'alcool, s'arrêter pour se détendre, visiter le dentiste ou le médecin régulièrement, visiter un conseiller, un psychologue ou un psychiatre quand on a des problèmes personnels — comme étant des activités de

filles. Cela se vérifie encore plus face aux activités plus directement reliées à la nutrition.

«Ce stéréotype sexuel des activités préventives apparaît comme dangereux, déclare le Dr Saucier: il agit comme une barrière, spécialement chez les garçons, contre la promotion de la santé. Des moyens énergiques devront être pris pour contrecarrer cette tendance.»

L'information en matière de nutrition est très souvent faite par des femmes: nutritionnistes, infirmières, etc. Le Dr Saucier, est interrogé après son exposé, suggère que cette information soit faite à l'intérieur des cours réguliers, par un professeur qui enseigne une matière générale comme la biologie par exemple, et de préférence un homme, de façon à intéresser les garçons et à leur enlever l'idée que bien s'alimenter, c'est une affaire de femme.

Comme il a de plus en plus d'hommes qui font la cuisine pour leur plaisir ou parce qu'ils éprouvent le besoin de se débrouiller seuls, on pourrait aussi profiter de cette nouvelle tendance pour leur montrer que bien s'alimenter n'est pas uniquement savoir préparer des bons petits plats, mais aussi une connaissance de base des principes d'une saine nutrition.

Autre donnée surprenante de cette enquête: même si d'une façon générale les adolescents, garçons et filles, ten-

tent de se sentir de plus en plus responsables de leur santé à mesure qu'ils vieillissent, il y a encore 14% de jeunes qui à 19 ans disent que ce sont les parents et le médecin de famille qui sont les premiers responsables.

Le travail dans les trois principaux ateliers, hier, a porté sur l'alimentation hors du foyer. Outre l'alimentation des jeunes, on a aussi abordé l'alimentation des travailleurs et celles des personnes âgées.

Le travail dans les trois principaux ateliers a porté, hier, sur l'alimentation hors du foyer. Outre l'alimentation des jeunes, on a abordé le problème de l'alimentation des travailleurs et des personnes âgées.

On a peu de connaissances sur la sélection des aliments hors de la maison, en particulier dans le milieu du travail, a souligné M. James P. King, conseiller de recherche en marketing pour la compagnie Market Facts of Canada. Une enquête récente faite au hasard et par téléphone auprès d'une centaine de travailleurs de la région de Toronto a toutefois révélé quelques statistiques intéressantes. Ainsi, par exemple, 53% des travailleurs interrogés ont déclaré qu'ils préparaient leur repas à la maison pour l'apporter au travail tandis que 17% mangent à la cafétéria et 14% au restaurant.

Pourquoi apporte-t-on son déjeuner de la maison: 52% pour épargner l'argent; 20

pour des raisons nutritives; 16% parce qu'ils peuvent ainsi manger ce qu'ils aiment et 9% parce que c'est meilleur. Il y a une donnée toutefois qui a de quoi faire réfléchir: 52% ont déclaré que le repas du midi, mangé à l'extérieur, constitue leur principal repas de la journée. Il serait donc temps que l'on s'attarde aux repas pris à l'extérieur de la maison et à leur contenu, surtout quand on sait qu'en 1979, il s'est servi en Amérique du nord 10 milliards de repas à l'extérieur du foyer.

Un des participants à cet atelier, M. David Bratton, directeur des ressources humaines à la compagnie d'assurance London Life, dont le siège social est à Toronto, et qui offre à ses employés un service de cafeteria où les repas subventionnés ne coûtent qu'un dollar, a indiqué diverses tendances dans ce marché. D'ici 10 ans, a-t-il dit, toute l'industrie de la cafétéria sera sur ordinateur. Mais une des tendances les plus intéressantes mais aussi parmi les plus controversées est celle du système de coupon-repas déjà populaire dans plusieurs pays européens, dont la France. En vertu de cet arrangement, l'employeur donne à l'employé un coupon-repas d'une certaine valeur lui permettant ainsi d'aller manger au restaurant voisin. A moins que les lois ne soient modifiées, a-t-il noté, cette formule ne pourra être implantée aux États-Unis. La National Res-

taurant Association fait actuellement du «lobbying» à cet effet. L'association estime que cette formule pourrait générer des ventes additionnelles de \$750 millions et créer 28,000 emplois. Mais les cafétérias dans les compagnies se sentent menacées et ont lancé une campagne s'opposant à cette loi.

Le Dr Barbara Posner, directrice de la clinique d'éducation en nutrition à l'Université de Boston, a pour sa part déclaré que le troisième âge représente actuellement «un

géant qui dort» et dont les diététistes et nutritionnistes doivent s'occuper rapidement. «Si les personnes préoccupées par une saine nutrition ne le font pas, a-t-elle ajouté, l'industrie s'en chargera. Elle a d'ailleurs déjà commencé à la faire et s'est vite rendu compte que la génération «Pepsi» vieillit rapidement et qu'il y avait là un marché intéressant à développer.»

Contrairement à la croyance populaire, a-t-elle poursuivi, le troisième âge n'est pas, d'une façon générale, pauvre et démuné.

pour fins gourmets seulement

publicité: robert campeau 844 3361

heures d'ouverture:
du lun. au sam. de 17 h 30 à minuit
Fermé le dimanche

n'oubliez pas
de réserver!

la sila

gastronomie
italienne

2040, St-Denis, Montréal
844-5083

gibby's

GRILLADES ET FRUITS DE MER

298 Place d'Youville,
Montréal
Tél.: 282-1837

St-Sauveur
des Monts, P.Q.
Tél.: 277-5275

Fort Lauderdale

À Magog, une bonne adresse

**L'Auberge
de L'Étoile**

Pres du Mont Orford,
face au lac Memphremagog

Tous les sports de saison

Réervations: (819) 843-6521

LE KERKENNAH

«LE» restaurant tunisien
à Montréal

Brochettes, couscous, merguez et autres

— fermé le lundi —
1021 est, rue Fleury, tél: 387-1089

Un coin de soleil au cœur de Montréal

El Morocco II

La cuisine orientale
par excellence

Fermé vendredi soir
Ouvert samedi après le
coucher du soleil

3450 Drummond, Montréal
(au nord de Sherbrooke)
844-6888

STATIONNEMENT
GRATUIT

dès 17 heures
pour
nos clients

**Le
Diner-
Théâtre**

offrez-vous une table
d'hôte dans nos restaurants
situés au Complexe Desjardins
avec la possibilité de déguster vos
dessert et café après le théâtre.

En sortant du théâtre, quelques
pas dans le passage souterrain
vous amèneront à notre **TERRASSE**
L'AFFICHE où vos dessert et café vous
attendent, **sans supplément à payer.**

une véritable aventure gastronomique

GRILLADIN

GRILLADES ET
FRUITS DE MER

Table d'hôte à partir de **9.75**

**Le
Piccolo**

Table d'hôte
à partir de **5.75**

CUISINE ITALIENNE TRADITIONNELLE

COTE: EXCELLENT DANS MONTREAL STAR
28 AVRIL 1979 CHINESE DINER'S CLUB

7.95 KISAN-FU

• Licence complète
• Principales cartes de crédit acceptées

RESERVATIONS:
284-1104

COMPLEXE DESJARDINS

les bons achats

(À moins d'indication contraire, les prix mentionnés sont à la livre).

A & P: morceaux de poulets en boîte, 3 quarts arrière avec des attaches, 3 quarts avant avec dos et ailes attachés, 3 crous, 3 ailes, 3 ppts d'abats, 69 cents; rôti de bœuf de croupe ou d'extérieur de ronde, désossé, \$2.29; bifteck de ronde, tranche entière, \$2.59; poulet frais, cat. A, env. 3 à 4 lb, 89; bifteck de pointe de surlonge, désossé, \$2.69; rôti de noix de ronde à \$2.99; rôti de pointe de surlonge ou rôti de ronde, coupe de l'intérieur, désossés, \$2.59. Poisson: filet de coberege surg., \$1.29. Fruits et légumes: nectarines de Cal., 58 cents; cantaloups du Mexique, gros, 23, 89 cents ch.; oranges de la Cal., gros, 88, \$1.99 la douz.; oignons verts du Qué., 4 ppts pour 99 cents; laitue frisée du Qué., 4 pour 99 cents; concombres des E.-U., 4 pour 99 cents.

Cooprix: coupe budget avant le bœuf, \$1.27; bifteck de palette semi-désossé, \$1.19; bifteck attendri mécaniquement, \$2.97; bifteck de surlonge, \$2.67; bifteck d'aloyau ou de côte, \$3.47; bifteck de palette, 99 cents; bœuf haché mi-maigre, \$1.87; rôti de pointe de surlonge, \$2.67; rôti extérieur de croupe, \$1.97; rôti québécois (coupe française), extérieur de ronde, \$3.77; bifteck de côtes croisées, \$1.37; jambon mignon Taillefer, \$2.19; rôti de longe de porc cuit La Digeonnoise, entier ou en morceau, \$4.67. Fruits et légumes: nectarines de la Cal., gros, 96, 68 cents; fraises du Qué., \$4.95 le coffre de 12 chopines; concombres du Qué., 29 cents ch.; salade en feuilles du Qué., 16 cents ch.; épinards du Qué., cello de 10 on, 48 cents.

Dominion: bifteck de ronde, tranche complète, désossé, \$2.26; rosbif de croupe, désossé, \$2.36; pointe de surlonge, bifteck ou rosbif, \$2.67; jambon mignon Hygrade, 2 à 3 lb, \$1.98. Fruits et légumes: nectarines de Cal., gros, 70, 49 cents; bleuets du New Jersey, 99 cents la chopine; pommes Cape Granny Smith de l'Alf. du Sud, 79 cents; laitue Boston ou romaine du Qué., gros, 16, 39 cents; haricots jaunes, culture de l'Ont., 59 cents; épinards frais du Qué., sac de 10 on, 59 cents; gros poivrons des E.-U., 69 cents; concombres sans graines de l'Ont., gros, moyen, 69 cents ch.

Éconoprix: poules à bouillir, dépeçées, surg., 2 à 3 lb, 48 cents NB. Poisson: saumon rose du Pacifique, surg., 3 à 4 lb, \$1.78; Fruits et légumes: raisins verts sans pépin du Mexique, \$1.18; nectarines de Cal., gros, 80, 49 cents; cantaloups de Cal., gros, 23, 75 cents ch.; laitue frisée du Qué., 3 pour 49 cents; oignons verts du Qué., 3 pour 49 cents; radis en boîtes du Qué., 3 boîtes pour 49 cents.

Hypermarché: cuisses de poulet fraîches, sans dos, 98 cents; poitrines de poulet fraîches, sans dos, \$1.18; foie de poulet, produit décongelé, 38 cents; ailes de poulet fraîches, 78 cents; côtelettes d'agneau surg., de la Nouvelle-Zélande, \$2.49. Poisson: filet de morue fumé, \$1.99; dorades grises fraîches, \$1.49; filets frais, \$3.29. Fruits et légumes: melon d'eau de 15 lb, \$1.79 ch.; cerises de la C.-B., 98 cents; bananes larges, Dole, 27 cents; nectarines de la Cal., 59 cents; pêches de la Georgie, 49 cents; mangues de la Flor., 69 cents; tomates de la Carol., 6 x 6, 68 cents; chou vert du Qué., gros, 16, 35 cents ch.; fèves vertes can. et amér., 49 cents; concombres anglais de l'Ont., 58 cents ch.

IGA: poulets frais Can. cat. A, moins de 4 lb, 69 cents; soc de porc fumé, désossé, Du Brisson, \$1.78; quarts de poulet frais, portion de la cuisse, 88 cents; quarts de poulet frais, portion de la poitrine sans aile, \$1.28; quarts de poulet frais, portion de la poitrine avec ailes, \$1.18; bacon sans couenne régulier ou à l'étable, Maple Leaf, \$1.68 le pqt de 500 g. Poisson: filets de morue surg., \$1.78. Fruits et légumes: pêches de Georgie, 39 cents; melon d'eau de Floride, 20 cents; laitue Iceberg du Qué., gros, 18, 2 pour 59 cents; choux verts du Qué., 29 cents ch.; radis en feuilles du Qué., 3 ppts pour 38 cents.

L'Équipe: bifteck de ronde, désossé, tranche complète ou rôti extérieur de croupe, \$1.98; rôti de pointe de surlonge, \$2.68; bifteck de surlonge, \$2.68; bœuf haché mi-maigre, \$1.98. Fruits et légumes: nectarines de Californie, 59 cents; pommes Granny Smith de l'Alf. du Sud, 69 cents; laitue Iceberg du Qué., gros, 18, 2 pour 59 cents; piments verts des E.-U., calibre gros, 59 cents.

Métro: rosbif de côtes avec os de dos, \$2.98; rosbif de palette, désossé, \$1.68; bœuf haché mi-maigre, \$1.98; rosbif de palette, coupe régulière, 88 cents; bifteck de côtes, \$3.48; bifteck de palette, coupe ordinaire, \$1.08; rosbif de côtes croisées, \$1.48; bacon sans couenne tranché, \$1.19 le pqt de 500 g. Jambon désossé, prêt-à-manger, Style Québécois, demi, \$1.98; jambon mignon désossé, prêt-à-manger, Hygrade, \$2.28; bœuf à ragout, désossé, \$2.28. Poisson: saumon argenté du Pacifique, surg., 4 à 6 lb, morceau complet ou demi, \$1.99. Fruits et légumes: pommes vertes Granny Smith, gros, 125, de l'Alf. du Sud, 78 cents; pêches des E.-U., 39 cents; melon d'eau des E.-U., 19 cents; raisins rouges Cardinal du Mexique, \$1.09; bleuets des E.-U., \$1.09 la chopine; oranges Outspan de l'Alf. du Sud, gros, 112, \$1.39 la douz.; kiwi, de la

Nouvelle-Zélande, gros, 42, 2 pour 89 cents; céleri Pascal des E.-U., gros, 24, 69 cents ch.; cerises Bing des E.-U., 97 cents.

Provibec: bifteck de ronde Can. cat. A, \$1.98; bifteck ou rosbif de pointe de surlonge, \$2.48; rosbif de croupe, coupe extérieure, \$1.98; bacon sans couenne Provigo, \$1.28 le pqt de 500 g. Fruits et légumes: pêches des E.-U., 38 cents; céleri de Cal., gros, 24, 68 cents ch.; épinards frais du Qué., cello de 10 on., 45 cents; échalottes du Qué., 2 ppts pour 33 cents; salade romaine du Qué., gros, 16, 33 cents ch.

Provigain: rôti de porc frais, bout des côtes, 88 cents; côtelettes de porc frais, partie du centre, \$1.58; rôti de porc frais, bout du filet, \$1.08; jambon genre diner Provigo, \$2.48. Fruits et légumes: cantaloups frais de Cal., gros, 45, 67 cents ch.; bleuets du New Jersey, \$1.19 la chopine; mais frais surg. épis des E.-U., 5 pour 99 cents; chou vert du Qué., 17 cents ch.; kiwi, gros, 39 à 42, 55 cents.

Richelleu: bœuf haché maigre, \$2.28; épaule de porc fumé, genre Picnic, 88 cents; bifteck attendri de ronde, \$3.28; bifteck ou côtes d'Aloyau, bout enlevé, \$3.68; bifteck de ronde, désossé, tranche entière, \$1.98; bifteck ou rosbif de pointe de surlonge, \$2.78; rosbif d'extérieur de croupe, \$1.98; bifteck de surlonge, tranche entière, \$2.88; bacon sans couenne régulier ou soupçon d'érable, Maple Leaf, \$1.58 le pqt de 500 g. Poisson: cuisses de grenouilles surg., importées de l'Inde, gros, 24, \$2.89. Fruits et légumes: raisins verts sans pépin, du Mexique, \$1.19; nectarines des E.-U., 59 cents; pommes rouges Délicieuses des E.-U., gros, 125, 78 cents; échalottes du Qué., 2 pqt pour 39 cents; céleri Pascal des E.-U., 24, 69 cents ch.; chou vert nouveau du Qué., 12 cents.

Steinberg: épaule de porc fumé, genre picnic, 88 cents; côtes de flanc de porc fraîches, \$1.49; foie de veau en tranches, produit décongelé, \$2.19; jeunes dindes Flamingo surg., Can. cat. A, moins de 12 lb, 88 cents; dindes surg., Butterball de Swift, Can. cat. A, moins de 12 lb, \$1.18. Poisson: homard dans la saumure High Liner, \$2.79 pour 250 g.; saumon du Pacifique entier, surgé, 2 à 6 lb, \$1.78. Fruits et légumes: cerises de la C.-B., 98 cents; nectarines de la Cal., larges, 59 cents; marques de la Flor., gros, 12, 69 cents ch.; piments verts des E.-U., larges, 68 cents ch.; radis du Qué., 39 cents le cello d'une livre; concombres anglais de l'Ont., gros, medium, 58 cents ch.; chou vert du Qué., gros, 16, 35 cents ch.

LA PAMPA

Gastronomie Argentine
authentique du quartier latin
— Ouvert tous les jours

RÉSERVATIONS:
282-9177

2051, RUE ST-DENIS MONTRÉAL
(ENTRE SHERBROOKE ET ONTARIO)

un petit restaurant
français qu'il faut
découvrir

**AUX
DEUX
CHAÎNES**

1218 EST. ST-CATHERINE (métro
Beaudry)
522-4882 Fermé le dimanche

MAISON DE BEAUJEU

Déjeuners
d'affaires sur
semaine

le soir ouvert jusqu'à 1 h

320 est, rue Notre-Dame, Montréal, tél.: 861-0876

Au Vieux Montréal

Restaurant Français

Table d'hôte
Groupes acceptés
Ouvert 7 jours par semaine
361 est, rue St-Paul
Vieux Montréal

Réervations: 861-5337

Un coin de soleil
La Medina

Beaucoup de gens connaissent le
Téléphonez pour réserver

COUSCOUS...

Très peu en connaissent
la vraie saveur.

En exclusivité...
Vins marocains dont
le très fameux gris
de Boulaouane

la Medina

3464 rue St-Denis
Tél.: 282-0359
282-1615

Spécialités
marocaines
ouvert de 17h30 à 24h tous les jours

«L'Amant»: absurde mais on y croit

par Jacques Larue-Langlois

L'Amant de Harold Pinter: production de La belle affaire; mise en scène: Sébastien Dhavernas; décors et costumes: René Gagnon; avec ce dernier, Hélène Mercier et Charles Vincent, à l'affiche de La Chanson, jusqu'à samedi, puis du 5 au 23 août.

Histoire de ne pas laisser sombrer leur mariage dans les affres ennuyeuses de la platitude la plus morne, les deux membres du couple très rigide britannique que met

en scène cette pièce de Harold Pinter se font des petits jeux merveilleux, comme tous les couples amoureux en santé, mais ont l'audace de les mener jusqu'à leur déroulement le plus absurde.

Bien sûr, le spectateur croit un moment que ces jeux n'en sont pas et se sent dérouter par la nouvelle morale si librement et ouvertement affichée par les deux protagonistes. C'est d'ailleurs justement là l'art de Pinter, qui puise toutes ses ressources dans l'usage du vocabulaire le plus banal pour dégager un certain mys-

tère des situations et des gestes les plus quotidiens. Il s'agit d'un théâtre de paradoxes: psychologique par refus de l'analyse psychologique directe et surréel par l'acuité du réalisme.

Dans la pureté et le dépouillement le plus entier de l'intrigue, les personnages de L'Amant, dénués de toute caractérisation précise, se conduisent de façon absurde parce que la vie est telle — une certitude profonde et irréfutable chez Pinter. Il devient difficile de savoir où est la vérité car nul ne le sait au fond, ni l'au-

teur ni ses créatures ni encore moins le spectateur.

Ce qui est intéressant, c'est que des acteurs sont parvenus à camper avec un minimum de réalisme les deux personnages de base du couple anglais, ils doivent changer de rôles et se mettre à jouer ces personnages jouant d'autres personnages. Et il faut qu'on y croit. Grâce à une production simple et efficace, et au brio des deux comédiens la chose est facile. Il devient même ardu de savoir si René Gagnon est meilleur en mari flegmatique dont l'indiffé-

rence est minée par une pointe de jalousie ou en amant appaissant usant de sa compagne à des fins strictement sexuelles. Hélène Mercier est également splendide, à la fois en épouse rigide mais coquine et en dévergondée folle du genre que son mari qualifie de «gourgandina simple».

Une belle fantaisie estivale faisant quand même appel à l'intelligence du public et jouée dans le charmant décor d'un café qu'on ne connaissait jusqu'ici que pour ses divertissements musicaux.

CINÉMA

ATWATER, 1, Plaza Alexis Nihon (935-4246) — «The blues brothers» 16 h 45, 19 h 15, 21 h 40.
ATWATER II, Plaza Alexis Nihon (935-4246) — «The nude bomb» 17 h 10, 19 h 10, 21 h 10.
ATWATER III, Plaza Alexis Nihon (935-4246) — «Can't stop the music» 17 h 05, 19 h 25, 21 h 45.
AVENUE, 1224 Avenue Greene, Westmount (937-2747) — «Brubaker» 19 h 00, 21 h 20.
BEAVER, 5171 Avenue du Parc (844-1932) — «Ereic ceremony» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 15, 20 h 15, 22 h 00.
BERRY, 1280 St-Denis (288-2115) — fermé.
BIJOU, 5030 Papineau (527-9131) — «Adolescentes devant le plaisir» 12 h 15, 16 h 15, 20 h 15, 22 h 00.
BOULEVARD, 1, 1 Place Bonaventure (861-2725) — «Wholly moose» 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15.
BOULEVARD II, 1, 1 Place Bonaventure (861-2725) — «Wholly moose» 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15.
BOULEVARD III, 1, 1 Place Bonaventure (861-2725) — «Wholly moose» 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15.
BROSSARD I, Mail Champlain, 6600 Boul. Taschereau (465-5906) — «Cul et chemise» 18 h 15, 21 h 40, 24 h 00.
BROSSARD II, 1, 1 Place Bonaventure (861-2725) — «Wholly moose» 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15.
BROSSARD III, 1, 1 Place Bonaventure (861-2725) — «Wholly moose» 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15.
CHAMPLAIN I, 1815 est, Ste-Catherine (524-6865) — «Cactus Jack» 13 h 00, 16 h 20, 19 h 45.
CHAMPLAIN II, 1815 est, Ste-Catherine (524-6865) — «Cactus Jack» 13 h 00, 16 h 20, 19 h 45.
CHAMPLAIN III, 1815 est, Ste-Catherine (524-6865) — «Cactus Jack» 13 h 00, 16 h 20, 19 h 45.
CHATEAU I, 6856 St-Laurent (271-1103) — «C'est toujours ou quand elles disent non» 19 h 30, 21 h 30, 23 h 30.
CHATEAU II, 6856 St-Laurent (271-1103) — «C'est toujours ou quand elles disent non» 19 h 30, 21 h 30, 23 h 30.
CHATEAU III, 6856 St-Laurent (271-1103) — «C'est toujours ou quand elles disent non» 19 h 30, 21 h 30, 23 h 30.
CINÉMA DE MONTREAL I, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL II, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL III, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL IV, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL V, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL VI, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL VII, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL VIII, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL IX, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL X, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL XI, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL XII, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL XIII, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL XIV, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL XV, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL XVI, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL XVII, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL XVIII, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL XIX, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL XX, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL XXI, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL XXII, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL XXIII, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL XXIV, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL XXV, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL XXVI, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL XXVII, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL XXVIII, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL XXIX, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL XXX, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL XXXI, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL XXXII, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL XXXIII, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL XXXIV, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL XXXV, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL XXXVI, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL XXXVII, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL XXXVIII, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL XXXIX, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL XL, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL XLI, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL XLII, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL XLIII, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL XLIV, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL XLV, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL XLVI, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL XLVII, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL XLVIII, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL XLIX, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL L, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL LI, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL LII, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL LIII, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL LIV, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL LV, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL LVI, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL LVII, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL LVIII, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL LVIX, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL LX, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL LXI, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL LXII, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL LXIII, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL LXIV, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL LXV, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL LXVI, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL LXVII, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL LXVIII, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL LXIX, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL LXX, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL LXXI, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL LXXII, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL LXXIII, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL LXXIV, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL LXXV, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL LXXVI, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL LXXVII, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL LXXVIII, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL LXXIX, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL LXXX, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL LXXXI, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL LXXXII, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL LXXXIII, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL LXXXIV, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL LXXXV, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL LXXXVI, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL LXXXVII, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL LXXXVIII, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL LXXXIX, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL LXXXX, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL LXXXXI, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL LXXXXII, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL LXXXXIII, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL LXXXXIV, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL LXXXXV, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL LXXXXVI, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL LXXXXVII, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL LXXXXVIII, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL LXXXXIX, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL LXXXXX, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL LXXXXXI, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL LXXXXXII, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL LXXXXXIII, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL LXXXXXIV, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL LXXXXXV, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL LXXXXXVI, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL LXXXXXVII, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL LXXXXXVIII, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL LXXXXXIX, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL LXXXXXX, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL LXXXXXXI, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL LXXXXXXII, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL LXXXXXXIII, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL LXXXXXXIV, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL LXXXXXXV, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL LXXXXXXVI, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL LXXXXXXVII, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL LXXXXXXVIII, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL LXXXXXXIX, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL LXXXXXXX, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL LXXXXXXXI, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL LXXXXXXII, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL LXXXXXXIII, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL LXXXXXXIV, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL LXXXXXXV, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL LXXXXXXVI, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL LXXXXXXVII, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL LXXXXXXVIII, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL LXXXXXXIX, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL LXXXXXXX, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL LXXXXXXXI, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL LXXXXXXII, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL LXXXXXXIII, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL LXXXXXXIV, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 00, 21 h 15.
CINÉ

Alcan investit 25 millions à son usine de Jonquière

La Société d'électrolyse et de chimie Alcan investira environ \$25 millions pour le réaménagement de ses installations de transformation de la bauxite à son usine de produits chimiques de Jonquière.

Les travaux, qui consisteront principalement en des ajouts, des modifications et des réaménagements aux circuits de précipitation, permettront d'augmenter la productivité de l'usine et d'améliorer la qualité du produit. Le programme prévoit aussi une capacité accrue de pompage, de refroidissement et le réaménagement des réservoirs d'emmagasinement.

Les travaux de construction qui débiteront à l'automne de cette année se termineront au printemps de 1982, soit au même

moment qu'entreront en service trois nouveaux calcinateurs verticaux qui sont actuellement érigés. Ces calcinateurs seront alimentés à même les installations de précipitation.

Le réaménagement des installations de précipitation s'inscrit dans le cadre du programme de modernisation du Centre de chimie inorganique d'Alcan situé à proximité de l'usine d'aluminium de Jonquière. Ce centre fournit aux usines d'électrolyse québécoises certaines matières premières nécessaires à la production d'aluminium et commercialise des alumines métallurgiques et céramiques, de la cryolithe et des produits dérivés tels les fluorures, les hydrates et les sulfates d'aluminium.

La Banque fédérale de développement subit un déficit de \$29.3 millions

par Michel Nadeau

La hausse spectaculaire des taux d'intérêt en 1979 et des provisions de \$43 millions pour éponger des pertes éventuelles ont laissé un déficit de plus de \$29 millions dans les livres de la Banque fédérale de développement au cours de l'exercice financier terminé le 31 mars dernier.

Ce premier déficit dans l'histoire de l'organisme fédéral au cours de ses 35 ans d'existence a cependant été accompagné d'une augmentation de 30% des prêts consentis qui ont atteint, dans l'ensemble du Canada, le chiffre de \$866 millions en 1979-1980.

L'autre élément important qui ressort du rapport annuel dévoilé hier au siège social de l'institution financière à Montréal, est la lente remontée du Québec qui s'approche d'une position conforme à sa situation démographique dans le volume d'affaires de la BFD.

Les prêts consentis à des firmes québécoises ont fait un bond de 55% l'an dernier, le taux le plus élevé de toutes les régions canadiennes. Ainsi le Québec a touché 23,4% de l'argent prêté par l'organisme en 1979. Durant de très nombreuses années, les firmes québécoises ont été les parents pauvres au sein des activités de la BFD. Jusqu'à maintenant, celle-ci a prêté \$456 millions à des compagnies du Québec soit 22,3% du total de \$2 milliards. Avec ses \$203 millions de prêts, le

Québec s'approche ainsi de la Colombie-Britannique au palmarès de la BFD et de l'Ontario qui a reçu \$256 millions en 1979.

Lors d'une rencontre avec la presse financière, le président, M. Guy Lavigne, a expliqué que la perte de \$29 millions est attribuable à des facteurs hors du contrôle de la banque: hausse des frais d'intérêt, augmentation de la provision pour pertes, coût élevé des activités de placements en actions, instabilité du marché financier.

C'est dans le domaine de la fabrication que la BFD a dû afficher un nombre accru de créances douteuses. «Au cours de l'exercice, le nombre de clients dont le compte était en souffrance a atteint un niveau record», selon M. Lavigne.

Et d'ajouter le vice-président et directeur général pour le Québec, M. Yves Millette: «Le Québec et l'Ontario, où sont concentrées les activi-

tés manufacturières, sont les régions les plus touchées.»

On a également fait état de la situation difficile de certains secteurs comme les centres de ski au cours de l'hiver dernier et les entreprises de production de volaille et de porcs, actuellement.

Les provisions pour mauvaises créances ont été majorées de plus de \$24 millions par rapport aux montants prévus au cours de l'exercice 1978 soit \$82 millions par rapport à \$58 millions auparavant. La provision pour pertes sur les prêts (\$43,7 millions) représente près de 20% des revenus totaux de l'entreprise, soit le double de l'année précédente.

Les dirigeants de la BFD soutiennent cependant qu'ils vont souvent beaucoup plus loin que les prêteurs privés dans le support de risque. Pas moins de 69% des prêts autorisés ne sont pas entièrement garantis. Depuis deux ans, l'institution achète des actions de jeunes entreprises afin de

ne pas alourdir inutilement leur dette: les placements dans ce type de titres furent de \$14,2 millions l'an dernier dans 83 entreprises contre \$18,4 millions dans 73 entreprises l'année précédente.

La BFD se présente comme un pourvoyeur de fonds industriels et commerciaux de dernier essor. C'est effectivement le cas présentement surtout si l'on tient compte que le taux minimum demandé actuellement est de 16%, un niveau très élevé par rapport au marché de l'argent.

Ce taux de 16% s'explique par le fait que la BFD n'a pas voulu au cours des derniers mois augmenter son volume de prêts afin de maintenir son équilibre financier. Traditionnellement, le capital-actions, fourni par Ottawa, représente 10% du passif total. La hausse rapide de la demande de fonds en raison de la conjoncture difficile actuelle a affaibli la

structure financière de l'entreprise qui manquait de capitaux propres.

Par ailleurs, la BFD empruntait toujours du gouvernement fédéral. Or, depuis un an maintenant, la quasi-totalité des emprunts contractés l'ont été dans le domaine privé, notamment sur les marchés étrangers. Or la dette surtout fédérale devenait de plus en plus lourde à porter, entraînant des frais de \$146 millions en 1979 contre \$111 millions l'an dernier.

Pour alléger ce fardeau, on a commencé à convertir des billets du gouvernement fédéral en actions: ce fut \$33 millions de moins dans l'enveloppe de la dette en 1979 et cette année \$175 millions seront retirés de la dette pour passer sous forme de capital-actions. Evidemment, le capital-actions ne commande pas obligatoirement de versements de dividende ou d'intérêt ce qui permet à l'institution de réduire ses coûts. Le Canadien National et la société Air Canada ont utilisé la même stratégie pour alléger leur fardeau financier.

Tous les secteurs d'activités ont connu une hausse dans les prêts accordés. Les montants de \$100,000 et plus représentent 38% des \$866 millions alors que les prêts de moins de \$50,000 comptent pour 30,6% de l'ensemble.

Le Service de consultation a été particulièrement actif avec une augmentation de 50% du nombre de cas effectivement étudiés soit 14,560 consultations menées à terme.

Reed Paper rachète toutes ses actions en circulation

TORONTO (CP) — Le conseil d'administration de la compagnie Reed Paper Ltd. de Toronto a approuvé hier un plan de rachat des actions de la compagnie détenues par des individus dans le but de transformer la compagnie en filiale à propriété entière de la compagnie Reed International Ltd. de Londres.

Reed International, par l'entremise de Reed-Anglo Ltd., détient actuellement 87% des actions votantes de Reed Paper. La réorganisation projetée prévoit la fusion de Reed Paper avec sa subsi-

diaire Reed Ltd. et avec Reed-Anglo.

La fusion, qui pourrait être réalisée à la mi-octobre, sera soumise à l'approbation des détenteurs des deux-tiers au moins des actions publiques de Reed Paper, et aussi à l'approbation du gouvernement.

Avant que les actionnaires ne soient appelés à approuver cette transaction, Reed Paper rachètera toutes ses actions privilégiées en circulation vers le premier octobre au prix de \$12,50 l'action.

Les détenteurs de ces actions toucheront également le dividende trimestriel de 25 cents l'action payable le 1er octobre.

Les actionnaires auront le choix d'échanger leurs actions privilégiées pour des actions ordinaires, qui seront rachetées à \$13,55 l'action après la fusion. Par contre, aucun dividende ne sera versé sur les actions ordinaires.

Reed Paper a expliqué hier qu'elle ne jugeait plus nécessaire que le public participe à son financement à la suite de la réduction de son actif.

Carrières et Professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

Voir autres Carrières et Professions, en page 8

ASSOCIATION CANADIENNE DE TÉLÉVISION PAR CÂBLE

DIRECTEUR DES COMMUNICATIONS

L'Association Canadienne de Télévision par câble, qui regroupe plus de 300 télédiffuseurs licenciés de tout le Canada, cherche pour son siège d'Ottawa un Directeur des communications. Le directeur se joindrait au petit groupe de spécialistes dynamiques qui aiment la vie de l'association, sous l'égide de son Conseil d'administration.

Le directeur des communications devra présenter les points de vue de l'ACTC aux médias imprimés et électroniques, superviser la préparation des publications de l'Association, y compris un bulletin de nouvelles bimensuel et une revue trimestrielle, préparer des articles à diffusion interne et externe, effectuer des recherches, rédiger des allocations et fournir son aide aux différents comités de l'ACTC.

Exigences:
— Être bilingue et hautement compétent en matière de communications écrite et orale;
— Avoir au minimum cinq ans d'expérience dans le domaine des médias ou un domaine associé;
— Connaître, si possible, le fonctionnement des administrations et gouvernements;
— Avoir de préférence une bonne connaissance de l'industrie des télécommunications au Canada.

Salaire:
Correspondant à la valeur et à l'expérience du candidat.
Présenter candidature et curriculum vitae à:

Mme Susan E. Cornell,
Directeur des relations publiques
ACTC
85, rue Albert
suite 405
Ottawa, Ontario K1P 6A4

CHARGÉ DE LA CRÉATION

La Direction générale du Québec est à la recherche d'un candidat au poste de chargé de la création pour son service des Relations publiques.

La personne choisie assistera le directeur dans la conception et la réalisation de matériel de promotion s'adressant au public et aux représentants, ainsi que dans la production de documents audio-visuels destinés au personnel de la Compagnie.

Une expérience pertinente de plusieurs années en publicité et en communications, notamment dans le domaine de la création, des aptitudes en gestion du personnel, une parfaite connaissance du français et une bonne maîtrise de l'anglais sont essentielles.

Nombreux avantages sociaux. Poste à Montréal, à pourvoir immédiatement.

Veuillez communiquer avec
Francine Morin
866-6411 poste 608

SunLife
DU CANADA

PROFESSEURS DE FRANÇAIS

LANGUE SECONDE

Fonctions:

— Cours à Montréal et banlieue dans des entreprises.
— Dialogues Canada I. Atelier. DC II (bloc 3) et Transition.

Méthodes utilisées:

— Dialogues Canada I. Atelier. DC II (bloc 3) et Transition.

Exigences:

— Minimum B.A. relié aux langues.
— Français langue maternelle.
— Expérience pertinente.

Envoyer curriculum vitae (ne pas téléphoner), à:

Centre Linguistique Bouchereau Inc.
465, rue Saint-Jean, Bureau 708,
Montréal, Québec,
H2Y 2R6,
Att: M. Jean-Denis Garceau



HÔPITAL SANTA CABRINI

recherche

INFIRMIÈRES

Poste temporaire à temps partiel pour les soins intensifs sur heures variables (jour-soir-nuit)
Poste temporaire à temps partiel pour obstétrique et gynécologie de soir

Poste à temps partiel occasionnel pour la salle d'accouchement sur heures variables (jour-soir-nuit)
Postes à temps partiel occasionnels sur heures variables (jour-soir-nuit).

Exigences:
— Être membre en règle de l'O.I.I.Q.
— Expérience demandée

Veuillez communiquer immédiatement au numéro suivant
254-8311 poste 335 ou 385



ALGONQUIN

DIVISION DES ARTS APPLIQUÉS

La section Étude des services communautaires recherche un

PROFESSEUR

pour le programme Technologie des musées

EXIGENCES:
Le candidat doit posséder une formation et une compétence reconnue en conservation et en restauration. Il doit également posséder une vaste expérience pratique de la conservation et des musées ainsi que de l'enseignement. L'aptitude à enseigner en français et en anglais est un atout.

SALAIRE:
\$15,478 - \$30,230 par année (échelle de 1979-1980), selon les titres et l'expérience.
Le Collège offre également une gamme complète d'avantages sociaux.

ENTRÉE EN FONCTIONS:
Le 15 août 1980.

Veuillez préciser le numéro du concours dans la demande que vous ferez parvenir, par écrit, au

Service du personnel
1385, avenue Woodroffe
NEPEAN, Ontario,
K2G 1V8

au plus tard le 18 juillet 1980.
Le concours 69-80 s'adresse aux femmes et aux hommes.

Le prix de l'or dépasse les \$680

LONDRES (AFP) — Après avoir tout d'abord poursuivi sa baisse, le dollar s'est nettement redressé, hier, grâce à des interventions énergiques de la part de plusieurs banques centrales, principalement de la Bundesbank et de la Réserve fédérale.

Le raffermissement de l'intérêt sur les bons du Trésor américains a aussi contribué à cette reprise en fin de journée. L'or a par conséquent fait

marque arrière, sous l'effet de ventes bénéficiaires et après s'être élevé en début de journée jusqu'à \$693. Il a clôturé à \$682,5, soit \$6 seulement de plus que la veille.

La livre sterling a pour sa part réagi défavorablement, d'une part au bilan mensuel du crédit bancaire, qui laisse prévoir une nouvelle croissance de 0,75% de la masse monétaire en juin, au lieu des 0,5% attendus, et d'autre part à la décision des mineurs d'exiger une augmentation de salaire de 35%.

Aux États-Unis, les prix de gros ont augmenté en juin à un rythme annuel de près de 10% alors que le taux n'était que de 3,5% en mai. Les prix de gros des produits finis ont augmenté de 0,8% le mois dernier, après une hausse de 0,3% seulement en mai.

D'autres complications naissent également de l'application de la loi 72 sur la protection du consommateur, a reconnu M. Deschênes, mais les concessionnaires et leur Corporation sont conscients de l'importance de cette législation et grâce à des séances d'information qui se sont déroulées dans diverses régions de la province ont appris à connaître les implications de la loi, dont certains articles ne sont pas sans leur déplaire.

Mais de noter hier M. Deschênes, la réaction des concessionnaires est favorable dans l'ensemble, et ces derniers se sont justement donné un code d'éthique qui prouve leur bonne volonté.

Cette loi a le mérite d'assainir le marché, a fait remarquer le président de la Corporation, «un des buts visés par notre corporation depuis sa fondation il y a 35 ans».

En dépit des moments difficiles que traverse l'industrie, de l'automobile, «la situation n'est pas dramatique», a signalé M. Deschênes, qui a énuméré les principaux problèmes qui le préoccupent, ses collègues et lui: hausse des taux d'intérêt, inflation, diminution des ventes, volume élevé des stocks d'automobiles chez les concessionnaires, changement des goûts et des habitudes des consommateurs, hausse des dépenses générales, baisse des profits, etc.

Les 800 membres de la Corporation des concessionnaires d'automobiles du Québec réalisent chaque année des transactions de plus de trois milliards de dollars et créent au moins 30,000 emplois directs.

Nomination chez Greenshields



NORMAND PAPIN

Greenshields a le plaisir d'annoncer que Normand Papin, B.Sc. Comm., Ecole des Hautes Études Commerciales, 1970, a réussi le cours sur le Commerce des Valeurs Mobilières au Canada et a été nommé représentant agréé au siège social de la firme à Montréal.

Cette annonce ne doit pas être interprétée comme une offre publique dans aucune province du Canada des titres mentionnés ci-dessous. Une telle offre ne sera faite qu'au moment où le dépôt d'un prospectus aura été accepté par une commission des valeurs mobilières ou un organisme similaire dans toute telle province.

Nouvelle émission

Tricentral Limited

3 000 000 de certificats américains en dépôt

représentant

6 000 000 d'actions ordinaires
de 25p chacune (valeur nominale)

Des 3 000 000 de certificats américains en dépôt offerts, 750 000 sont souscrits à forfait par des souscripteurs canadiens et 2 250 000 sont souscrits à forfait par des souscripteurs américains.

Prix: \$21,22 par certificat américain en dépôt

L'offre ne doit être faite seulement que par le prospectus dont on pourra se procurer des exemplaires auprès des soussignés et d'autres négociants qui peuvent légalement offrir ces titres dans cette province.

Wood Gundy Limitée

A. E. Ames & Cie
Limitée

Greenshields Incorporée

Midland Doherty
Limitée

Pitfield Mackay Ross
Limitée

Bell Gouinlock
Limitée

Molson, Rousseau & Cie
Limitée

Burns Fry
Limitée

Lévesque, Beaubien
Inc.

Nesbitt Thomson Valeurs
Limitée

Richardson du Canada

Geoffrion, Leclerc
Inc.

Odlum Brown & T. B. Read
Ltd.

Dominion Securities
Limitée

McLeod Young Weir
Limitée

Pemberton Securities
Limited

Walwyn Stodgell Cochran Murray
Ltée

Houston Willoughby
Limited

Scotia Bond Company
Limited

Les firmes suivantes ont agi comme conseillers financiers de la Société au Royaume-Uni relativement à cette transaction:

Morgan Grenfell & Co.
Limited

de Zoete & Bevan

Juillet 1980

Carrières et Professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

Voir autres Carrières et Professions, en page 7

CLINIQUE COMMUNAUTAIRE DE POINTE ST-CHARLES

La Clinique communautaire de Pointe St-Charles est un organisme de santé contrôlé par les citoyens dont l'objectif est d'organiser des services préventifs et curatifs et de regrouper les citoyens autour des questions de santé afin d'améliorer les conditions de santé à court et à long terme.

MÉDECIN À PLEIN TEMPS

Tâches:

- s'occuper de la distribution des soins individuels de base et de prévention
- travailler avec une équipe multidisciplinaire
- participer aux activités de la Clinique

Exigences:

- omnipraticien diplômé
- capable de travailler en équipe avec des "non-professionnels"

Les personnes intéressées sont priées d'envoyer leur Curriculum Vitae à la Clinique communautaire de Pointe St-Charles, 2312 rue Centre, Montréal, téléphone: 937-9251, à l'attention du coordonnateur du personnel.

AVOCAT

Avocat bilingue. Bonne connaissance du milieu industriel. 3 à 5 ans d'expérience reliée aux lois régissant les compagnies et au code civil du Québec. Compétence reconnue. Poste à Montréal. Toutes les candidatures seront étudiées en toute confidentialité.

Adresser curriculum vitae à:
DOSSIER 3285
Le Devoir
C.P. 6033, Montréal H3C 3C9

R.I.A. Directeur financier

Notre client recherche, pour ses bureaux de Ville St-Laurent un R.I.A. bilingue, pour occuper le poste de Directeur financier.

Le diplôme R.I.A. est un prérequis indispensable et les candidats qui ont 2-3 ans d'expérience dans le secteur cosmétique ou pharmacologique auront la préférence.

Le salaire est fonction de l'expérience et se situe entre \$25,000 et \$30,000.

Majolaine Hébert
282-1008
ACCELERATION
2 Complexe Desjardins Bureau 1603
Montréal H5B 1B3

PHARMACIEN(NE)

Poste à temps complet

• Travail dans une clinique médicale de Mont-Laurier

Téléphone: (819) 623-2296



Municipalité de Rock Forest

CHEF COMPTABLE

ATTRIBUTIONS

Sous la supervision du secrétaire-trésorier.

- organiser et contrôler la perception des fonds
- planifier et organiser le financement à court et long terme
- élaborer l'application des procédures pour la préparation du budget, le contrôle budgétaire et financier, la vérification interne
- développer le système de comptabilité
- surveiller toutes les écritures comptables
- préparer les états financiers mensuels et annuels

EXIGENCES

- C.A. ou RIA ou CGA
- Expérience de la comptabilité par fonds
- Connaissance en informatique

TRAITEMENT

- Le traitement sera établi en fonction de la formation et de l'expérience du candidat
- Le titulaire de ce poste a droit aux bénéfices sociaux du personnel cadre de la Municipalité de Rock Forest

Soumettre son curriculum vitae AVANT 16H00 LE 18 JUILLET 1980 à l'adresse suivante:

COMITÉ DE SÉLECTION
Municipalité de Rock Forest
C.P. 29
Rock Forest, Qué.
J0B 2J0



CENTRE DE SERVICES SOCIAUX
Saguenay-Lac St-Jean-Chibougamau

COORDONNATEUR DE SERVICES

PORT D'ATTACHE: Chicoutimi

RESPONSABILITÉS:

Assurer la coordination et la standardisation dans la dispensation des services à la clientèle, plus spécifiquement au niveau des programmes concernant l'enfance et la famille.

SOMMAIRE DES TÂCHES:

- Coordonner les activités des programmes concernés
- Faire le lien avec les organismes régionaux ou autres établissements en ce qui concerne l'application des programmes.
- Participer à l'élaboration des budgets, déterminer et analyser les données opérationnelles nécessaires à l'évaluation des programmes et à leur contrôle.
- agir à titre conseil à l'égard des gestionnaires.

EXIGENCES:

- diplôme universitaire de deuxième cycle en service social.
- Au moins quatre (4) ans d'expérience pertinente au poste.
- Une connaissance de la problématique concernant l'enfant et la famille et du réseau des affaires sociales sera considérée.

CONDITIONS DE TRAVAIL:

Selon la politique en vigueur au Ministère des affaires sociales.

Les candidats intéressés à ce poste devront faire parvenir leur curriculum vitae au plus tard le 18 juillet, 1980 au:

Directeur des ressources humaines
CENTRE DES SERVICES SOCIAUX
SAGUENAY-LAC
ST-JEAN-CHIBOUGAMAU
711 est, Jacques-Cartier
Chicoutimi, Québec G7H 5B7
Tél: (418) 549-4853



Université de Montréal

Groupes de recherches en traduction automatique

(TAUM)

Linguiste-analyste senior

DESCRIPTION:

Le candidat devra participer à la rédaction d'un programme d'analyse de la langue anglaise à l'aide de langages informatiques spécialement conçus pour le traitement par ordinateur des langues naturelles. Il devra aussi participer aux recherches linguistiques préalables à la mise au point de ce programme. Les recherches porteront particulièrement sur la langue anglaise des manuels scientifiques et techniques.

QUALIFICATIONS:

Le candidat doit être un anglophone, mais la connaissance du français demeure nécessaire. Il doit posséder un doctorat en linguistique, avec spécialisation en grammaire transformationnelle. Une expérience d'au moins deux ans dans le traitement par ordinateur de phénomènes linguistiques, en traduction informatisée et dans l'utilisation de langages informatiques est indispensable. De plus, il serait important que le candidat soit familier avec la langue scientifique et technique anglaise (et française si possible), en particulier dans le domaine de l'aéronautique.

Salaire selon la formation et l'expérience du candidat.

Veuillez envoyer le curriculum vitae à:

TAUM
Immeuble principal
T-540
Université de Montréal
C.P. 6126, Succursale "A"
Montréal, P.Q.
H3C 3J7

PROFESSEUR EN DIDACTIQUE DES LANGUES SECONDES

(poste accessible également aux hommes et aux femmes)

FONCTIONS ET CADRE DE TRAVAIL:

Enseignement de premier et deuxième cycle et recherche, au département de linguistique.

DATE D'ENTRÉE EN FONCTION: Août 1980

EXIGENCES:

- Détenir un doctorat
- Avoir de l'expérience en recherche et en enseignement dans ce domaine.

TRAITEMENT:

Selon la convention collective en vigueur à l'UQAM

Les candidats sont priés de faire parvenir un curriculum vitae détaillé avant le 31 juillet 1980 à 17:00

M. Denis Dumas, directeur
Département de linguistique
Université du Québec à Montréal,
C.P. 8888, Montréal, Québec H3C 3P8

Université du Québec à Montréal

NOTRE RUBRIQUE CARRIÈRES ET PROFESSIONS

est publié tous les jours. Le tarif est de 0.68 la ligne agate (grandeur minimum: 30 lignes agate sur 2 colonnes). Notre service de cases (dossiers) coûte \$3.00 et les réponses sont assurées par courrier. La date limite pour la réception des annonces est fixée à 48 heures avant publication. Tout courrier devra être adressé comme suit:

LE DEVOIR

211, rue du Saint-Sacrement
Montréal - H2Y 1X1

Compétence:
Micheline Turgeon,
Rens.: 844-3361

PROFESSEUR INVITÉ (ANIMATEUR PÉDAGOGIQUE) AU DÉPARTEMENT DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL.

"Poste accessible aux femmes et aux hommes"

FONCTIONS ET CADRE DE TRAVAIL:

Assumer des activités d'enseignement et d'encadrement au module d'éducation au préscolaire et d'enseignement primaire (formation initiale) selon les termes de la convention collective. Durée du contrat: un an, renouvelable. Possibilité d'entente inter-institutionnelles.

DATE D'ENTRÉE EN FONCTION: 1er septembre 1980.

EXIGENCES:

Baccalauréat spécialisé d'enseignement au préscolaire et au primaire ou l'équivalent; expérience professionnelle dans le domaine: au moins 3 ans.

TRAITEMENT:

Selon les dispositions de la convention collective ou entente inter-institutionnelle.

Les candidats sont priés de faire parvenir un curriculum vitae détaillé avant le 8 août 1980, 17 h.

M. Bernard Lefebvre, directeur
Département des sciences de l'éducation
Université du Québec à Montréal,
C.P. 8888, Montréal, Québec, H3C 3P8

Université du Québec à Montréal

DIRECTEUR DE LA VÉRIFICATION INTERNE

L'Office de la construction du Québec recherche un gestionnaire à l'esprit innovateur pour prendre la direction du service de la vérification interne au siège social à Montréal et dans les différentes régions réparties à travers le Québec. Relevant directement du Président directeur général, il aura l'entière responsabilité de la conception et de la planification des programmes et méthodes de la vérification, de la direction du personnel des vérificateurs internes. De plus, il devra s'impliquer personnellement dans les travaux de vérification dans la mesure du possible.

Diplômé universitaire spécialisé en sciences comptables et membre de l'Ordre des Comptables Agréés du Québec, le candidat a acquis une expérience pertinente d'au moins 5 ans dans le domaine de la vérification interne ou professionnelle auprès d'organismes de grande envergure.

Au cours de son expérience, il a acquis une connaissance de la vérification analytique, de l'échantillonnage statistique et de la vérification à l'aide des systèmes informatiques. Le titulaire recherché est souple et sait se faire accepter par une équipe multidisciplinaire.

Si vous recherchez une étape de carrière intéressante et pleine de défis, faites parvenir votre curriculum vitae avant le 23 juillet 1980 au:



Directeur régional
Office de la Construction du Québec
3530 rue Jean-Talon ouest
Montréal, Québec H3R 2G3

STANCHEM

Professionnel en relations industrielles

STANCHEM, un chef de file dans la fabrication et la distribution de produits chimiques, est à la recherche d'un surveillant en relations industrielles pour sa division des produits chimiques. Cette division s'occupe principalement de la fabrication du chlore, de la soude caustique et du chlorate de sodium nécessaires à l'industrie des pâtes et papiers.

Ce poste est situé à Beauharnois. Le titulaire relèvera du surintendant des relations industrielles et sera responsable de:

- la formation et l'exécution des fonctions relatives aux relations industrielles (C.S.N.);
- la mise sur pied et l'administration des programmes de formation, des évaluations du personnel et des programmes de bénéfices d'appoints des employés payés à l'heure;
- des activités d'embauchage;
- d'assister son supérieur dans l'exécution de projets spéciaux.

Le candidat choisi doit être bilingue et posséder un diplôme universitaire en relations industrielles, en personnel et/ou en administration des affaires. Il aura également au moins 5 ans ou plus d'expérience dans l'industrie, des connaissances éprouvées en relations industrielles et en formation et une facilité à communiquer avec le personnel technique à tous les niveaux en ce qui a trait aux relations industrielles. Seuls les candidats ayant ces qualifications seront considérés.

Nous offrons à un professionnel chevronné la variété ainsi que les défis qui lui permettront de mettre à profit ses nombreux talents.

Voici une perspective de carrière qui offre une rémunération très intéressante en plus d'une gamme complète d'avantages sociaux. Ce poste saura intéresser les personnes dont le salaire se situe aux environs de \$24,000 par année.

Les personnes intéressées sont priées d'adresser leur curriculum vitae au:

Directeur, Relations Industrielles
STANCHEM
1010 ouest, rue Ste-Catherine
Montréal, Québec
H3B 1E6



INDUSTRIES Une division des Industries PPG Canada Ltée

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

286-1202

844-3361 (pour tout autre service)

- Chaque parution coûte \$4.50, maximum 25 mots
- Tout mot additionnel coûte \$0.15 chacun
- Minimum: 2 parutions

NOUS
ACCEPTONS

master charge

PAR
TÉLÉPHONE

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Les offres d'emplois sont ouvertes également aux hommes et aux femmes.
Avant: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.

Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être signalée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 286-1201

NOUS
ACCEPTONS

VISA

PAR
TÉLÉPHONE

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

286-1202

844-3361 (pour tout autre service)

- Chaque parution coûte \$8.80 le pouce
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

DÉCÈS

Noter s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 4:00 p.m. pour publication du lendemain. Le dimanche: 2 à 4:30 p.m.

AMEUBLEMENTS
À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, etc.). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'abaque. 207 est Beaubien. Tél.: 276-9067 ou 3611 ouest, Notre-Dame 935-6716 et 10, 192 St-Michel 387-2841. J.N.O.

ENSEMBLE "Le Bahutier", table ronde et 6 fauteuils, presque neuf. 471-0170. 12-7-80

2 causeuses de style, très bon état, doit vendre, \$500, 392-8997 ou 337-9241 (soir). 12-7-80

MOBILIER de salle à manger en chêne, 9 morceaux, cause départ. Appelez après 6 h 376-2300. 10-7-80

ANIMAUX À VENDRE

BELLE JUMENT noire de 5 ans à vendre. \$1,000. Téléphone: 527-0585. 12-7-80

ANTIQUITÉS À VENDRE

ANTIQUITES FRANÇAISES, armoire Lorraine, 200 ans, \$750; commode, 150 ans, \$800. Appelez après 19h.: 739-9736. 10-07-80

ENCAN de salières et poivrières. Plus de 3,000 ensembles doivent être vendus, samedi le 12 juillet à 13h. Acheteurs de quantité bienvenus. Christian Richer, encanteur, 18 Boulevard Labelle, Prevost, 224-5346. 10-7-80

GROSSE ARMOIRE canadienne à gonds, très ancienne, verte, couleur d'origine. Prix: \$2,000. Téléphone: 655-8595. 11-7-80

APPARTEMENTS À LOUER

CENTRE-VILLE, 2½ d'époque 1925, restaurée, minimum 1 an, \$245/mois, services, taxes d'eau en sus, stationnement possible, 397-4803 entre 18h. et 20h. 10-7-80

CENTRE-EST, 2½ et 3½, meublés, propres et tranquilles. 287-1779. 14-7-80

AHUNTSIC, 1735 Henri-Bourassa est, 2½: \$170 3½: \$195 - 4½: \$245. Chauffés, eau chaude, équipés. 388-2826. 15-7-80

ADJACENT OUTREMONT, bel appartement, édifice de prestige, 3½, très grandes pièces + grand hall d'entrée. Cuisinière/réfrigérateur fournis. Demi sous-sol. En face parc. 733-8601 ou 363-3829. J.N.O.

GRAND 1½, équipé, chauffé, près du centre-ville, tout compris, piscine. \$245. Après 4h. 527-9724. 10-7-80

C.-D.-N., 4975 Edouard-Montpetit, coin Westbury, 4½, équipé, chauffé, libre 1er septembre, 5 minutes en auto de l'Université de Montréal, 738-1875. 16-7-80

SNOWDON, Circle Road, 2½. Cuisinière, réfrigérateur, chauffage, air climatisé, électricité payée. \$255. 935-7925, 482-5391. 10-7-80

VIEUX-MONTREAL, rue St-Paul Ouest, magnifique grenier équipé, balcon, idéal pour artiste commercial, 2,500 p.c. \$495, 486-3623. 11-07-80

RUE RIDGEWOOD. — Grand 3½ tranquille à sous-louer. Libre immédiatement. \$310/mois, tout inclus. Piscine extérieure. Après 18h.: 733-5502. 14-7-80

AUTOS/MOTOS

PEUGEOT 75 automatique, toit ouvrant, radio, pneus Michelin, 51,000 milles. Prix à négocier. 844-8706 ou 844-4890. 10-7-80

BRIDGE

Un tour de main du grand Ely Culbertson

par Charles-A. Durand

Donneur: Ely Culbertson
Vulnérables: Est-Ouest

Nord
♦ 4
♦ 6 5
♦ 7 5 4
♦ R V 9 7 6 5 3

Ouest
♥ R D 9 7 3
♥ R 10 7
♦ D 10 8
♦ 8 2

Est
♥ V 10 8 5
♥ D V 9 4 2
♦ A V 6 2
♦ —

Sud
♦ A 6 2
♦ A 8 3
♦ R 9 3
♦ A D 10 4

Les enchères: Le contrat de cinq trèfles fut atteint et joué par Culbertson.

L'entame: le Roi de pique par Ouest.

Cette main fut jouée en 1927 alors qu'était fondée l'American Contract Bridge League. Nous glorifions les Américains de s'être donné la main en rassemblant toutes les sociétés de bridge et clubs divers en un seul grand nom qui aujourd'hui fait le tour du monde.

Les tournois ne faisaient qu'apparaître en ces temps. Les Culbertson étaient présents partout et leur prestance, l'amabilité de Josephine, le choix vestimentaire d'Ely et leurs succès constants faisaient accourir les foules pour les voir jouer et les applaudir.

Nous reproduisons cette donne qui est passée à la renommée mondiale avec la bonne réputation de son déclarant; elle fut jouée vers

AUTOS/MOTOS

JAGUAR XJ-6, 1970, condition originale, mécanique et carrosserie complètement remises à neuf, jades métallique (acrylique), 737-2818. 15-7-80

HONDA CX 500, '79/6000 kilomètres, complètement équipée, A-1, meilleure offre. 739-8344. 10-7-80

RABBIT 79 GTI, 30,000 km, \$6,200 ou Volvo 245E, 1976, familiale, 60,000 milles, peinture neuve, \$4,000. 1-469-4427. 14-7-80

MOTO CROSS, CAN AM 250, flamboyant neuve, aucun millage, bas prix. 932-5008. 10-7-80

ARTICLES À VENDRE

CUISINIÈRE avec cadran et RÉFRIGÉRATEUR avec grand congélateur séparé modernes, propres, blanc. Ensemble (\$425) ou séparément. Après 18h.: 679-5212, 725-3504. Particulier. 10-7-80

AVIS

PARTICULIER cherche atelier de peinture à partager. Demande peu d'espace et peu de temps. Jour: 747-5551, poste 5331. 10-7-80

BATEAUX À VENDRE

VOILIER North American 23 pi., équipé pour croisière, en parfaite condition. Moteur électrique 9.9 Evinrude. 581-0194. 10-7-80

CHALET À LOUER

DOMAINE STE-AGATHE, vacances, repos, luxueux bazar, cheminée pierres, meubles Thibault. Saison, semaine, week-end, (+ location d'été, piscine chauffée). Dépliants: 256-6825, (819) 326-5836. 14-7-80

STE-ANNE-DES-LACS, bord Lac Marois, neuf, meublé, foyer, 5 pièces, libre, spécial. 388-4571 ou 1-224-4693. 14-7-80

CHALET À VENDRE

4299. - Lac Thomas chalet hiver-été meublé de 5½ pces, sur le bord du Lac. Près du Golf 759-3131, 835-3240

4312. - St-Gabriel grande propriété, idéal pour groupe ou Club de Voile. Bord du Lac Maskinonge. MLS 759-3131, 835-3240.

CAISSE D'ÉTABLISSEMENT DE LANAUDIÈRE

ADRESSEZ-VOUS: M. Ronald Comeau
Tél.: 835-3240
588-4252 10-07-80

COURS

POUR APPRENDRE L'ART DU VITRAIL s'inscrire au Studio du Verre, 406 est, Notre-Dame, coin Bonsecours, Vieux Montréal. 842-6957. J.N.O.

MATHÉMATIQUES: cours de recyclage et de rattrapage, niveaux primaire, secondaire, collégial, universitaire. Téléphonez 271-2141. 4-8-80

COMMERCES À VENDRE

COMMERCE d'articles de sport à vendre. Demandez Claudette 632-7274, après 6h: 656-5917. 22-7-80

2 SALONS de coiffure à vendre. Demandez Claudette 632-7274, après 6h: 656-5917. 22-7-80

COMMERCES À VENDRE

SITE TOURISTIQUE au bord d'un lac avec bar salon, terrasse style suisse: 225 personnes, épicerie, résidences, camping: 100 emplacements, buanderie et chambres de bains, centre canotage, ski de fond et moto-neige, 10 acres de terrain. Construction de 2 ans. Téléphone: 819-785-4131. 28-7-80

CONDOMINIUM

À VENDRE

Près de métro Sherbrooke, très bel appartement, 2 chambres à coucher, disponible immédiatement.

3444 St-Hubert
849-9864 ou 656-3340
Heures de visites de
12 h à 16 h ou
sur rendez-vous.
12-7-80

ANGLE COTE-DES-NEIGES ET DOCTEUR PENFIELD, 4 appartements à vendre style anglais sur 2 planchers, 2200 p.c. chacun, entièrement rénovés, les plafonds hauts, planchers de chêne, 2 salles de bain, 1 foyer, serre: 18' x 12', une grande terrasse, cuisinière Jenn-Air et réfrigérateur inclus. Appelez de 9h. à 12h AM.: 279-3521, Monsieur Desaulniers. 10-7-80

DÉMÉNAGEMENTS

A BAS PRIX, appelez Pierre Déménagements, en tout temps, estimation gratuite. 937-9491. J.N.O.

Disponible en tout temps pour petits et gros déménagements, spécialité cuisinière, réfrigérateur, laveuse, sècheuse, assurances complètes. 725-1372. J.N.O.

VOTRE conseiller en petits et gros déménagements, service rapide, qualité, courtoisie, bon prix. Demandez Jean-Paul 670-7729. J.N.O.

ACCEPTERAIS déménagements de tous genres. Spécialité: appareils électriques. Assurances complètes. Téléphone: 327-6026. 9-8-80

ENTRETIENS-RÉPARATIONS

PEINTURE INTÉRIEURE ET EXTERIEURE, plâtre, stucco, céramique, menuiserie générale, ouvrage soigné et garanti avec spécialistes à l'appui. Estimation gratuite. 521-4041, 270-6361. J.N.O.

ÉQUIPEMENTS DE BUREAUX

ORDINATEUR Radio-Shack TRS 80, d'un an d'usage, à vendre pour \$3,000. Intéressés appelez J.P. Vachon à 879-1126. 10-7-80

FERMES À VENDRE

2857. — FERME D'ÉLEVAGE d'animaux Charolais, 192 arpents carrés dont 155 en cultures. Résidence de 9½ pces, bâtie en 1975. MLS 759-2016. Caisse d'Établissement de Lanaudière, courtier. ADRESSEZ-VOUS: M. Martel Gélinas, tél.: 759-2016, 588-4252. 10-7-80

GARDERIE

CHERCHONS GARDIENNE pour enfant de 2½ ans, demandant beaucoup d'attention, le soir et les fins de semaine. L'enfant serait gardée à son propre domicile au 4537 rue Marquette, Mt. Téléphonez au 522-8319. 11-7-80

GARDIENNE pour un enfant de 16 mois, consciencieuse et qui ne fume pas. Prés par et métro ANGRIGNON. De 8h. à 17h., du lundi au vendredi avec possibilité de congés. 761-6365. 11-7-80

LOCAL À LOUER

GALERIE D'ART à louer, à la semaine, à la quinzaine, au mois. 521-0850. 11-7-80

LOGEMENTS À LOUER

OUTREMONT, haut de duplex, 6½, 567 Outremont, \$550, chauffé plus eau chaude, 1er août. 844-7024 ou 277-5017. 14-7-80

CARTIERVILLE, haut de duplex, grand 5½, \$300, chauffé, en face d'un parc, près autobus et train C.N. 1er octobre. 337-4063. 11-7-80

C.-D.-N., 2932 Chemin Bedford, 5½, haut de duplex, chauffé, cuisinière et réfrigérateur inclus, ensoleillé. \$285. Libre 1er août. Le jour: 282-9551, extension 2763; le soir: 738-4906. 14-7-80

WESTMOUNT, sous-location, 10 à 12 mois, grand 7½, meublé, proximité parc, magasins, autobus, \$350 plus frais. Libre 15 août, 486-3623. 11-7-80

GRAND STUDIO moderne près U.Q.A.M. et Radio-Canada, murs briques, toit cathédrale, poutres, tapis partout, grande salle de bain, cuisinière/réfrigérateur, laveuse, chauffé, \$275. 845-8620. 14-7-80

LOGEMENT À PARTAGER

A PARTAGER 8½, métro Beaubien, chercheurs une 4ème fille. Pauline 9h à 5h, 873-5751. 10-7-80

LOGEMENTS DEMANDÉS

PROFESSEUR BRITANNIQUE échange veut sous-louer 3 ou 4 pièces toutes équipées à Montréal. Entre 17h. et 20h.: 381-8340. 11-7-80

URGENT BESOIN 4½ ou plus, rez-de-chaussée, AVEC COUR, Montréal ou région métropolitaine. Communiquez avec Jocelyne Roy à toute heure au 522-1590. 14-7-80

PROFESSIONNEL cherche grand 4½ ou 5½ dans ou près Outremont, Plateau Mont-Royal, Parc Lafontaine, téléphone: 733-2155. 11-7-80

MAISON DE CAMPAGNE À LOUER

PRES HEMMINGFORD. Grande maison à louer à l'année seulement, \$250/mois. Téléphone: le jour: 484-3571; le soir: 1-247-2801. IMMEUBLES ZURICH COURTIER. 10-7-80

MAISONS MOBILES ROULOTTES

LOCATION DE TENTES-ROULOTTES Bonair, 1980, 733-6064. 1-8-80

OEUVRES / OBJETS D'ART

MIRO
Lithos originales
Épreuves d'artistes
Expo-vente
La Galerie
Machin Chouette
Promenade La Cité
3575 avenue du Parc, Montréal
845-4615 11-7-80

OFFRE D'EMPLOIS

TRADUCTEURS(TRICES) PROFESSIONNELS(LLES) à la pige requis dans toutes les langues. Préférentiellement avec diplôme universitaire. Téléphoner M. Kneider au 331-5550. 9-7-80

REPRÉSENTANT(E) BANCAIRE

Importante compagnie québécoise recherche une personne parfaitement bilingue, graduée en marketing avec expérience bancaire au niveau administratif. La personne choisie visitera les succursales bancaires à travers la province. Excellente opportunité pour candidat(e) possédant les aptitudes de vente d'y construire une carrière. Salaire de \$13,500 à \$16,000 plus voiture plus dépenses. MADELAINA MARTEL 282-1008 10-07-80

SECRÉTAIRE ADMINISTRATIVE \$13,000

Dynamique firme de Westmount recherche une secrétaire française expérimentée pour assister un président. La candidate doit avoir une bonne sténo et dactylo française et être capable de prendre des responsabilités. Bureau luxueux. Bénéfices A-1. S.V.P. appelez: PAT TRUDEL (514) 878-1122 10-07-80

Suite 750 Place du Canada

quantum

PERRY & ASSOCIÉS. Réceptionniste-dactylo bilingue pour établissement privé. Dactylo précise, bonne présentation. Région de Westmount. 849-6168. 10-7-80

SECRÉTAIRE JURIDIQUE avec expérience demandée. Téléphone: 524-3521. 14-7-80

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

A-1 absolument confidentiel \$1,200 à \$600,000, 1ère, 2ème, Mlle Léona Laberge, courtier, 486-1106 jour ou soir. J.N.O.

ABAISSEMENT, 1ère, 2ème hypothèque, balance de vente, rapide, jour ou soir, 729-4332. J.N.O.

PROPRIÉTÉS À REVENUS À VENDRE

A.E. LePAGE
Avec nous... c'est tellement plus facile

NOUVEAU SUR LE MARCHÉ

Deux beaux blocs appartements de 40 unités chaque, piscine extérieure — bonne condition. Revenu respectifs de \$134,000 et \$132,000. Hypothèque 7¼% due 1991. Peut être vendu ensemble ou séparément. Vite Loublon (Bureau: 842-5011) (résidence: 739-2818). 10-07-80

5X le REVENU

Propriété de 35 logements dans un quartier résidentiel. Tous les logements sont loués. Hypothèque 10¼%. Prix \$535,000. Pour renseignements: Vite Loublon (Bureau: 842-5011) (résidence: 739-2818). 10-07-80

ST-LAMBERT avenue Victoria, près Boulevard Simard, 34 logements, revenu brut \$94,000.00 entrée céramique moderne, stationnement avec prise. Hypothèque à 9¼%. Prendrais échange pour plus gros. EXCL. PEARL GAUTHIER 354-0360, 259-1198. TRUST ROYAL, COURTIER. 10-7-80

Laprairie. Propriété 16 logements, 4½ et 5½. Revenu brut à \$38,868.00 à 10% comptant. Construit en 1976. Bien situé. "Abri fiscal". FAUT VOIR! Alice Vachon à 671-5414. M.L.S. TRUST NATIONAL, COURTIER. 10-7-80

PROPRIÉTÉS À VENDRE

OUTREMONT. Achèterais en copropriété duplex ou triplex, 270-9436. 10-7-80

OFFRES D'EMPLOIS

OUTREMONT

Couple pour maintenir bonne relation entre le propriétaire et les locataires, voir à ce que l'entretien général d'un immeuble par autres personnes soit fait. Logement fourni. Clientèle âgée et stable. Pour informations: 733-0474. 10-7-80

PROPRIÉTÉ À VENDRE



OUTREMONT

Pas d'agent. Site exceptionnel, entouré d'arbres. Adjoint à Université de Montréal et écoles. Style Tudor, toit ardoise, 2 foyers, boiserie superbes, 4 chambres à coucher, salle d'habillage, cuisine ultra-moderne, 3 salles de bain, complètement rénovée, décembre 1979. Garage. Prix réduit à \$185,501.00. 26 Claude Champagne, 738-2829. Sur rendez-vous seulement. 10-7-80

PROPRIÉTÉS À VENDRE

Montreal Trust

ST-LAMBERT

Nouveau sur le marché. Propriété offrant 8 pièces, terrain chalet avec piscine, maison chaleureuse où il fait bon vivre. Pour détails: HUGUETTE L. GODIN 672-6450 ou 672-1839 10-7-80

A.E. LePAGE

Avec nous... c'est tellement plus facile

N.D.G.

Avenue Northcliffe
Habitation de 9 pièces située près Villa Maria et station métro à être inaugurée prochainement. Garage en façade, fenêtres rosco, de qualité supérieure. Doit être vendue Excl. Guy Labrecque 935-8541, rés.: 488-3770.

WESTMOUNT

DUPLEX LUXUEUX — Centre près Sherbrooke. 6-6 chambres spacieuses, chambres de bains et cuisines modernes. Le bas loué à \$850 par mois, le haut pour acheteur ou comme arrangement. BEAU-COUP D'EXTRAS IN-CLUS! Stationnement pour 7 voitures. Paul Hill 935-8541, rés.: 631-3077. 10-07-80

PROPRIÉTÉS À VENDRE

MONT ST-HILAIRE. Propriété exceptionnelle: 13½ pièces, 3 foyers, 2 cuisines, etc. Sur le flanc de la montagne. Quartier huppé et très résidentiel. Prix: \$135,000. Pas d'agent. Propriétaire: 467-5248. 14-7-80

BROSSARD, quartier élégant, cotage pierre et brique, modèle unique, 3 chambres, jardin intérieur, mezzanine, alarme anti-vol. Hypothèque \$20,000 à 9% fixe, prix \$65,000. Pas d'agents. Sur semaine 676-5775. 14-7-80

OUTREMONT, cottage 8 pièces près Stanislas, ½ salle de bain attenante chambre des maîtres, foyer naturel au salon, cuisine moderne avec armoire finition chêne, lavoir et ditte attenante. Pièce de jeu et "powder room" au sous-sol. Toiture garantie, garage double, le tout en excellente condition. R. Audette, Audette & Audette courtier, 273-3653, soir: 334-0119. 10-7-80

ST-HUBERT. "BARGAIN". Prix réduit.

Transfert. Bungalow en pierres, aluminium, 5 pièces, 2 salles de bain. Terrain 7961 p.c. Chauffage électrique. Excellente condition. Alice Vachon à 671-5414. M.L.S. TRUST NATIONAL COURTIER. 10-7-80

STE-SOPHIE, près St-Jérôme, canadienne, bord du lac, 8 pièces, 2 foyers, sous-sol bar, garage, grand terrain. Libre. Ayotte Courtier, Poitras ou Bigras, 472-0284. 10-7-80

ST-HILAIRE. Magnifique propriété

— 4 niveaux — salle familiale — climatisé — garage double — piscine creusée — terrain boisé. NICOLE LETARDE 467-2156 467-1587 — IMM. SELECT COURTIER. 10-7-80

LAC RAYMOND, Val-Morin, magnifique

L'ÉLÉVISION

C B F T

- 10.10 Ouverture et horaire
10.15 En mouvement
10.30 Tribune
10.45 Stimule le sens de l'observation vis-à-vis de la faune et de la flore.
10.45 Pout et Riqui
10.45 Dessins animés
11.00 Magazine Express
11.00 À votre santé. Inv. Louise Lambert Lagacé. Trucs à faire chez vous avec Jacques Elliott.
11.30 Les aventures de Pinocchio
11.30 Série réalisée par Luigi Comencini, d'après les textes de Copliot.
12.00 Les Pierrelus
12.30 Sur des roulettes
12.30 Jeu questionnaire
13.00 Reflets d'un pays
De Rimouski "Pont de glace". Les habitants de l'île Verte doivent quitter leur île pour différentes raisons. "Bismonte". Inv. Gilles Bélanger, directeur de bios. "Bergérie". Visite du musée François Pilote à Ste-Anne-de-la-Pocahontas.
13.55 Le Téléjournal
14.00 Documentaires
"Mystères et secrets des profondeurs sous-marines". Homme un poisson dans l'eau. L'homme qui déjà vole plus vite que l'oiseau, à encore beaucoup à apprendre pour nager comme un poisson. "Bulgare pittoresque". Le temps de vivre.
14.30 Pierre Paquette reçoit Mme Marie Devaux, Marie-Ève, qui nous raconte les grands moments de l'année à Chénac comme ça se passait pendant sa jeunesse.
16.00 Antiragisme
16.30 La grande aventure
"Les créateurs de dessins animés". L'odyssée sous-marine de Cousteau. "Coups d'ailes sous la mer". Comment les oiseaux se partagent les ressources de la mer.
18.00 Ce soir
18.25 Nouvelles du sport
18.30 Propos et confidences
18.30 Robert Lafont
19.00 En robe des champs
Inv. Claude Léveillé. Claude Léveillé se raconte.
19.30 Le son des Français d'Amérique
Football canadien
Au CNE Stadium à Toronto, les Alouettes de Montréal rencontrent les Argonauts.
22.30 Le Téléjournal
23.00 Nouvelles du sport
23.10 Portraits de femmes
00.05 Cinéma
"Cocorico Monsieur Poulet" (Fr.-Niger 1975). Comédie réalisée par Jean Rouch, avec Damouré Zka, Tallou Mouzourane et Claudine.
1.55 Le Téléjournal

C B M T

- 10.00 A Thought for Today
10.05 CBC 6 Good Morning
10.10 The Friendly Giant
10.15 M. Dressup
11.00 Sesame Street
11.58 Weather Report
12.00 From Now On
12.25 Senior Citizens Billboard
12.28 Work with Yan
13.00 V.I.P.
13.00 "Mode-beauté". Comprendre l'actualité.
14.00 Cine-Quiz
"Le tigre aime la chair fraîche" (France-Italie 1964). Comédie policière réalisée par Claude Chabrol, avec Roger Hanin, Daniela Bianchi et Roger Dumas.
16.00 Tarzan
17.00 Janette veut savoir
"Qu'est-ce que la stérilité".
18.00 Le 10 vous informe
18.30 Ma sorcière bien aimée
18.30 La petite maison dans la prairie
20.00 Jeunes en liberté
Avec Louise Rinfret, Marcel Leboeuf, Jo-Anne Quiré, Denis Bouchard, Septimilien Sever, Laurent Ménard, Robert Turcotte et Hélène Grégoire.
20.30 Féminin pluriel
21.30 Un air d'été
Avec Michel Jasmin.
22.30 La quotidienne — tirage
22.31 Les nouvelles TVA
23.00 Sports
23.15 La couleur du temps
23.30 Film-O-Dix
"Une femme idéale" (France 1976).
Drame de meurtre réalisé par Roger Vadim, avec Sylvia Kristel, John Finch, Nathalie Delon, Gisèle Casadesu et Serge Marquand.
1.00 Dernière édition

RADIO-QUÉBEC

- 18.30 Les insectes, un monde étrange et méconnu.
"La mare aux moustiques". Documentaire qui nous fait découvrir la vie frénétique qui existe sous la surface d'un tranquille étang.
19.00 Fleur de Macadam
Émission d'actualité politique, culturelle, sportive, animée par Jean-Pierre Ferland et Marie-Hélène Poirier.
20.00 Profils de premiers ministres
"Gideon Guimier". Une série qui nous trace l'histoire des différents premiers ministres qui se sont succédés à la tête du gouvernement du Québec de 1867 à 1980.
20.30 Les rois maudits
"La reine étranglée". Une grande fresque.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS

Fondée en 1892
Brevets d'invention
Marques de commerce
Dessins industriels • Droits d'auteur
1514, Docteur Penfold
Montréal H3G 1X5. Tél. (514) 934-0272
Téléc. 05-268555. Cable MARION
Telexproc international Kerox 400

BELZILE, ST-JEAN

SPERANO ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAIN BELZILE C.A.
ROBERT ST-JEAN C.A.
GILLES SPERANO C.A.
JACQUES BRANCHAUD C.A.
2345 est. Bélanger
Montréal 729-5226

MARLER, TEES, WATSON, POITEVIN, JAVET & ROBERGE

NOTAIRES
SUITE 1200, 620 OUEST, BOULEVARD DORCHESTER,
MONTREAL, QUE. H3B 1P3. Tél. 866-9671

HON. GEORGE C. MARLER, C.P.
HERBERT T. TEES
JOHN A. WATSON
HENRI POITEVIN
ERNEST A. JAVET
PHILIPPE ROBERGE
JOHN C. STEPHENSON

samson, belair & associées

Comptables agréés
QUÉBEC MONTREAL OTTAWA TORONTO CALGARY VANCOUVER
PRINCIPAL TRICORP/SHERRICK SAINT-HYACINTHE KITCHENER
SEPT-ÎLES MATANE COATCOOK FORT LAUDERDALE (FLA)

que historique qui évoque le destin tragique de certains rois de France au Moyen Âge.

22.00 Planète
"Fils du Pendjab-hindouisme". Nous assistons ce soir à une cérémonie religieuse dans un temple Sikh à Lachine. Des représentants de cette communauté indienne nous expliquent en quel consiste leur religion.
Télé-université
"L'évolution de l'homme".

TVFQ (Câble)

- 9.30 Pour les jeunes
Sibor et Bora
Société d'aujourd'hui
10.15 "Les résidents privilégiés", avec Maria Casarès, comédienne, auteur de "Résidence privilégiée". M. Molinari, réfugié espagnol; Mme Porcher, réfugiée de Pologne; Teresa Reubli, chanteuse catalane.
11.30 Midi première variété
Inv. Annie Cordy et Sacha Distel.
Jeu du stade
Vince Shubin "Assoluto Clamart", champion de France-Tournoi des as.
Télé-Film
"La chartruse de Paradis" série de J. Dreyer, avec Bernard Lafont et Maurice Maillet.
14.00 La France est à vous
"Le Cher"
14.30 Fentre sur
"Séance à part, demain le souvenir". Ce film consacré aux personnes âgées et à ceux qui leur viennent en aide, est dédié à la mémoire de Mme Filimonoff.
15.00 Des chiffres et des lettres
15.20 Passez du me voir
15.40 Actualités régionales
"Le sud-est de la France"
17.00 Pour les jeunes
Sibor et Bora "Tableau bleu", "Truc en trio".
17.45 Société d'aujourd'hui
Nolita Pontis, danseuse étoile de l'Opéra de Paris; Christian Ivale: "Moment musical en La bémol Major" de Franz Schubert.
18.00 Midi première variété
Grand Roussos
19.30 Grand stade
Portrait de Bernard Darniche. Alpinisme dans le Bernin.
Télé-film
"Amigo" de Jean Cosmos. Mise en scène de Philippe Joulia, avec Pierre Trabaud et Nelly Borgeaud.
22.00 "Symphonie pour un cheval". Au-delà du documentaire sur l'art équestre, c'est de communion, de complicité entre l'homme et le cheval que nous parle Alain Levant.
22.30 Des chiffres et des lettres
22.30 Passez du me voir
23.10 Actualités régionales
"Le sud-ouest de la France"

C B M T

- 10.00 A Thought for Today
10.05 CBC 6 Good Morning
10.10 The Friendly Giant
10.15 M. Dressup
11.00 Sesame Street
11.58 Weather Report
12.00 From Now On
12.25 Senior Citizens Billboard
12.28 Work with Yan
13.00 V.I.P.
13.00 "Mode-beauté". Comprendre l'actualité.
14.00 Cine-Quiz
"Le tigre aime la chair fraîche" (France-Italie 1964). Comédie policière réalisée par Claude Chabrol, avec Roger Hanin, Daniela Bianchi et Roger Dumas.
16.00 Tarzan
17.00 Janette veut savoir
"Qu'est-ce que la stérilité".
18.00 Le 10 vous informe
18.30 Ma sorcière bien aimée
18.30 La petite maison dans la prairie
20.00 Jeunes en liberté
Avec Louise Rinfret, Marcel Leboeuf, Jo-Anne Quiré, Denis Bouchard, Septimilien Sever, Laurent Ménard, Robert Turcotte et Hélène Grégoire.
20.30 Féminin pluriel
21.30 Un air d'été
Avec Michel Jasmin.
22.30 La quotidienne — tirage
22.31 Les nouvelles TVA
23.00 Sports
23.15 La couleur du temps
23.30 Film-O-Dix
"Une femme idéale" (France 1976).
Drame de meurtre réalisé par Roger Vadim, avec Sylvia Kristel, John Finch, Nathalie Delon, Gisèle Casadesu et Serge Marquand.
1.00 Dernière édition

C F C F

- 5.59 Sign On
6.00 Morning of the Air
6.30 Morning Exercise
7.00 Canada A.M.
8.00 Romper Reason
9.30 What's Cooking
10.00 The new Ed Allen Show
10.30 Definition
11.00 Montreal Summer
11.30 Street Tail
"Are we overrun with refugees?"
12.00 The Flinstones
12.30 Rocket Robin Hood
13.00 V.I. Your Move
13.30 The Alan Hamel Show
14.30 Another World
15.00 The Mad Dash
16.30 The Family Feud
17.00 The Price is Right
18.00 Pulse
19.00 Eight is enough
20.00 CFL Football
The Montreal Alouettes play the Toronto Argonauts at C.N.E. Stadium in Toronto.
23.00 CTV National News
23.21 Pulse
23.21 The Twelve Midnight Movie
"That man bled" (1973) avec Fred Williamson, Mike Mayama, Bryon Webster.
2.00 Sign Off

Putsch raté à la caisse pop CSN

Un fort groupe de permanents en grève de la CSN ont vainement tenté, lundi soir, un "putsch" contre le conseil d'administration de la caisse populaire des Syndicats nationaux de Montréal, dont c'était la 57e assemblée générale annuelle.

Trois des neuf membres du conseil d'administration devaient remettre leurs postes en jeu: la vice-présidente, Mme Louise Doyon; le secrétaire-gérant Marcel Ethier et un administrateur, M. Jacques Thibault. Tous trois furent réélus toutefois les trois permanents qui briguaient ces postes étant dé-

faits. Il s'agissait de Réal Daoust, Peter Bakvis et Conrad Laqueux.

Quelque 300 sociétaires étaient présents à cette assemblée qui, en temps normal, rallie une cinquantaine de personnes intéressées de plus près aux activités de cette caisse pop. Cette année, toutefois, l'assemblée survenait après une grève déclenchée par les employés de la caisse, se portant solidaires avec un des leurs, rétrogradée sans perte de salaire. La médiation de M. Gérald Taylor permit de réintégrer cette caissière dans ses fonctions mais les quatre pages consacrées par le pré-

sident, de la caisse, M. Michel Chartrand, dans son rapport, à rendre compte de cet affrontement, ont provoqué un débat: certains ont proposé de rayer cette partie du rapport, d'autres de s'en dissocier mais le rapport Chartrand fut accepté tel quel par un vote majoritaire.

L'un des trois membres du comité de surveillance de la caisse, M. Laval LeBorgne, rééligible lui aussi, est comme opposant un permanent, M. Clément Groleau, vaincu lui aussi aux voix. Il se faisait tard et un autre permanent, M. Alain Ferland, se désista finalement et permit à Jocelyne

Caron d'être reconduite sans opposition à son poste de la commission de crédit.

M. Chartrand, contesté par plusieurs sociétaires, a tenu à défendre cette caisse pop contre toute mise en tutelle, d'où qu'elle vienne.

Pour la première fois en 1974, cette caisse s'était trouvée «dans le rouge». Possédant un actif de \$15,4 millions en 1980 la caisse a prêté \$3 millions pour le nouvel immeuble de la CSN; les liquidités y sont amoncelées, ce qui expliquerait la déception des permanents de la CSN à son endroit, eux qui comptaient y emprunter \$500,000.

Décès du prince Dimitri

LONDRES (AFP) — Le prince Dimitri de Russie, neveu du tsar Nicolas II, dernier empereur de Russie, est décédé, lundi, à l'hôpital King Edward VII de Londres, à l'âge de 79 ans.

Le prince, qui allait avoir 79 ans le mois prochain, était souffrant depuis plusieurs semaines.

Le prince Dimitri était une figure très connue à Londres bien avant les années 1939-45. Il avait servi pendant la Deuxième Guerre mondiale dans le corps de réserve de la Royal Navy. Il avait en 1954, toujours en Grande-Bretagne, épousé lady Milbanke, veuve

de sir John Milbanke, décédé en 1947.

Le prince Dimitri avait quitté la Crimée en 1919 à bord d'un navire de guerre britannique, accompagné de sa mère la grande duchesse Xenia, et ses frères, le prince André et le prince Vassili (l'un vit actuellement en Écosse et le deuxième en Californie). Le prince Dimitri avait eu une fille, d'un premier mariage avec la comtesse Marina Golitscheff-Koutouyov, qui vit actuellement au Canada.

Les mémoires du prince Dimitri, indiquent-on à Londres, devraient être publiés cette année.

Avis légaux — Avis publics — Appels d'offres

Province de Québec, District de Montréal.
COUR SUPÉRIEURE No. 500-05-01678-08.
G. BAUMGARTEN, demandeur, vs. G. BAUMGARTEN, défendeur. Le 21 juillet 1980, à 10 heures de l'après-midi à la place d'entreposage du gardien (Paul Demer) au No. 26 rue Becheville en la cité Becheville district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1. véhicule motorisé Renault Matra Dodge 1974, n° de série: M4K2N5552705. Conditions: ARGENT COMPTANT M. PERRON, huissier 845-8156. Montréal, 9 juillet 1980.

Province de Québec, District de Montréal.
COUR SUPÉRIEURE No. 500-05-01678-08.
G. BAUMGARTEN, demandeur, vs. G. BAUMGARTEN, défendeur. Le 21 juillet 1980, à 12 heures de l'après-midi au No. 26 rue Becheville en la cité Becheville district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1. véhicule motorisé Renault Matra Dodge 1974, n° de série: M4K2N5552705. Conditions: ARGENT COMPTANT M. PERRON, huissier 845-8156. Montréal, 9 juillet 1980.

Province de Québec, District de Montréal.
COUR SUPÉRIEURE No. 500-05-01678-08.
G. BAUMGARTEN, demandeur, vs. G. BAUMGARTEN, défendeur. Le 21 juillet 1980, à 10 heures de l'après-midi au No. 26 rue Becheville en la cité Becheville district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1. véhicule motorisé Renault Matra Dodge 1974, n° de série: M4K2N5552705. Conditions: ARGENT COMPTANT M. PERRON, huissier 845-8156. Montréal, 9 juillet 1980.

COUR PROVINCIALE

DAME DIONYSIA VITOLKUA SANTOS, ménagère, femme contractuellement séparée de biens de Alfredo Santos, de la ville de Carignan, district de Québec, et actuellement de lieu 1231, rue Jacques de Chamilly, demanderesse

COUR PROVINCIALE

DAME DIONYSIA VITOLKUA SANTOS, ménagère, femme contractuellement séparée de biens de Alfredo Santos, de la ville de Carignan, district de Québec, et actuellement de lieu 1231, rue Jacques de Chamilly, demanderesse

COUR PROVINCIALE

DAME DIONYSIA VITOLKUA SANTOS, ménagère, femme contractuellement séparée de biens de Alfredo Santos, de la ville de Carignan, district de Québec, et actuellement de lieu 1231, rue Jacques de Chamilly, demanderesse

COUR PROVINCIALE

DAME DIONYSIA VITOLKUA SANTOS, ménagère, femme contractuellement séparée de biens de Alfredo Santos, de la ville de Carignan, district de Québec, et actuellement de lieu 1231, rue Jacques de Chamilly, demanderesse

COUR PROVINCIALE

DAME DIONYSIA VITOLKUA SANTOS, ménagère, femme contractuellement séparée de biens de Alfredo Santos, de la ville de Carignan, district de Québec, et actuellement de lieu 1231, rue Jacques de Chamilly, demanderesse

COUR PROVINCIALE

DAME DIONYSIA VITOLKUA SANTOS, ménagère, femme contractuellement séparée de biens de Alfredo Santos, de la ville de Carignan, district de Québec, et actuellement de lieu 1231, rue Jacques de Chamilly, demanderesse

COUR PROVINCIALE

DAME DIONYSIA VITOLKUA SANTOS, ménagère, femme contractuellement séparée de biens de Alfredo Santos, de la ville de Carignan, district de Québec, et actuellement de lieu 1231, rue Jacques de Chamilly, demanderesse

COUR PROVINCIALE

DAME DIONYSIA VITOLKUA SANTOS, ménagère, femme contractuellement séparée de biens de Alfredo Santos, de la ville de Carignan, district de Québec, et actuellement de lieu 1231, rue Jacques de Chamilly, demanderesse

COUR PROVINCIALE

DAME DIONYSIA VITOLKUA SANTOS, ménagère, femme contractuellement séparée de biens de Alfredo Santos, de la ville de Carignan, district de Québec, et actuellement de lieu 1231, rue Jacques de Chamilly, demanderesse

COUR PROVINCIALE

DAME DIONYSIA VITOLKUA SANTOS, ménagère, femme contractuellement séparée de biens de Alfredo Santos, de la ville de Carignan, district de Québec, et actuellement de lieu 1231, rue Jacques de Chamilly, demanderesse

AVIS

Avis est donné que Jean-Marc Gosselin, du 3976 St-André, App. 16, Montréal, présentera une Requête au Lieutenant Gouverneur en conseil pour changer son nom à Jean Michel Landry.

AVIS

Le requérant, Bernard Boudreau, R.R. no 1 Grand-Métis, Cte Matane, P.Q. G0J 1W0, région no 1, s'adresse à la Commission des Transports du Québec, afin d'être autorisé à transférer le permis numéro 0-502658 se rattachant au camion Autocar 1972, numéro de série 70702 et immatriculé VR-2690/1980, en faveur de Transports Lac Des Aigles Ltée, Lac des Aigles, Cte Rimouski, P.Q. G0K 1V0, région no 1. Cette requête est faite en vertu de l'article 2.58.1 du règlement 2.

AVIS

Prenez avis que la requérante LOCATION ROUTIERE A.C.M. MATANE Inc. s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir le permis spécial suivant: "Toute personne intéressée peut s'opposer à la présente demande dans les cinq jours suivant la dernière publication en s'adressant à la Commission des Transports du Québec".

AVIS

Prenez avis que la requérante LOCATION ROUTIERE A.C.M. MATANE Inc. s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir le permis spécial suivant: "Toute personne intéressée peut s'opposer à la présente demande dans les cinq jours suivant la dernière publication en s'adressant à la Commission des Transports du Québec".

AVIS

Prenez avis que la requérante LOCATION ROUTIERE A.C.M. MATANE Inc. s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir le permis spécial suivant: "Toute personne intéressée peut s'opposer à la présente demande dans les cinq jours suivant la dernière publication en s'adressant à la Commission des Transports du Québec".

AVIS

Prenez avis que la requérante LOCATION ROUTIERE A.C.M. MATANE Inc. s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir le permis spécial suivant: "Toute personne intéressée peut s'opposer à la présente demande dans les cinq jours suivant la dernière publication en s'adressant à la Commission des Transports du Québec".

AVIS

Prenez avis que la requérante LOCATION ROUTIERE A.C.M. MATANE Inc. s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir le permis spécial suivant: "Toute personne intéressée peut s'opposer à la présente demande dans les cinq jours suivant la dernière publication en s'adressant à la Commission des Transports du Québec".

AVIS

Prenez avis que la requérante LOCATION ROUTIERE A.C.M. MATANE Inc. s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir le permis spécial suivant: "Toute personne intéressée peut s'opposer à la présente demande dans les cinq jours suivant la dernière publication en s'adressant à la Commission des Transports du Québec".

AVIS

Prenez avis que la requérante LOCATION ROUTIERE A.C.M. MATANE Inc. s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir le permis spécial suivant: "Toute personne intéressée peut s'opposer à la présente demande dans les cinq jours suivant la dernière publication en s'adressant à la Commission des Transports du Québec".

AVIS

Prenez avis que la requérante LOCATION ROUTIERE A.C.M. MATANE Inc. s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir le permis spécial suivant: "Toute personne intéressée peut s'opposer à la présente demande dans les cinq jours suivant la dernière publication en s'adressant à la Commission des Transports du Québec".

AVIS

Prenez avis que la requérante LOCATION ROUTIERE A.C.M. MATANE Inc. s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir le permis spécial suivant: "Toute personne intéressée peut s'opposer à la présente demande dans les cinq jours suivant la dernière publication en s'adressant à la Commission des Transports du Québec".

AVIS

Prenez avis que la requérante LOCATION ROUTIERE A.C.M. MATANE Inc. s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir le permis spécial suivant: "Toute personne intéressée peut s'opposer à la présente demande dans les cinq jours suivant la dernière publication en s'adressant à la Commission des Transports du Québec".

AVIS

Prenez avis que la requérante LOCATION ROUTIERE A.C.M. MATANE Inc. s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir le permis spécial suivant: "Toute personne intéressée peut s'opposer à la présente demande dans les cinq jours suivant la dernière publication en s'adressant à la Commission des Transports du Québec".

AVIS

Avis est donné que Jean-Marc Gosselin, du 3976 St-André, App. 16, Montréal, présentera une Requête au Lieutenant Gouverneur en conseil pour changer son nom à Jean Michel Landry.

AVIS

Le requérant, Bernard Boudreau, R.R. no 1 Grand-Métis, Cte Matane, P.Q. G0J 1W0, région no 1, s'adresse à la Commission des Transports du Québec, afin d'être autorisé à transférer le permis numéro 0-502658 se rattachant au camion Autocar 1972, numéro de série 70702 et immatriculé VR-2690/1980, en faveur de Transports Lac Des Aigles Ltée, Lac des Aigles, Cte Rimouski, P.Q. G0K 1V0, région no 1. Cette requête est faite en vertu de l'article 2.58.1 du règlement 2.

AVIS

Prenez avis que la requérante LOCATION ROUTIERE A.C.M. MATANE Inc. s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir le permis spécial suivant: "Toute personne intéressée peut s'opposer à la présente demande dans les cinq jours suivant la dernière publication en s'adressant à la Commission des Transports du Québec".

AVIS

Prenez avis que la requérante LOCATION ROUTIERE A.C.M. MATANE Inc. s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir le permis spécial suivant: "Toute personne intéressée peut s'opposer à la présente demande dans les cinq jours suivant la dernière publication en s'adressant à la Commission des Transports du Québec".

AVIS

Prenez avis que la requérante LOCATION ROUTIERE A.C.M. MATANE Inc. s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir le permis spécial suivant: "Toute personne intéressée peut s'opposer à la présente demande dans les cinq jours suivant la dernière publication en s'adressant à la Commission des Transports du Québec".

AVIS

Prenez avis que la requérante LOCATION ROUTIERE A.C.M. MATANE Inc. s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir le permis spécial suivant: "Toute personne intéressée peut s'opposer à la présente demande dans les cinq jours suivant la dernière publication en s'adressant à la Commission des Transports du Québec".

AVIS

Prenez avis que la requérante LOCATION ROUTIERE A.C.M. MATANE Inc. s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir le permis spécial suivant: "Toute personne intéressée peut s'opposer à la présente demande dans les cinq jours suivant la dernière publication en s'adressant à la Commission des Transports du Québec".

AVIS

Prenez avis que la requérante LOCATION ROUTIERE A.C.M. MATANE Inc. s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir le permis spécial suivant: "Toute personne intéressée peut s'opposer à la présente demande dans les cinq jours suivant la dernière publication en s'adressant à la Commission des Transports du Québec".

AVIS

Prenez avis que la requérante LOCATION ROUTIERE A.C.M. MATANE Inc. s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir le permis spécial suivant: "Toute personne intéressée peut s'opposer à la présente demande dans les cinq jours suivant la dernière publication en s'adressant à la Commission des Transports du Québec".

AVIS

Prenez avis que la requérante LOCATION ROUTIERE A.C.M. MATANE Inc. s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir le permis spécial suivant: "Toute personne intéressée peut s'opposer à la présente demande dans les cinq jours suivant la dernière publication en s'adressant à la Commission des Transports du Québec".

AVIS

Prenez avis que la requérante LOCATION ROUTIERE A.C.M. MATANE Inc. s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir le permis spécial suivant: "Toute personne intéressée peut s'opposer à la présente demande dans les cinq jours suivant la dernière publication en s'adressant à la Commission des Transports du Québec".

AVIS

Prenez avis que la requérante LOCATION ROUTIERE A.C.M. MATANE Inc. s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir le permis spécial suivant: "Toute personne intéressée peut s'opposer à la présente demande dans les cinq jours suivant la dernière publication en s'adressant à la Commission des Transports du Québec".

AVIS

Prenez avis que la requérante LOCATION ROUTIERE A.C.M. MATANE Inc. s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir le permis spécial suivant: "Toute personne intéressée peut s'opposer à la présente demande dans les cinq jours suivant la dernière publication en s'adressant à la Commission des Transports du Québec".

AVIS

Avis est donné que Jean-Marc Gosselin, du 3976 St-André, App. 16, Montréal, présentera une Requête au Lieutenant Gouverneur en conseil pour changer son nom à Jean Michel Landry.

AVIS

Le requérant, Bernard Boudreau, R.R. no 1 Grand-Métis, Cte Matane, P.Q. G0J 1W0, région no 1, s'adresse à la Commission des Transports du Québec, afin d'être autorisé à transférer le permis numéro 0-502658 se rattachant au camion Autocar 1972, numéro de série 70702 et immatriculé VR-2690/1980, en faveur de Transports Lac Des Aigles Ltée, Lac des Aigles, Cte Rimouski, P.Q. G0K 1V0, région no 1. Cette requête est faite en vertu de l'article 2.58.1 du règlement 2.

AVIS

Prenez avis que la requérante LOCATION ROUTIERE A.C.M. MATANE Inc. s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir le permis spécial suivant: "Toute personne intéressée peut s'opposer à la présente demande dans les cinq jours suivant la dernière publication en s'adressant à la Commission des Transports du Québec".

AVIS

Prenez avis que la requérante LOCATION ROUTIERE A.C.M. MATANE Inc. s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir le permis spécial suivant: "Toute personne intéressée peut s'opposer à la présente demande dans les cinq jours suivant la dernière publication en s'adressant à la Commission des Transports du Québec".

AVIS

Prenez avis que la requérante LOCATION ROUTIERE A.C.M. MATANE Inc. s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir le permis spécial suivant: "Toute personne intéressée peut s'opposer à la présente demande dans les cinq jours suivant la dernière publication en s'adressant à la Commission des Transports du Québec".

AVIS

Prenez avis que la requérante LOCATION ROUTIERE A.C.M. MATANE Inc. s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir le permis spécial suivant: "Toute personne intéressée peut s'opposer à la présente demande dans les cinq jours suivant la dernière publication en s'adressant à la Commission des Transports du Québec".

AVIS

Prenez avis que la requérante LOCATION ROUTIERE A.C.M. MATANE Inc. s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir le permis spécial suivant: "Toute personne intéressée peut s'opposer à la présente demande dans les cinq jours suivant la dernière publication en s'adressant à la Commission des Transports du

Ken Griffey choisi le joueur par excellence

La Nationale remporte un neuvième gain d'affilée

LOS ANGELES — Un circuit en solo de Ken Griffey, des Reds de Cincinnati, réussit en cinquième manche, a sonné le réveil de la Ligue nationale qui a surmonté un déficit de 2-0 pour finalement l'emporter 4-2 contre l'Américaine lors de la 51e représentation du match des étoiles devant 56,000 personnes, à Los Angeles.

Griffey a réussi son circuit en solo contre le gaucher Tommy John, des New York, qui avait jusqu'à conjugué ses efforts à ceux du débutant Steve Stone, des Orioles de Baltimore, pour tenir en échec les puissants frappeurs de la Nationale, au cours des quatre premières manches.

Griffey a également réussi un coup sûr, en septième, pour être choisi le joueur par excellence du match et mériter

ter le trophée du commissaire. Il s'agit de la neuvième victoire consécutive de la Ligue nationale, et d'une 17e victoire au cours des 18 dernières rencontres entre les deux clubs d'étoiles. La Ligue américaine n'a pas battu sa rivale depuis 1971.

Hier, Fred Lynn des Red Sox de Boston, a pourtant procuré une avance de 2-0 à l'Américaine en claquant un solide circuit contre Bob Welch, des Dodgers de Los Angeles, après un simple de Rod Carew, des Angels de la Californie, en début de cinquième. C'est ensuite que Griffey a réussi son circuit en solo, après Stone et John eurent retiré les 14 premiers frappeurs à leur faire face.

En sixième, la Nationale a pris l'avance à la suite de trois coups sûrs d'affilée par Ray

Knight, des Reds de Cincinnati, Phil Garner, des Pirates de Pittsburgh et George Hendrick, des Cards de St-Louis, bon pour un point, et d'une erreur du deuxième but.

Willie Randolph, des Yankees de New York, à la suite d'un coup en flicke de Dave Winfield, des Padres de San Diego. L'erreur de Randolph, pourtant reconnu pour son excellence en défensive devait s'avérer fatale à l'Américaine qui n'a pu s'inscrire à nouveau au pointage, muselée entre autres par Bruce Sutter, des Cubs de Chicago, qui a protégé le gain de la Nationale en retirant sur trois prises Lance Parrish, des Tigers de Detroit, après qu'il eut concédé un but sur balles après deux retraits, en neuvième.

Le match d'hier a encore démontré, de façon évidente,

que la Ligue nationale est nettement plus forte que l'Américaine, sans doute parce qu'il y a plus de joueurs vedettes dans un circuit que dans l'autre. Et ce, même si un seul joueur des Expos, Gary Carter, a été invité à participer au match, bien que les Expos dominent le classement de la section Est.

À ne pas passer sous silence, cependant, l'excellent jeu de Craig Nettles, des Yankees de New York, qui a privé Dave Lopez des Dodgers, d'un coup sûr au début du match en plongeant à sa gauche pour s'emparer de la balle, avant de relayer avec précision au premier but.

La Ligue Nationale a maintenant remporté 32 victoires, subi 18 revers et annulé à une reprise depuis 1933. L'Améri-

caine n'a gagné qu'une seule fois depuis 1963.

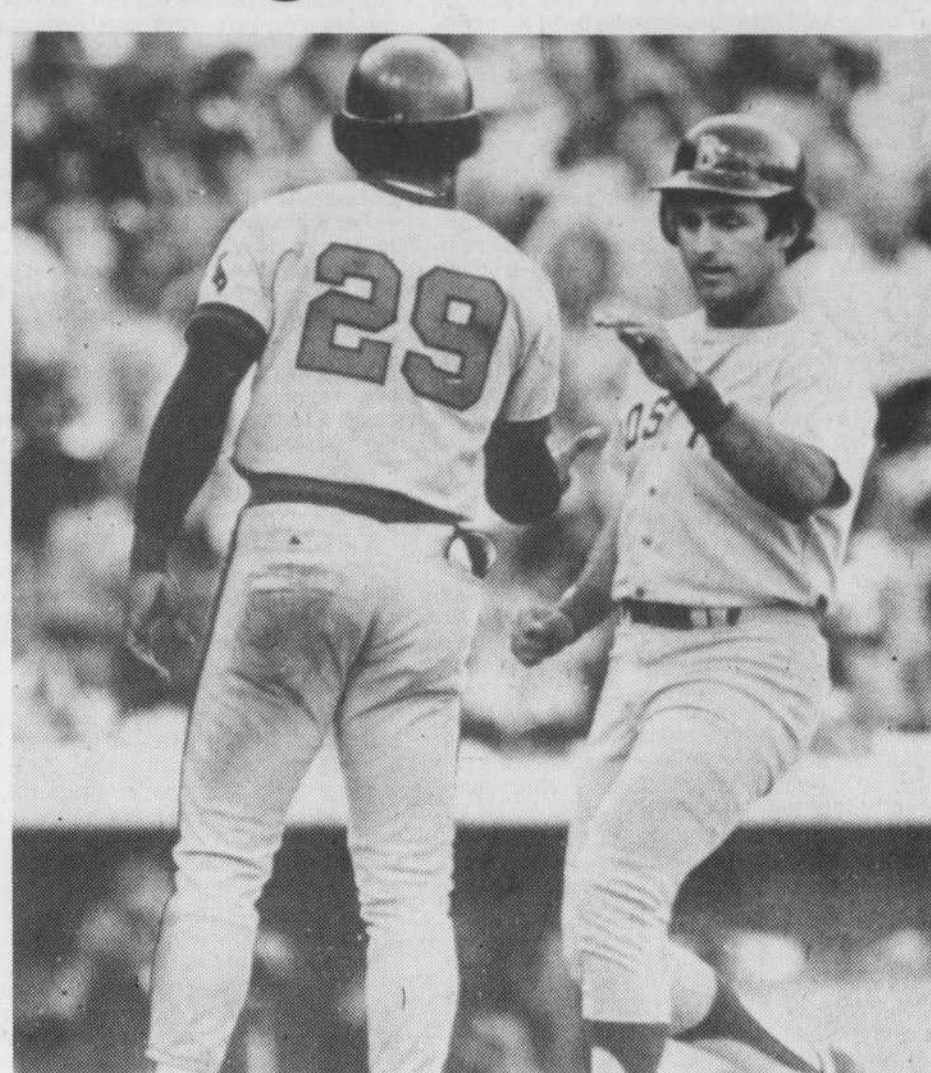
Nationale (4)	Américaine (2)
Lopez, 2b... 1 0 0 0	Andolph, 2b... 4 0 2 0
Garner, 2b... 2 1 1 0	Stieb, 1... 0 0 0 0
Smith, cc... 2 0 0 0	Gossage, 1... 0 0 0 0
Hendrick, cc... 2 0 1 1	Carew, 1b... 2 1 2 0
Sutter, 1... 1 0 0 0	Cooper, 1b... 1 0 0 0
Parker, cd... 2 0 0 0	Lynn, cd... 3 1 1 2
Winfield, cd... 2 0 0 0	Bumby, cc... 1 0 0 0
Garvey, 1b... 2 0 0 0	Jackson, cd... 2 0 1 0
Khandz, 1b... 2 0 2 0	Landry, cd... 1 0 0 0
Bench, r... 1 0 0 0	Ogilvie, cg... 2 0 0 0
Stearns, r... 1 0 0 0	Oliver, cg... 1 0 0 0
Rose, fu... 1 0 0 0	Trmmil, ac... 1 0 0 0
Bibby, l... 0 0 0 0	Fisk, r... 2 0 0 0
Murphy, cc... 1 0 0 0	Porter, r... 1 0 0 0
Kingm, cg... 1 0 0 0	Hendrix, cg... 1 0 0 0
Griffey, cg... 3 1 2 1	Nettles, 3b... 2 0 0 0
Reitz, 3b... 2 0 0 0	Bell, 3b... 1 0 0 0
Reuss, l... 1 0 0 0	Dent, ac... 2 0 1 0
Coppola, ac... 1 1 0 0	John, 1... 1 0 0 0
Russell, ac... 2 0 0 0	Farmer, 1... 0 0 0 0
Carter, r... 1 0 0 0	Grich, 2b... 0 0 0 0
Richard, l... 0 0 0 0	Stone, l... 1 0 0 0
Welch, 1p... 1 0 0 0	Yount, ac... 2 0 0 0
Knight 3b... 1 1 1 0	Parrish, r... 1 0 0 0
Total... 31 4 7 2	Total... 32 7 2 2

Américaine... 000 020 000—2
Nationale... 000 012 10—4
E—Randolph 2, DJ—Américaine 1, Nationale 1.
LSB—Américaine 7, Nationale 5, 2B—Carew, Clr—Lynn (1), Griffey (1), S—Carew, Knight, Garner.

Américaine	ml	ca	p	pm	bb	rb
Stone	3	0	0	0	0	3
John, P.	2	1	2	3	3	0
Farmer	1	2	3	1	0	0
Stieb	1	1	1	1	2	0
Gossage	1	1	0	0	0	0

Nationale	ml	ca	p	pm	bb	rb
Richard	4	1	0	0	2	3
Welch	1	5	2	2	1	4
Reuss, g	1	0	0	0	0	3
Bibby	1	1	0	0	0	0
Sutter, s	2	0	0	0	1	1

(N'ont pas joué): Américaine: Burgmeier (Boston), Gura (Kansas City), Moneycutt (Seattle), Orta (Cleveland), Nationale: Carlton (Philadelphie), JCruz (Houston), Tekulve (Pittsburgh), Whittson (San Francisco).



Fred Lynn, des Red Sox de Boston, est accueilli au marbre par Rod Carew, des Angels de la Californie, après avoir frappé un circuit qui donnait une avance de 2-0 à la Ligue américaine, hier.

(Photolaser AP)

Dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve

Le YMCA en milieu francophone

par André Chartrand

Le YMCA de Montréal a désormais pignon sur rue dans un milieu francophone depuis l'ouverture, récente, d'une succursale dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve.

Le Centre communautaire Hochelaga-Maisonneuve, puisque tel est son nom, a emménagé dans les vieux bâtiments du «East End Boys Club», qui a fermé ses portes l'an dernier. L'élément anglophone, autrefois important dans l'Est de la ville, ne compose plus que 2% de la population de ce quartier.

Rénové au coût de \$350,000, l'édifice comportant un gymnase, une piscine, une arène et plusieurs locaux à vocation culturelle est situé sur le boulevard Hochelaga, pratiquement à l'ombre du Stade olympique.

«Cela fait cinq ans que nous voulons nous impliquer dans un milieu francophone, explique M. Sol Kasimer, directeur-général de ce nouveau YMCA, le neuvième dans la région montréalaise, et qui sera bientôt suivi d'un autre à Pointe-St-Charles, un autre quartier à prédominance francophone.

«Compte tenu que 60% de notre clientèle est francophone, il allait de soi que nous nous implantions dans leur communauté, de façon à devenir un élément essentiel dans la vie de ce quartier», poursuit-il.

«Et ce n'est pas le travail qui va manquer ici. Avant tout, il va falloir changer l'image du «Y». Généralement, les gens croient qu'un «Y» est un centre d'hébergement où l'on peut également s'adonner à diverses activi-

tés sportives. Mais en réalité, c'est beaucoup plus que cela.

«Nous ne voulons pas régler les problèmes (chômage, encadrement des enfants, vandalisme, etc.) du quartier, mais donner aux résidents la chance de les solutionner eux-mêmes. C'est en cela que réside toute notre expérience».

«Historiquement, dit Kasimer le YMCA a été fondé afin de répondre aux besoins de l'ère de la révolution industrielle. Au siècle dernier, on tenait déjà des conférences sur «la pollution de l'air dans les villes industrielles» ou «la prévention des maladies contagieuses», par exemple.

«Notre association n'en est pas une à caractère uniquement récréatif, même si bon nombre de nos activités sont sportives ou culturelles. Nos programmes ne sont que des moyens d'action, non une fin en soi», conclut-il.

La clientèle-cible visée par le Centre Hochelaga-Maisonneuve est quand même déterminée en fonction du tissu social de ce quartier, qui compte énormément de familles mono-parentales.

Ainsi les enfants du pré-scolaire et du primaire sont-ils ceux qu'on cherche davantage à intéresser aux activités du centre, parce qu'il est plus facile de les impliquer.

Entre 12 et 20 ans environ, il semble que le phénomène des «gangs» rend impossible la programmation d'activités suivies et régulières.

Connu des groupes du quartier, le Centre Hochelaga-Maisonneuve n'est pas encore des citoyens. La prochaine étape, qui sera mise en branle avec la programmation de septembre, consistera à intéresser de jeu-

nes travailleurs et des handicapés physiques, deux groupes de citoyens qui n'ont pratiquement aucun service à leur disposition actuellement.

Le «Y» entend par contre répondre à des besoins et non les créer. C'est le participant qui détermine ses besoins et qui choisit lui-même de quelle façon il veut les satisfaire. On veut ainsi stimuler, motiver et encourager les individus et les groupes dans leur recherche au niveau des valeurs, des besoins de leur communauté.

Au-delà de l'individu, le «Y» espère pouvoir sensibiliser le patronat du quartier. Il y a beaucoup d'usines dans Hochelaga-Maisonneuve et la collaboration des chefs d'entreprise pourrait donner un essor incroyable aux activités du centre.

Déjà des programmes de conditionnement physique ont été établis en fonction de la disponibilité des travailleurs et des heures de piscine leur seront réservées.

Outre les activités sportives (natation, badminton, basket-ball, badminton, hand-ball, etc.) la programmation comprend des activités culturelles comme la danse, le ballet-jazz, le yoga.

Pour la période estivale, le «Y» a mis sur pied un programme intitulé «Camp de jour» qui permet à des enfants âgés de 6 à 12 ans de s'adonner à des activités diverses sous la direction de moniteurs qualifiés. Le Centre Communautaire Hochelaga-Maisonneuve reçoit des inscriptions au 255-4651, et il n'est pas nécessaire de vivre dans ce quartier pour y envoyer ses enfants. Et puis entre eux, ils s'amuseront toujours davantage...

Bernard Geoffrion se remet d'une légère crise cardiaque

ATLANTA (AP) — Bernard Geoffrion a déclaré hier avoir été paralysé pendant deux jours la semaine dernière des suites d'une légère crise cardiaque.

«Je suis à l'hôpital depuis six jours et je dois recevoir mon congé aujourd'hui ou demain», a-t-il dit depuis son lit au Northside Hospital à Atlanta.

Les médecins ont indiqué que Geoffrion, âgé de 49 ans, se portait bien et qu'il subirait d'autres examens.

Geoffrion, qui a dirigé le Canadien de Montréal durant deux mois avant de démissionner à la suite des insuccès de l'équipe, a été admis à l'hôpi-

tal jeudi dernier où seuls les membres de sa famille ont pu lui rendre visite.

D'autre part, les Red Wings de Detroit ont réalisé un autre changement administratif depuis la fin de la saison en nommant Jimmy Skinner directeur des opérations de hockey. Skinner, âgé de 63 ans, a été le dernier entraîneur à mener les Red Wings à la conquête de la coupe Stanley en 1955. Il fait partie de l'organisation depuis 37 ans et il occupait le poste d'adjoint au directeur général Ted Lindsay avant sa nomination.

La décision des Red Wings signifie que Lindsay est libéré de toutes tâches administrati-

ves qui seront désormais la responsabilité de Skinner. Celui-ci remplira donc les fonctions de directeur général sans en avoir le titre. Lindsay avait accepté le poste d'entraîneur en avril à la suite de la démission de Bobby Kromm.

«Les titres m'importent peu, a indiqué Skinner. Ils désirent que Ted concentre tous ses efforts à son rôle d'entraîneur et qu'il ne soit plus distrait par des charges administratives.»

Lindsay est le 13e entraîneur des Red Wings en 13 ans. Durant cette période, les Red Wings ont été écartés des éliminatoires à 11 reprises.

Le vice-président Arthur Lessard a précisé que des informations troublantes entourant l'affaire Denny sont parvenues à la Régie depuis quelques jours et que, par conséquent, le conseil a décidé unanimement d'aller quérir plus de renseignements.

Lessard a ajouté que, une fois tous les faits rassemblés, les régisseurs adresseront ensuite aux autorités compétentes du gouvernement, les recommandations qui seront retenues.

Le vice-président a tenu également à souligner que, suite au décès du jeune Denny, il était certain qu'un coroner devra faire enquête.

D'autre part, un thérapeute a émis l'opinion qu'un certain laxisme dans l'application des règles de la boxe sont les causes véritables de la mort de Cleveland Denny.

Ed Nowalkoski, un spécialiste de la médecine sportive à l'université York à Toronto, a déclaré qu'un boxeur ne devrait pouvoir se battre pendant 12 mois après avoir subi une blessure, et qu'aucun pugiliste ne devrait livrer plus de trois combats par année.

Gaétan Hart assistera aux funérailles de Denny

Gaétan Hart, champion canadien des poids légers qui a mis Cleveland Denny K.O. le 20 juin au Stade olympique, assistera aux funérailles du boxeur aujourd'hui à Lachine.

L'ancien champion canadien des poids légers est décédé à l'hôpital Maisonneuve-Rosemont lundi, des suites de blessures à la tête subies lors du match non titulaire avec Hart.

André Nadon, gérant de Hart, a révélé dans une conversation téléphonique en provenance de Buckingham, que «nous avons été rejoints par un porte-parole de la famille Denny qui nous a demandé de la part de la mère de Denny d'assister aux funérailles».

Par ailleurs, le conseil de la nouvelle Régie québécoise sur la sécurité dans les sports a fait connaître sa position officielle hier, au sujet de cet accident.

Le vice-président Arthur Lessard a précisé que des informations troublantes entourant l'affaire Denny sont parvenues à la Régie depuis quelques jours et que, par conséquent, le conseil a décidé unanimement d'aller quérir plus de renseignements.

Lessard a ajouté que, une fois tous les faits rassemblés, les régisseurs adresseront ensuite aux autorités compétentes du gouvernement, les recommandations qui seront retenues.

Ottawa défait Calgary 26-20

OTTAWA (PC) — Deux placements, réussis par Gerry Organ dans le dernier quart, ont procuré un gain de 26-20 aux Rough Riders d'Ottawa sur les Stampede de Calgary hier soir lors du match d'ouverture de la LCF.

Les Riders, grâce à une solide performance offensive après une piètre tenue dans les matches pré-saison, sont revenus de l'arrière à plusieurs reprises pour empêcher les Stampede de se sauver avec la victoire.

Organ a ajouté deux autres placements et des convertis sur les deux touchés de Richard Crump sur des courses d'une et de 11 verges. Le quart substitut des Stampede, Bruce Threadgill, a marqué un majeur sur une course de quatre verges tandis que le quart partant Ken Johnson complétait un jeu aérien de neuf verges à Leo Lewis, mais il a dû abandonner le match quelques instants plus tard en raison d'une blessure à la main.

BASEBALL

Ligue Nationale

Lundi

Aucun match à l'affiche

Hier

Partie des étoiles

Aujourd'hui

Aucun match à l'affiche



Les frappeurs

	pb	ca	cc	pp	moy.
Bernazard	125	28	3	11	224
Carter	272	66	13	46	243
Cromartie	295	96	8	38	325
Dawson	250	74	10	42	296
Hutton	35	7	0	3	200
Lefflore	301	79	2	20	262
Macha	78	25	1	7	321
Mills	56	16	0	8	286
Office	137	32	2	15	234
Parrish	162	42	8	26	259
Scott	32	9	0	5	281
Speller	258	54	0	19	209
Temargo	35	10	0	8	286
Valentine	146	42	4	28	288
White	75	21	4	8	280

Les lanceurs

	g-p	vs	ml	rab	mpm
Bahnsen	5-2	1	45.1	19	1.99
Fryman	3-3	9	46.1	32	1.74
Grimley	2-4	0	41.4	12	6.37
Gullickson	0-2	0	37.2	23	5.02
Lee	3-3	0	31.2	10	2.81
Lee	2-4	0	71.1	22	4.79
Norman	0-0	3	38.2	20	5.08
Palmer	5-2	0	89.0	53	2.43
Rogers	10-6	0	141.2	82	2.99
Sanderson	7-5	0	91.2	52	3.42
Sosa	5-3	5	48.2	32	3.31

LIGUE NATIONALE

Section Est

	g	p	moy.	diff.
MONTREAL	42	34	.553	—
PHILADELPHIE	42	35	.539	1
PITTSBURGH	42	37	.532	1½
NEW YORK	38	40	.487	5
CHICAGO	33	43	.434	9
ST-LOUIS	34	46	.425	10

Section Ouest

	g	p	moy.	diff.
HOUSTON	46	33	.575	—
LOS ANGELES	46	34	.577	½
CINCINNATI	41	38	.519	4½
ATLANTA	37	40	.481	7½
SAN FRANCISCO	37	43	.463	9
SAN DIEGO	34	47	.420	12½

LIGUE AMÉRICAINNE

Section Est

	g	p	moy.	diff.
NEW YORK	51	27	.654	—
DETROIT	42	33	.560	7½
MILWAUKEE	43	34	.558	7½
BALTIMORE	42	36	.538	9
BOSTON	41	36	.532	9½
CLEVELAND	37	39	.487	13
TORONTO	33	43	.434	17

Section Ouest

	g	p	moy.	diff.
KANSAS CITY	47	33	.588	—
CHICAGO	38	41	.481	8½
TEXAS	37	42	.468	9½
OAKLAND	36	45	.444	11½
MINNESOTA	35	44	.443	11½
SEATTLE	35	45	.438	12
CALIFORNIE	29	48	.377	16½

VACANCES

1980

Nos lecteurs dont l'abonnement est payé d'avance peuvent faire suivre leur journal durant les vacances à l'intérieur du Canada sans frais additionnels. Pour ceux qui paient à la semaine au porteur ou qui achètent LE DEVOIR au numéro, les tarifs d'abonnements-vacances sont les suivants:

2 semaines CANADA: \$4.00
ÉTATS-UNIS: \$5.00



Je paie mon abonnement au porteur à chaque semaine ☐
Mon abonnement est payé d'avance ☐
Je le reçois par porteur ☐ Je le reçois par la poste ☐
(AVISER 10 JOURS D'AVANCE)

Nom.....
Adresse actuelle.....
Adresse de vacances.....
à compter du.....
reprise le.....

S.V.P. remplir ce coupon et l'adresser à:
LE DEVOIR, C.P. 6033, Montréal H3C 3C9, P.Q.
(service du tirage)

Quelle société libérale?

TOUTES affaires référendaires enterrées, l'ogre constitutionnel s'arrose toujours une part disproportionnée de la vie politique au Québec. Les assises du Conseil général du Parti libéral du Québec, tenues à Saint-Hyacinthe en fin de semaine dernière, sont un classique du genre. Voilà une formation politique qui, selon ses calculs, ses vibrations et son effervescence interne, prévoit et se prépare fiévreusement à des élections générales pour l'automne prochain. Elle peut se tromper mais elle a des raisons sérieuses de se croire le prochain gouvernement. Et à quoi s'active donc l'élite de ce parti, réunie vraisemblablement une avant-dernière fois avant l'échéance? À polir et à brigrer encore et toujours ses propositions constitutionnelles, fort connues et fort précises, tandis que son programme politique, qui ne ressemble même pas à une ébauche, ne réussit à dérober que de furtifs moments d'attention.

Même les plus fervents admirateurs du livre beige conviendront que, tant que Pierre Elliott Trudeau et Jean Chrétien tiennent la barre des pourparlers, la bible constitutionnelle du PLQ restera au mieux un ouvrage plutôt gênant de référence générale, au pis une oeuvre de fiction pure. Il a d'innombrables chances d'encadrer bientôt de quelque façon la destinée des citoyens. Par contre le programme politique du PLQ, s'il existait, aurait peut-être rapidement une signification quotidienne pour les mêmes citoyens. On promet de le rédiger d'ici l'automne, en quelques mois, alors que le livre beige a mûri durant deux ans. La disproportion est encore là évidente et le Parti libéral, comme le Parti québécois s'est en somme laissé manger par son option constitutionnelle.

La commission politique du PLQ a quelques excuses pour se retrouver ainsi balbutiante à l'approche du scrutin. D'élections partielles en référendum, des travaux ont dû être reportés, des énergies mobilisées ailleurs que dans des groupes de réflexion. Pourtant, sa sous-commission constitutionnelle n'a jamais cessé de produire. Les autres (économie, affaires sociales, éducation-culture, justice, affaires gouvernementales) ont peut-être accumulé les études mais, selon les rapports préliminaires proposés au Conseil la semaine dernière, n'ont à peu près pas dépassé les grandes déclarations de principe autour du libéralisme conservateur que M. Claude Ryan, le leader, proposait en janvier 1979 dans sa «note de tra-

vail» sur «la société libérale de demain». La commission politique avait promis de soumettre dès l'été 1979, aux organisations de comités, ses recommandations de programme afin de ramener le PLQ tout entier, selon le terme de M. Ryan à son rôle de «ferment intellectuel». Celui-ci annonçait d'ailleurs que le programme serait le résultat d'un travail effectué «du bas au sommet de l'échelle» et non l'oeuvre de «spécialistes regroupés à la hâte». Il faudrait que l'échelle soit bien courte pour qu'il arrive désormais à ses fins.

L'approche même du pouvoir pourrait miner au surplus ce bel effort intellectuel. Le frère aîné et prospère, le Parti libéral du Canada, qui avait failli songer à se donner un programme l'année dernière au cours de son bref séjour dans l'opposition, vient de renvoyer à leurs jeux ses penseurs et leur projet de manifeste «trop spécifique», lors de son congrès de Winnipeg. Le livre beige lui-même a souvent été lourd à porter pour le PLQ, tant il contient des engagements précis.

S'il fallait que le Parti libéral du Québec succombe à la recette de la victoire par le vague, mise au point chez les libéraux fédéraux, la qualité de la vie démocratique régresserait au Québec. Depuis le début des années 70, et notamment à cause du laisser-aller idéologique du PLQ que M. Ryan a lui-même maintes fois dénoncé à son heure, les débats autres que constitutionnels se sont affaiblis, rarement et trop brièvement alimentés. La prochaine élection pourrait être la première, depuis 1960, où les Québécois auront à choisir entre deux conceptions de leur société. Car l'élection de 1976, même si elle donnait légitimement au Parti québécois le droit de tenter d'appliquer son programme «social-démocrate», n'avait rien d'une consultation idéologique. Les Québécois y ont simplement et très sagement remplacé du vieux et de l'usé par du neuf et du prometteur, bien plus qu'ils se sont interrogés sur les conflits de valeurs entre les deux partis.

Le Parti libéral, d'ailleurs, évitait alors soigneusement de se définir au plan des valeurs et avait érigé le pragmatisme partisan en principe de gouvernement. Aujourd'hui, il a de toutes autres prétentions; il veut opposer à la social-démocratie péquiste un régime moins interventionniste, plus proche de la défense des droits individuels plutôt que des droits collectifs, sympathique à l'entreprise, aux mécanismes du marché, à la «concurren-

ce», aime-t-on dire, et enfin un régime fort prudent au chapitre des réformes sociales. Répété à satiété au cours de la campagne référendaire, tout cela est déjà clair au plan des principes mais tourne maintenant au slogan faute de substance à y greffer.

Des centaines de questions concrètes se posent auxquelles il est douteux que la commission politique, en son état actuel, puisse répondre avant l'automne. Le départ de M. André Raynaud lève peut-être l'hypothèque de la discorde autour de la pensée économique du parti, mais il oblige aussi à des recommencements. Mais même si le consensus économique venait rapidement, ce qui est possible étant donné la brochette de jeunes économistes néo-conservateurs qui semblent avoir désormais le champ libre, le Parti libéral reste curieusement démuné aux chapitres, fondamentaux pour qui prétend se situer au plan des «valeurs», des affaires sociales, de l'éducation et de la culture.

Qui pourrait dire, après quatre ans d'opposition et de critique pourtant constante quelle est la position du PLQ sur les garderies, le droit de grève dans le secteur public, la situation de la femme, la confessionnalité scolaire, l'évolution du réseau universitaire québécois, pour ne nommer que des dossiers qui ont occupé largement l'actualité? Quelle conception libérale de la culture le PLQ prône-t-il contre celle, tant décriée, de M. Laurin? Il fut de bon ton, un temps, d'attribuer l'incurie culturelle du Parti libéral à la tiédeur partisane du responsable de ces questions, M. Jean-Paul L'Alleur. En voyant la commission politique confier la succession à M. Henri-François Gauthier, auquel on ne connaît d'autre expérience que d'avoir accéléré l'agonie du NPD-Québec en le noyant dans son catéchisme, on comprend que la culture est toujours la dernière priorité du PLQ, prêt à laisser improviser le dernier venu.

Dans ces conditions d'impréparation et parfois d'insouciance effrontée, grande sera la tentation de se rabattre sur le terrain connu du livre beige pour traverser la campagne électorale et distraire les esprits. Si M. Ryan la gagnait ainsi, il aurait le même type de mandat, pour mener à sa «société libérale de demain», que celui du Parti québécois pour passer à la social-démocratie. Ambigu, indirect, qui remettrait encore une fois des débats qui ont trop tardé.

Lise BISSONNETTE



LE TRES AU DEVOIR

■ Le conflit de travail à la CSN

(Lettre adressée à M. Norbert Rodrigue)

Vous dénonciez récemment les permanents grévistes de la CSN, en allant même jusqu'à inviter vos membres à effectuer la tâche non accomplie par ces grévistes (Le DEVOIR, 19-06-1980). Ce faisant, vos membres ne seraient pas «scabs» puisqu'ils agiraient dans l'intérêt des travailleurs. Vous ajoutez que «dans le système capitaliste, les scabs sont utilisés par les entreprises et les pouvoirs pour diminuer le rapport de force des travailleurs». Il me semble que votre syndicat est aussi dans un système capitaliste: le syndicalisme même est en sens plus inscrit dans une économie de compétition (cf. le maraudage) si non de profit que ne le sont les entreprises publiques et parapubliques où vous recrutez vos membres. Ce serait duper les travailleurs que de leur laisser croire qu'il n'y a que dans les sociétés «capitalistes» qu'existent des rapports de force assujettissant la plupart des travailleurs: ce serait mal comprendre le développement des pays communistes. Ce serait surtout occulter les rapports de force présents dans votre centrale syndicale.

Sans doute pensez-vous avoir raison dans le choix de votre orientation face à ces grévistes, en dépit de vos raisons, trop «idéologiques» pour être vraies. Toutefois, en reconnaissant que des syndiqués ne sont même pas capables d'assurer les services essentiels à l'intérieur même d'un syndicat, comment pourriez-vous désormais convaincre le public que, dans le secteur de la santé par exemple, les syndiqués peuvent, seuls, déterminer et assurer les services essentiels? et qu'en la circonstance tout autre intervenant serait un scab?

Hubert WALLOT

Sainte-Foy, 24 juin

■ Une fleur rare à l'école

Susciter l'enthousiasme chez les jeunes, c'est créateur.

L'ennui avec les machines, c'est qu'elles sont des machines. Une machine à couper le gazon coupe. S'il se trouve là une fleur rare, elle la coupera aussi. Telle serait la logique d'une certaine mécanique appelée «convention collective».

J'ai d'abord connu M. Jodoin — professeur de musique à l'école Saint-Luc — à travers ma fille aînée, pendant la durée de son secondaire I. L'enthousiasme naissant de Julie m'a fait deviner un animateur. Puis j'ai causé avec d'autres parents, qui avaient vu la même chose à travers leurs enfants. Julie m'a fait entendre des disques de l'harmonie Saint-Luc. J'ai alors une première fois vérifié le résultat musical de cet enthousiasme. Tout professeur — du moins à ce niveau — devrait être doublé d'un animateur. M. Jodoin l'est, à un degré exceptionnel.

J'ai assisté finalement à un concert long, long, long. Je crois que c'était le plus long du siècle. Pourtant il m'a emballé. Des dizaines et des dizaines de jeunes paires d'yeux tournées vers la musique et leur professeur disaient la joie de vivre en musique.

À ce concert, cinq ensembles ont joué deux trois harmonies. L'harmonie 22 multipliait par 40 ce que j'avais observé en juillet tout au long de l'année. Chaque membre de ce groupe a comme elle commencé l'étude de son instrument l'automne dernier. Or, ça a déjà l'air de quelque chose. Je suis moi-même professeur de musique et je puis en témoigner. Ça a de l'allure. Ça vit, ça bouge. C'est rythmé. C'est bourré de confiance. L'harmonie 32: même phénomène en plus avancé. Et enfin l'Harmonie Terre des Hommes, qui doit son nom à un séjour de cinq années dans les îles du Maire Drapeau — pendant cinq ans on les a jugés assez bons pour ça. Il y eut aussi, à ce concert, la chorale et un excellent «Stage Band». En tout une centaine d'élèves ont joué.

Le cours de musique de l'école secondaire Saint-Luc est aussi une petite école de vie. Chacun a sa responsabilité propre, en plus de jouer un instrument. C'est tout une micro-société.

M. Jodoin est là depuis dix ans. Il commence à bien connaître le milieu — très cosmopolite entre autres. Et au-delà du professeur et du musicien, c'est un citoyen qui agit sur son milieu de manière tangible et efficace.

Or, j'apprends que M. Jodoin est mis en disponibilité par la CECM. Trop de professeurs. On fait ce sort à plusieurs centaines d'entre eux. À cause d'une convention collective qui semble attacher plus d'importance à l'ancienneté qu'à l'expérience et à la compétence. Les derniers arrivés sont les premiers touchés. Et beaucoup d'entre eux se recrutent dans la musique — une option récente — qui, par la même occasion,

en prend un sérieux coup. Il ne manquerait pourtant à M. Jodoin pas plus que la moitié ou les trois quarts de sa douzième année d'enseignement à la CECM pour que nous évitions de le perdre.

Il y a peut-être trop de professeurs à la CECM. Mais des comme ça, il n'y en a jamais eu assez, surtout en musique — n'importe quel musicien professionnel vous le confirmera. Il faudrait détester la musique et ne pas du tout reconnaître son rôle potentiel éminent dans la formation de notre jeunesse pour accepter qu'une perle aussi rare soit mise à la poubelle de la «disponibilité».

Il faut féliciter l'administration de l'école secondaire Saint-Luc d'avoir su s'attacher un professeur de cette qualité. Mais il faut blâmer la machine qui coupe — même si «ça lui fait mal au cœur» — parce que son geste n'a rien d'enthousiasmant ni de créateur.

Heureusement un mouvement de parents s'est constitué afin de sensibiliser la CECM et l'Alliance des professeurs à cette absurdité et nous espérons rejoindre les personnes derrière la machine — bête (ce qu'est automatiquement une convention collective appliquée à la lettre et sans discernement).

En tant que papa payeur de taxes, je considérerais le départ de M. Jodoin comme une insulte à la démocratie.

En tant que pédagogue, j'y verrais un pur scandale.

En tant que musicien, je commencerais à désespérer pour l'avenir de la musique dans la région de Montréal.

À la limite il n'est pas exagéré de dire qu'une telle mécanique aura contribué à la désintégration culturelle de notre milieu.

Aucune prérogative administrative, patronale, syndicale, conventionnelle collective, n'a le droit d'arrêter le geste de celui qui crée.

Jean LAURENDEAU

Musicien, professeur au Conservatoire de musique de la province de Québec Montréal, 2 juillet

■ Un grand ami du Québec

On ne saurait trop rendre hommage à M. Pierre de Menthon, consul général de France à Québec de 1967 à 1972, décédé récemment. Artisan majeur des nouvelles relations franco-québécoises depuis la visite du général de Gaulle en 1967, ce diplomate de haut rang fut un très grand ami du Québec.

Beaucoup de nous gouvernants québécois, ministres et hauts fonctionnaires attachés aux relations intergouvernementales, ont bien connu et apprécié cet homme de grande valeur.

L'automne dernier, conférencier, il est venu au Québec repartir de cette période du «vive le Québec libre». Bien qu'à la retraite de son poste d'ambassadeur, il participait activement à l'organisation d'Amnistie Internationale.

À ceux qui n'ont pas eu la chance de lire le message et le témoignage de ce diplomate nous recommandons son livre «Québec 67, Chili 73», témoignage sur le Québec et les événements tragiques du Chili. Comme ambassadeur de France au Chili, son récit et celui de son épouse sont des plus bouleversants. (Collection Fides, éditions du Cerf).

Ayant eu la chance de faire sa connaissance en automne dernier, nous avons échangé au sujet du référendum. Il exprimait l'avis que la question référendaire devait être simple sans entrer dans les détails techniques de l'association.

En relisant la question, je pense qu'elle exprimait bien clairement la souveraineté et le désir d'association. Pierre de Menthon a dû être déçu comme nous Québécois du résultat. Informé de la manipulation de la démocratie par la machination publicitaire fédérale, cela a dû lui rappeler une forme de chantage qu'il a connu au Chili sous des formes plus violentes. Mais il a aussi dû penser à nous et à l'espoir que permet la déclaration du pape à l'Unesco sur la souveraineté des peuples.

Xavier GOTTOT

Sherbrooke, 28 juin

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont, division du Groupe Québecor inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: \$70.00 par année; six mois: \$38.00; trois mois: \$27.00. À l'étranger: \$75.00 par année; six mois: \$41.00; trois mois: \$29.00. Éditions du samedi: \$19 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: \$1.50 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0658. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

Un nouveau départ satisfaisant

Somme toute, ce nouveau départ de la réforme constitutionnelle est plutôt satisfaisant. Ce qui signifie simplement que les partenaires ont consenti à s'expliquer avec franchise et sérénité. Mais aussi avec prudence. Nul ne voudrait porter la responsabilité d'un échec hâtif. C'est pourquoi, sans doute, la déclaration liminaire faite par M. Claude Morin au nom du gouvernement du Québec témoigne d'une sobriété et d'une modération telles que le souci de ne déplaire à personne en devient apparent. Qu'importe: l'essentiel s'y trouve, en particulier quand le ministre énumère les attentes des Québécois dont il tire un irréprochable commun dénominateur, formulé en termes mesurés et justes. Il existe chez nous, dit-il, «une société distincte qui veut être reconnue comme telle, qui est libre de décider de son avenir et qui tient à conserver chez elle et pour elle, ainsi qu'à les acquérir lorsqu'ils lui manquent, les instruments culturels, économiques et linguistiques qui permettent de s'affirmer et de se développer selon ses aspirations et ses besoins propres».

Le Québec attend de ces négociations, en deuxième lieu, qu'elles conduisent à «une clarification du partage des pouvoirs»; enfin qu'elles confirment dans le régime fédéral le statut des provinces: non pas des entités administratives régionales à surveiller de près, mais «des partenaires majeurs et responsables à qui on peut et doit faire confiance».

M. Morin, évoquant plus loin l'attitude qu'adoptera son gouvernement, a tenu à souligner que le Québec, s'il veut défendre ses droits et intérêts, n'entend pas «ignorer ceux des autres citoyens du

Canada» et que sa «volonté d'affirmation se double d'une volonté de compréhension». M. Claude Ryan lui-même aurait pu écrire certains passages du texte de M. Morin qui, manifestement, ne perd pas de vue dans cette ronde nouvelle un objectif dont M. Léon Dion, son «conseiller officieux», a dû lui rappeler l'importance: réaliser un consensus avec le PLQ sur les questions jugées fondamentales dans la réforme et à l'égard desquelles M. Ryan ne pourra désavouer le PQ à la condition que celui-ci démontre qu'il participe sérieusement aux efforts de réforme.

Mais quand la délégation du Québec expose ensuite ses positions sur deux des points inscrits à l'ordre du jour, l'écart paraît immense entre deux visions du Canada, celle que proposent MM. Trudeau et Chrétien, celle que tentent de défendre le gouvernement du Québec. Ainsi, au chapitre des richesses naturelles, le Québec rappelle que les richesses naturelles appartiennent en exclusivité aux provinces et insiste, à l'instar de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, pour interdire toute intervention fédérale, quels que soient les pouvoirs invoqués par Ottawa pour justifier cette intervention. Pour assurer les garanties d'approvisionnement en période de crise, le Québec propose des accords de réciprocité avec les autres provinces. Le problème du partage des revenus ou de la redistribution des richesses émanant de l'exploitation des ressources n'est toutefois pas résolu par cet arrangement.

Dans le secteur des communications, la position du Québec, mise au point par M. Jean-Paul L'Alleur à partir des politiques déjà définies par les pré-

cédents gouvernements, ne surprendra ni le gouvernement fédéral ni les autres provinces dont quelques-unes partagent, à des degrés divers, le même point de vue. Un aspect retient l'attention: chaque fois qu'une activité relevant des communications dépasse les frontières provinciales, le Québec propose un système de concertation interprovinciale de préférence à une coordination fédérale. Si, au cours de cette session intensive de l'été, les participants ne réussissent pas à dégager au sujet des communications une formule de compromis qui serait acceptable au Québec, on voit mal comment des progrès importants seront accomplis dans les secteurs plus difficiles.

Avec beaucoup d'insistance, M. Jean Chrétien a rappelé à ses collègues dans sa déclaration liminaire que la finalité de cette entreprise est le bien-être des citoyens, bien plus que la réorganisation des pouvoirs des gouvernements. Il a théoriquement raison. Mais à trop vouloir souligner cette distinction, le ministre risque d'oublier que ces gouvernements, élus par des citoyens, ne sont pas moins légitimes que le sien; et que celui du Québec en particulier a le mandat de défendre, au-delà du bien-être physique et matériel de ses contribuables, les droits linguistiques et culturels du peuple qu'il représente.

Le départ se fait donc dans un climat de relative concorde qui permet d'espérer quelques progrès sur certains points. Mais on sait dès maintenant qu'il serait illusoire d'attendre une entente sur tous ces points au fil d'arrivée, artificiellement fixé à la mi-septembre.

Michel ROY

LIBRE OPINION

Deux nations ou deux nationalismes?

par Paul Painchaud

L'auteur est professeur à la Faculté des sciences sociales de l'université Laval.

Pierre Trudeau veut faire du Canada ce que le Parti québécois veut faire du Québec: Un État-Nation. Ses discours contre le principe de l'identification de l'État et de la Nation n'ont d'autre but que de surmonter l'obstacle québécois dans la poursuite du grand objectif de 1867: par l'État fédéral créer la Nation canadienne.

Si cette démarche est à l'inverse de celle des nationalistes québécois, — donner un État à une nation culturelle — elle ne procède pas moins de l'idéologie nationaliste la plus pure et la plus intransigeante. Il faut être d'une insondable naïveté, ou d'une grande hypocrisie, pour affirmer que le Canada existera comme projet politique sans exaltation nationaliste.

Tous les propos du premier ministre canadien prouvent d'ailleurs le contraire. Que cette exaltation se fasse contre le nationalisme québécois ne change rien à sa nature. Pour cette raison, Pierre Trudeau se situe exactement dans la même tradition idéologique que René Lévesque. Ce n'est pas un mal, mais il est temps que l'on cesse de nous faire prendre, des vessies pour des lanternes.

Le problème canadien ne se ramène pas à un conflit de deux nations, mais à un conflit de deux nationalismes. Ce conflit est d'autant plus acerbé qu'aucun des deux nationalismes n'est assuré de son objet: les deux nations n'existent pas vraiment, l'une et l'autre demeurent encore inachevées. La nation canadienne n'existera pas tant et aussi longtemps qu'une partie importante de la population se réclamera de la nation québécoise; celle-ci ne verra le jour que lorsque sa minorité anglophone se reconnaîtra dans le mythe territorial et national du Québec. Dans leur principe, ces deux na-

tionalismes sont donc irréductibles. Il s'agit, dans chaque cas, de projets absolus: amener l'identification de la population à une seule structure étatique.

Il est manifeste, maintenant, qu'aucun de ces deux projets ne peut réussir. Le nationalisme politique du Québec est là pour demeurer. Il a de trop profondes racines historiques pour disparaître et sa légitimité morale n'est en rien inférieure à celle du nationalisme canadien. D'ailleurs, il fut, dans l'ensemble, un incontestable instrument de progrès social et culturel, surtout dans sa forme la plus contemporaine. Il empêchera donc, qu'on le veuille ou non, que se forme un sentiment national canadien intégré. L'État-Nation canadien rêvé par les Pères de la Confédération, et repris par Pierre Trudeau, à la suite de tous les premiers ministres canadiens, sans aucune exception, est impossible.

L'État-Nation du Québec est également impossible. Non seulement parce qu'une partie importante de la population ne l'accepte pas maintenant, — et ne l'acceptera vraisemblablement pas dans l'avenir — mais parce que c'est un projet irréalisable d'un point de vue géopolitique. On peut toujours tenter la politique du pire, mais un Québec indépendant sur la scène internationale a peu de chances de survivre d'une manière décente dans le contexte contemporain. Le Parti québécois a déjà reconnu ces contraintes en proposant une association économique avec le Canada. Mais c'est l'ensemble de l'environnement international qui s'oppose à l'indépendance totale du Québec. Le Parti québécois n'en tenait pas compte avant le référendum, mais toute négociation post-référendaire l'y aurait conduit rapidement. Peu de temps avant le référendum, René Lévesque reconnaissait d'ailleurs lui-même que l'association pourrait être plus poussée. Jusqu'où?

Les deux projets d'État-Nation, le canadien et le québécois, ne pourront donc pas aboutir, à moins que dans un cas ou dans l'autre on s'abandonne à des excès qui seraient, de toute façon, suicidaires. D'après le modèle politique et juridique qui s'est développé en Occident depuis la Renaissance, les Canadiens et les Québécois sont condamnés à demeurer des peuples «handicapés». Il leur est interdit par leur situation historique et géographique, de devenir des États-Nations complets. L'un et l'autre se frustreront toujours d'un projet national «normal».

C'est cette réalité qu'il est devenu important d'accepter une fois pour toutes. L'indépendance du Québec et le «canadian dream» sont l'un et l'autre des utopies géopolitiques: utopies légitimes et généreuses, certes, mais utopies tout de même. La preuve en a été faite dans le cas de la première le 20 mai dernier. Elle le sera dans le cas de la seconde à l'occasion du rendez-vous constitutionnel de septembre, dont l'échec est prévisible parce que ses prémisses sont celles du modèle nationaliste classique.

Le temps de la lucidité est donc venu. Le Canada et le Québec sont nés nations boiteuses et le resteront. La dignité de l'un et de l'autre serait d'assumer une fois pour toutes cette infirmité historique, non de la nier par une continuelle fuite en avant. Après tout, est-ce un si grand mal si ces deux nationalismes, sans renoncer à leur ardeur et à leur créativité, se rencontrent dans l'acceptation de leur inévitable interdépendance?

Les grands projets politiques ou constitutionnels se fondent toujours sur un paradigme, c'est-à-dire, au-delà des formules particulières, sur une image globale de la réalité et des objectifs à atteindre. Le paradigme canadien, tant chez les fédéralistes que chez les souverainistes, fut celui de l'État-Nation traditionnel. En-deçà de cette norme, tout paraissait

catastrophique. Le nouveau paradigme qui rendra ce pays vraiment viable sera, au contraire, celui de la «relativité étatique».

Ce paradigme n'est pas celui de Pierre Trudeau, ni de René Lévesque, hommes d'une autre génération. Ils nous feront perdre l'un et l'autre beaucoup de temps.

■ Props d'actualité

Dans les vingt ans qui viennent, la communauté mondiale montrera sa capacité à répondre aux besoins accrus en matière d'alimentation, d'éducation, de soins médicaux et d'emploi. Alors qu'on a peut-être réussi à désamorcer l'explosion démographique, il n'en est pas de même du boom des ambitions qui voient le jour chaque année représente un faisceau d'aspirations. Et le désir de les assouvir deviendra, dans les années à venir, la force motrice la plus dynamique et la plus imprévisible du monde de demain. L'éclatement des aspirations depuis vingt ans et jusqu'à la fin du siècle va probablement donner lieu à un gigantesque problème à cause de ses répercussions sur des ressources limitées, des écosystèmes fragiles, la lutte contre la pauvreté et la structure politique, économique et sociale du globe.

Dans le monde en voie de développement, les jeunes d'aujourd'hui connaissent mieux le monde contemporain et en attendent plus que leurs parents. Ils sont de plus en plus instruits, de plus en plus réduits au chômage et de plus en plus concentrés dans les grandes cités.

Rafael SALAS, directeur du Fonds de l'ONU pour les activités en matière de population.

(Extrait du rapport annuel 1980)

La nouvelle ronde des négociations

JEAN CHRÉTIEN

Nous nous sommes engagés à accomplir la volonté du peuple



Voici le texte intégral de la déclaration liminaire faite hier par M. Jean Chrétien, ministre de la Justice et chargé des relations fédérales-provinciales, à l'ouverture de la réunion du Comité permanent des ministres sur la constitution, réuni à Montréal.

responsabilité d'avoir provoqué l'échec de notre démarche. En tant qu'individus, nous avons une responsabilité, non seulement envers nos gouvernements respectifs, mais envers nous-mêmes et envers ceux que nous représentons.

Une constitution est beaucoup plus qu'un document abstrait. C'est la loi fondamentale d'un pays et, en tant que telle, elle garantit l'établissement et le maintien d'un ordre juridique qui doit avoir comme objectif de protéger les droits et de promouvoir le bien-être de ses citoyens.

Notre tâche en tant qu'hommes politiques responsables envers la population est de faire en sorte de protéger les droits fondamentaux des Canadiens et de promouvoir le bien-être de nos citoyens, et non seulement de réorganiser les pouvoirs de nos gouvernements.

Nous manquerions à nos responsabilités si nous engageons le peuple que nous représentons dans un processus d'échange de droits des citoyens contre des pouvoirs des gouvernements. Les libertés fondamentales et l'intégrité de la constitution en tant que document cana-

dien exprimant les aspirations des citoyens du pays ne doivent pas être troquées contre des compétences en matière de pêche, de communications ou de toute autre chose. Quant aux pouvoirs respectifs des gouvernements, il est évident qu'ils constituent un sujet légitime de négociations intergouvernementales, mais nous ne devons pas oublier que l'objectif ultime doit demeurer le bien-être de nos concitoyens. Toutefois, des négociations concernant les pouvoirs des gouvernements, comme toutes autres négociations, impliquent des concessions mutuelles. Elles ne peuvent pas être couronnées de succès si l'une ou l'autre des parties croit qu'elle se trouve dans un processus à sens unique où une seule des parties fait des concessions tandis que l'autre en bénéficie. Pour ma part, le but de ces négociations est de rétablir l'équilibre entre les deux ordres de gouvernement.

L'objectif de cet équilibre doit être le bien-être du peuple canadien. Je peux vous promettre que le gouvernement du Canada sera souple, là où nous croyons qu'une cession aux provinces de compétences fédérales permettra d'atteindre cet objectif. Nous comptons sur une souplesse équivalente des provinces, dans les domaines où le peuple canadien serait mieux servi si elles consentaient à céder certaines compétences au Parlement, ou si l'utilisation de ces compétences étaient limitées.

À notre avis, la discussion des pouvoirs, surtout des pouvoirs économiques, devrait être un processus bilatéral, c'est-à-dire qu'il devrait comporter des concessions mutuelles. Un certain nombre de provinces accordent beaucoup d'importance à l'acquisition de pouvoirs accrues dans des domaines comme les ressources naturelles, les ressources au large des côtes, les pêches et les communications. Nous le reconnaissons et nous le comprenons. Mais nous avons également des priorités qui, selon nous, sont essentielles pour le peuple du Canada. Un bon exemple de ces priorités, dont nous discu-

terons sous la rubrique des pouvoirs en matière économique, est l'importance que nous attachons au maintien d'une union économique réelle, soit un marché canadien sans barrières interprovinciales à la libre circulation de la main-d'œuvre, des capitaux, des biens et des services.

En tant que gouvernement responsable de la gestion globale de l'économie canadienne, nous nous préoccupons de plus en plus des barrières au commerce interprovincial et à la mobilité de la main-d'œuvre que certains gouvernements ont élevées ou menacé d'élever au cours des dernières années. Nous croyons donc que dans le cadre du processus de négociations constitutionnelles en matière de pouvoirs gouvernementaux, les gouvernements fédéral et provinciaux, s'entendront sur l'élimination de telles barrières au commerce interprovincial. En outre, nous croyons que les Canadiens seraient mieux servis si certains pouvoirs économiques du gouvernement fédéral étaient élargis, tels les pouvoirs qui nous permettent de combattre l'inflation.

Bref, je suis disposé à entreprendre de sérieuses négociations sur la totalité des points relatifs au partage des pouvoirs et à la réforme des institutions centrales, qui nous sont soumis. Je m'engage aujourd'hui à tenter de parvenir à un accord sur chacun des points inscrits sur la liste de négociations. Nous du gouvernement du Canada sommes prêts à consacrer tout le temps nécessaire à la réalisation de cet objectif d'ici à la réunion des premiers ministres en septembre.

De plus, nous voulons en arriver à une entente avec vous sur la meilleure Charte possible des droits des Canadiens, sur le meilleur préambule possible pour une nouvelle Constitution canadienne et sur la meilleure formule possible de rapatriement de la Constitution au Canada.

Je crois sincèrement qu'à la suite de nos délibérations de cet été et de la réunion des premiers ministres en septembre, nous nous serons entendus, avant le 15 septembre, sur un nombre considé-

table de points concernant le partage des pouvoirs entre les deux ordres de gouvernement, de même que sur une Charte des droits pour tous les Canadiens, et sur le rapatriement et une formule d'amendement, et sur le préambule destiné à une nouvelle Constitution.

Le premier point inscrit à l'ordre du jour porte sur la propriété des ressources et le commerce interprovincial. Étant donné l'importance de la question des ressources dans le monde d'aujourd'hui, il va de soi que toute discussion raisonnable sur la question des ressources doit être replacée dans un contexte de protection des intérêts et de des aspirations légitimes des provinces productrices et dans celui propre à la gestion de l'économie canadienne.

Pour cette raison, il serait utile d'étudier les questions des ressources, des ressources au large des côtes, des pêches et des pouvoirs en matière économique dans un contexte unique, même si elles seront négociées séparément. C'est le contexte qui se prête le mieux à la conclusion d'une entente globale satisfaisant tous les gouvernements.

À notre réunion du 17 juin, j'ai pris l'engagement de déposer aujourd'hui un texte général sur les pouvoirs touchant l'économie. J'aimerais déposer ce document immédiatement parce que nos discussions sur les ressources doivent être reliées aux cinq principes fondamentaux de la gestion économique:

- 1) le maintien d'une union économique au Canada;
- 2) la redistribution des revenus entre les particuliers et les régions;
- 3) la promotion et l'orientation du développement économique;
- 4) la stabilisation de l'économie dans son ensemble;
- 5) la direction des relations économiques internationales.

Dans le contexte de pouvoirs touchant l'économie, j'ai l'intention, d'ici au mois de septembre, de me concentrer sur les moyens à prendre pour préserver et améliorer notre union économique au Canada. J'en aurai d'ailleurs plus long à dire à ce sujet au cours de cette semaine. Pour le gouvernement du Canada, cependant, tout accord qui pourrait être conclu relativement aux autres questions d'intérêt économique de la liste de négociation devra être compatible avec ces cinq principes fondamentaux qui sont nécessaires à la bonne gestion de l'économie nationale.

Je tiens à répéter que le gouvernement fédéral ne cherche pas à obtenir un grand nombre de nouveaux pouvoirs dans le do-

maine économique. Nous disposons actuellement des moyens nécessaires pour gérer l'économie du pays.

Nous devons toutefois placer nos discussions dans le contexte des cinq principes que je viens de citer, de façon à nous assurer, à tout le moins, dans les négociations des jours prochains, que nous ne cédon rien d'essentiel à la gestion de l'économie.

Je suis conscient de l'importance historique que l'Ouest du Canada et le Québec ont toujours accordée à la propriété de leurs ressources; j'admets aussi que les provinces de l'Atlantique voient enfin la possibilité d'assurer leur prospérité économique grâce à la mise en valeur des ressources au large de leurs côtes. Ces deux facteurs s'inscrivent étroitement dans le contexte où j'aimerais voir nos discussions se dérouler.

Lors des négociations qui ont eu lieu d'octobre 1978 à février 1979 sur la question de la propriété des ressources et du commerce interprovincial, le gouvernement du Canada a participé à l'élaboration d'un «Meilleur avant-projet» avec lequel vous êtes tous familiers.

Ce projet n'a même pas obtenu l'appui des provinces productrices d'énergie. De plus, le gouvernement du Canada et celui d'autres provinces ont eu de sérieuses réserves sur des sections du projet. Par conséquent, nous devrions réexaminer certaines de ses composantes.

Néanmoins, j'aimerais souligner encore une fois que nous souhaitons voir inscrit dans la nouvelle Constitution canadienne un énoncé explicite des droits de propriété des provinces sur les ressources et de leurs responsabilités en matière de mise en valeur et de gestion. De plus, je tiens à réitérer notre position selon laquelle la Constitution doit permettre aux provinces productrices de lever des taxes indirectes de façon non discriminatoire.

Enfin, j'aimerais souligner encore une fois le rapport étroit qu'il y a entre les discussions que nous tiendrons sur ce sujet et celles qui porteront sur les pouvoirs touchant l'économie. Sans entrer dans les détails, il est évident que les progrès réalisés sur cette dernière question faciliteront nos délibérations en ce qui concerne les ressources.

Il y a plusieurs questions que j'ai passées sous silence dans ma déclaration préliminaire et d'autres que je n'ai abordées que brièvement. Cependant, je reviendrai en temps et lieu sur chacune de ces questions lorsque nous passerons en revue pour la première fois les douze points prévus pour les échanges constitutionnels de cet été.

CLAUDE MORIN

Québec attend des discussions des changements réels



Voici le texte de la déclaration liminaire faite hier par M. Claude Morin, ministre des Affaires intergouvernementales du Québec, à la reprise des travaux du Comité permanent des ministres qui se réunit à Montréal cette semaine.

du Québec. D'ailleurs, tous les porte-parole du NON se sont à l'époque entendus pour affirmer qu'un NON signifierait en réalité un OUI à une réforme en profondeur du régime politique actuel.

Et si nous nous trouvons ici réunis aujourd'hui, si tôt après le référendum, la raison en est que tous ressentent — du moins nous le présumons — qu'il faut maintenant donner une substance conve-

nable à la réponse référendaire. Autrement dit, les Québécois veulent désormais mesurer la dimension réelle, tangible et concrète des promesses de renouveau que le NON était censé contenir.

II-LES ATTENTES DES QUÉBÉCOIS

Les négociations que nous entreprenons n'ont, en fait, de sens que si elles mènent vraiment à des changements réels dans le sens désiré par le Québec.

Or, la réforme constitutionnelle soulevée au Québec des attentes considérables. Depuis maintenant une quinzaine d'années, toutes les tentatives de révision ont avorté et, chaque fois, elles ont déçu les Québécois. Pourquoi? Parce que chaque fois on est passé à côté des véritables problèmes et que l'on a fini par se concentrer sur l'étude de sujets fragmentaires, disparates ou de portée limitée par rapport aux difficultés de fond qu'éprouvait le Québec et qui, pour lui, justifiaient une révision en profondeur de notre cadre politique.

Une nouvelle fois donc, nous recommandons aujourd'hui un autre exercice constitutionnel. Celui-ci découle directement du référendum québécois, même si

parmi les problèmes à résoudre plusieurs sont ressentis par d'autres provinces que le Québec: il s'agit là d'une réalité dont nous sommes tout à fait conscients.

Qu'attendons-nous, comme Québécois, de la reprise des négociations?

D'abord qu'elles tiennent résolument, ouvertement et franchement compte de ce qu'on pourrait considérer comme un commun dénominateur chez les Québécois: à savoir qu'il existe, chez nous, une société distincte, qui veut être reconnue comme telle, qui est libre de décider de son avenir et qui tient à conserver chez elle et pour elle, ainsi qu'à les acquérir lorsqu'ils lui manquent, les instruments culturels, économiques et linguistiques lui permettant de s'affirmer et de se développer selon ses aspirations et ses besoins propres.

Nous attendons ensuite de ces négociations qu'elles conduisent à une clarification du partage des pouvoirs et à une diminution significative des chevauchements fédéraux-provinciaux.

Nous attendons enfin que ces nouvelles négociations confirment que, dans le régime fédéral, le gouvernement central considère les provinces non pas comme des entités administratives régionales qu'il lui faut constamment surveiller,

mais comme des partenaires majeurs et responsables, à qui on peut et doit faire confiance.

En somme, les Québécois s'attendent, à la suite du référendum et des promesses qu'on leur a faites, qu'il y ait, du côté fédéral, des preuves manifestes d'un déblocage constitutionnel vraiment appréciable. Ils s'attendent à découvrir, du côté fédéral, une approche originale et imaginative à la solution de problèmes déjà si anciens qu'ils font en quelque sorte partie d'un contentieux permanent. Autrement, les Québécois auront l'impression d'avoir été roulés.

III— L'ATTITUDE DU QUÉBEC

Comme nous n'avons que deux mois devant nous pour tenter de nous entendre sur des sujets dont certains sont discutés sans succès depuis des années, on peut comprendre que la liste des questions retenues pour étude soit plutôt brève. Le Québec n'accepterait toutefois pas que le court délai imposé serve d'excuse commode pour remettre à plus tard des sujets intéressants les provinces, sous prétexte qu'ils seraient complexes, alors qu'on porterait une plus grande attention aux questions jugées prioritaires par Ottawa. La brièveté de la liste nous force aussi à laisser de côté des sujets encore plus importants que ceux qui seront abordés — le Québec pourrait ici en mentionner plusieurs — et qui, souvent, ont une influence directe et immédiate sur les thèmes retenus. En outre, dix des douze points de notre programme n'offrent aucune nouveauté puisqu'ils proviennent intégralement d'ordres du jour de conférences antérieures s'échelonnant de 1968 à 1979.

Ces réserves n'affectent cependant rien l'esprit positif et ouvert dans lequel

nous entreprenons les présentes négociations.

1) Nous sommes ici, comme il convient, pour défendre les droits et les intérêts des Québécois, sans pour autant ignorer ceux des autres citoyens du Canada. Notre volonté d'affirmation se double donc d'une volonté de compréhension.

2) Nous sommes également ici pour en arriver à des ententes aussi nombreuses que possible. En somme, nous voulons des résultats.

3) Nous ferons valoir nos points de vue et nous les défendrons en visant toujours à ce que les résultats éventuels des négociations reflètent les attentes concrètes des Québécois.

4) Notre première préoccupation, comme cela a toujours été le cas pour le Québec depuis maintenant une quinzaine d'années, demeure le partage fédéral-provincial des pouvoirs. À cet égard nous nous en tenons au consensus interprovincial unanime dégagé par les premiers ministres des provinces, à Régina, en août 1978.

5) Sur chacun des sujets retenus pour étude, nous présenterons pour discussion des propositions précises dont la teneur correspondra, nous le croyons, à la volonté des Québécois dans leur ensemble.

6) Parce que nous tenons absolument à ce que les citoyens soient adéquatement informés, nous nous ferons un devoir de rendre ces propositions publiques dès leur dépôt à la table de négociation. Nous respecterons évidemment la discrétion qui s'impose quant aux vues exprimées par tel ou tel gouvernement.

7) Nous profiterons d'une Commission parlementaire qui aura lieu, à Québec, les 14 et 15 août prochain, pour présenter un rapport d'étape sur les négociations qui se seront déroulées ici là et pour faire le point avec nos collègues de l'Assemblée nationale du Québec.

Le silence des femmes sur leur sexualité

par Micheline Carrier

Si la décennie 1970-80 a été celle de la prise de parole des femmes, dans le domaine de la sexualité elles n'en sont qu'au balbutiement. Ce n'est pas parce que trois ou quatre artistes, deux ou trois écrivaines et autant de chansonniers-poètes ont commencé à s'exprimer sur le sujet qu'on peut identifier une véritable prise de parole.

Le discours sur la sexualité, aussi bien le masculin que le féminin, n'est pas vraiment commencé au Québec. Au cours de la décennie écoulée, on a bien plus parlé de fesses que de sexualité, comme si le défoulement collectif des années 60 n'en finissait plus de finir. Les films dont l'intrigue se situe en bas de la ceinture connaissent un succès croissant, la porno la plus vulgaire et la plus violente fait des adeptes chez les tout jeunes hommes qui n'auraient pourtant pas les raisons de leurs aînés d'y chercher des compensations, si tant est que la porno serve d'exutoire comme le soutiennent ses avocats; la tolérance s'accroît depuis quatre ou cinq ans envers l'abus du corps féminin perçu comme marchandise, la violence physique et sexuelle augmente aussi et on parle d'une ère de libération! S'agit-il de la libération de la sexualité ou de la libération des sentiments agressifs refoulés?

On a quelque doute, en tout cas, sur les changements qui sont censés avoir transformé profondément les attitudes et les comportements des Québécois depuis la

rupture avec une morale trop rigide. On se demande s'ils n'ont pas parfois la nostalgie d'un ancien carcan auquel ils cherchent à en substituer un nouveau. Point commun à l'ancien et au nouveau: les femmes font encore les frais de la répression nouvelle vague.

Au cours des années 70, deux courants d'opinions se sont manifestés avec plus de vigueur qu'au cours de la décennie précédente. D'une part, des groupes importants refusent toute forme d'éducation sexuelle en-dehors de la famille sous prétexte que cette éducation est une responsabilité qui incombe aux parents. On n'a pas trace de résultats tangibles significatifs de ce rôle prépondérant des parents et on se demande s'il reste théorique. D'autre part, la propagande de l'industrie pornographique distille avec une agressivité sans précédent le mépris de la sexualité humaine en la réduisant à des techniques sans rapport avec l'épanouissement de la personne, et cette propagande a plus de résultats que la pseudo-éducation sexuelle.

Ces deux courants apparemment contradictoires se rejoignent dans une même forme de répression. Chacun à sa façon, les deux nient la sexualité en tant que dimension intégrée de l'être, le premier courant en espérant en faire abstraction, le second par l'exploitation abusive d'organes génitaux. Les deux sont répressifs pour la sexualité des femmes: les opposants à l'éducation sexuelle sont, pour la plupart, des adhérents inconditionnels aux doctrines morales rigides de l'Église catholique, laquelle n'a jamais reconnu aux femmes la libre possession de leur corps et n'a que toléré la liberté sexuelle des hommes; les pornocrates réduisent le corps féminin sexué à rien de plus qu'un objet de défoulement.

Chaque courant obéit à ses normes propres. Lesquelles sont les plus répressives pour les femmes: les normes du pape, qui leur nie le droit à la contraception, à l'interruption de grossesse, à la possession de leur corps et à une vie sexuelle autre qu'administrée par les pouvoirs civils et religieux (mariage), ou les normes du pornocrate qui érige la domination en principe de libération? Pape et pornocrate réalisent une même mise en tutelle du corps féminin.

Évoluant entre ces deux courants, les femmes vivent l'ambiguïté face à leur sexualité. Cette ambiguïté tient à la nature de cette sexualité diffuse, qui se vit dans tout leur être et plonge ses racines dans leur vie affective, cette sexualité confrontée à des modèles réducteurs, cacophoniques, morbides, la plupart modèles masculins. En 1980 comme en 1950, s'interroger sur leurs échanges sexuels avec leurs partenaires, c'est souvent pour les femmes remettre en cause la façon et aussi les raisons de ces échanges. Les hommes n'ont-ils pas assez reproché aux femmes de teinter leur vie sexuelle de sentiment, de ne pouvoir compartimenter les différents niveaux de connaissance (sensoriel, affectif, sexuel, intellectuel, spirituel), autrement dit de concevoir la personne

comme un tout et la vie humaine comme un amalgame d'expériences.

Et pourquoi devrait-il en être autrement si les femmes éprouvent et vivent ainsi leur vie? Pourquoi devraient-elles renier une dimension ou l'autre d'elles-mêmes, la séparer pour se conformer aux modèles des autres? Le droit au plaisir n'implique pas qu'on calque les comportements des partenaires, qu'on se force pour adopter le même rythme de renouvellement des partenaires si cela ne correspond pas à un besoin personnel profond.

Après bien des efforts pour vivre leur sexualité comme on voulait la leur faire vivre, c'est-à-dire comme un simple jeu d'organes détachés, des femmes (et des hommes aussi) se retrouvent toujours en quête de la même plénitude dans leur vie amoureuse. Plusieurs femmes préfèrent se taire au lieu d'exiger le respect de leurs besoins et de leurs attentes en ce domaine, et elles se taisent parce qu'elles savent qu'une remise en question du partenariat sur le plan sexuel aboutit souvent à une révision globale de l'ensemble de la relation. Comme les adolescentes de toutes les époques, les femmes adultes ont souvent peur leurs partenaires si elles ne se soumettent pas, ce qui traduit une insécurité affective, corollaire de la traditionnelle dépendance féminine. Quoi qu'on en dise, les femmes ont peu changé sur ce plan, les féministes comme les autres: elles expriment le tout sous un nouveau maquillage.

Les femmes n'ont pas vraiment commencé à exprimer leurs points de vue en dehors des schèmes sexuels imposés par

le «grand manager», l'homme. L'attitude des hommes y est parfois pour quelque chose sans être la cause unique de l'hésitation féminine. Il y a quelques mois, lors d'un échange avec un groupe (une quarantaine de femmes et deux hommes), je rapportais que des femmes avaient suggéré d'exprimer dans des magazines et des films un véritable érotisme féminin afin de neutraliser la propagande porno. Sans même me laisser terminer ni laisser quiconque exprimer un avis sur le sujet un intellectuel afficha son mépris pour une telle suggestion. Selon lui, les femmes voulaient vivre une sexualité sublimée, romantique ou à l'eau de rose. Si le terrorisme moral tient lieu de dialogue pour plusieurs hommes, on ne s'étonne pas que les femmes s'enferment dans le mutisme.

D'ailleurs, des «psy» les aident parfois à se faire violence pour s'adapter aux normes de l'autre, sans égard à leurs propres attentes. En 1980, des sexologues masculins ont du succès quand ils définissent l'érotisme au féminin, bien entendu en fonction des règles masculines, malgré les détours qu'ils prennent pour ne point effrayer leur clientèle. Les hommes seraient outragés que des femmes leur dictent l'érotisme au masculin, mais ils trouvent naturel de leur imposer un «imaginaire érotique» en fonction du culte du phallus.

Ce qui étonne, ce n'est pas que des hommes récupèrent les quelques expressions autonomistes des femmes pour les mieux orienter et utiliser à leurs fins. On en a l'habitude. C'est qu'après dix ans d'un féminisme actif, les femmes soient

prêtes à écouter les premiers gourous venus et, d'autre part, à se soumettre à un néo-impérialisme sexuel, une forme de domination millénaire qui, comme le caméléon, ne fait que changer de couleur. Passe que les femmes n'aient pas encore récupéré le discours sur leur propre sexualité en exprimant carrément leurs attentes et leurs besoins. Mais que dire de ce silence, lieu de fuite privilégiée des femmes, devant une sexualité faufouée, déformée, niée par toute une propagande porno avilissante pour elles? Ce silence serait-il approbation ou aveu d'impuissance, prostration de personnes brisées ou de personnes obligées de vivre par partenaires interposées des modèles qui les dépriment et les culpabilisent? On ne le saura que si les femmes parlent et si on ne les interrompt pas de peur de voir remis en question l'ordre sexuel établi.

On a tant ancré dans le cœur des femmes le sentiment qu'elles étaient responsables de tout, y compris des abus dont elles sont victimes, elles ou leurs semblables. Elles cherchent parfois à cacher des sentiments d'insécurité et de culpabilité sous des dehors qui sonnent faux (elles me pardonneront de le dire). Il n'y a pas si longtemps, n'était-il pas à la mode, dans certains milieux, d'afficher ses conquêtes réelles ou imaginaires? Pure imitation de fanfaronnades masculines. Les femmes se sont heureusement libérées de l'obligation de s'accrocher à un seul être jusqu'au-delà de la mort, mais point n'est besoin d'établir des palmarès, de montrer ses trophées ou de se convertir en «swinger».

Suite à la page 14

Chrétien: protéger les droits et promouvoir le bien-être des Canadiens

par Rodolphe Morissette

Plus que de réorganiser les pouvoirs entre les gouvernements fédéral et provinciaux, il s'agit de «protéger des droits fondamentaux des Canadiens».

Telle est la perspective dans laquelle conçoit les négociations fédérales-provinciales qui se sont ouvertes hier à Montréal M. Jean Chrétien, ministre fédéral de la Justice et responsable des relations fédérales-provinciales, qui, avec son homologue de la Saskatchewan, M. Roy John Romanow, coprésident des assises d'été qui doivent préparer la voie à la rencontre des premiers ministres du Canada et de ses provinces en septembre.

À l'ouverture des travaux, M. Chrétien, dans sa déclaration d'ouverture, a indiqué en effet le cadre des pourparlers qui s'amorcent, tel qu'il le conçoit quant à lui. Il fait continuellement référence au «peuple du Canada», aux «Canadiens» et au «droits des citoyens canadiens», plutôt qu'aux provinces, et voilà qui fait écho aux récents propos du premier ministre du Canada, notamment à ceux qu'il a eus à Winnipeg le week-end dernier.

«Le but de ces négociations», a dit M. Chrétien, «est de rétablir l'équilibre entre les deux ordres de gouvernement». Et l'objectif de cet équilibre «doit être le bien-être du peuple canadien». Il s'agit de «protéger les droits fondamentaux des Canadiens et de promouvoir le bien-être de nos citoyens, et non seulement de réorganiser les pouvoirs de nos gouvernements», a-t-il dit.

Suit une mise en garde aux provinces: il faut éviter «un processus d'échange de droits des citoyens contre des pouvoirs

des gouvernements» — une remarque qui a soulevé l'ire du solliciteur général du Manitoba, M. Gerry Mercer, qui a répliqué qu'une province pouvait tenir à garantir les droits des citoyens sans avoir envie de les «enchâsser» dans une Charte des droits.

Il est sans doute légitime, continue M. Chrétien, de parler de partage des pouvoirs, «mais, précise-t-il encore, nous ne devons pas oublier l'objectif ultime», soit le bien-être des citoyens. Et voilà qui doit impliquer «des concessions mutuelles». Le ministre ajoute qu'il importe d'en arriver à une entente sur la meilleure charte possible des droits des Canadiens, sur le meilleur préambule possible pour une nouvelle constitution canadienne et sur la meilleure formule possible de rapatriement de la constitution.

Deuxième volet de l'argumentation: toute discussion sur le partage des pouvoirs doit être marquée par celle des «pouvoirs économiques» et, à son tour, celle-ci doit être inspirée, au cours des pourparlers de l'été et de l'automne, de ce principe premier de l'économie canadienne, soit «l'union économique».

Lors de la rencontre des ministres chargés des Affaires constitutionnelles à Ottawa, le 17 juin, M. Chrétien avait promis pour aujourd'hui une déclaration sur «les pouvoirs économiques». Or dans le texte déposé par le ministre hier, M. Chrétien traite des cinq grandes fonctions économiques du pays et de son gouvernement central: l'union économique, la redistribution économique (emploi et inflation) et les relations économiques internationales. Et pour le ministre, c'est la première de ces cinq fonctions, l'union éco-

nomique, qui doit marquer particulièrement les pourparlers et les négociations en cours.

À ce sujet, M. Chrétien rappelle les objectifs de la constitution actuelle, qui font du Canada «une région au sein de laquelle les biens et services peuvent être achetés et vendus par les diverses parties qui la composent sans qu'ils fassent l'objet de droits de douane ou d'autres barrières, et où aucun obstacle d'ordre fiscal ou juridique ne vient entraver la circulation des particuliers ou des capitaux».

Le texte de M. Chrétien donne ensuite à entendre que le fédéral, en matière économique, n'a pas assez de pouvoirs actuellement pour maintenir «l'union économique» idéale du Canada: «Son maintien (de l'union économique) n'est pas suffisamment assuré par la constitution».

M. Chrétien note que les provinces jouissent de certaines compétences en matière économique, mais que l'exercice de certaines d'entre elles, notamment les mesures fiscales adoptées par les autorités provinciales, n'a plus l'orientation qu'il devrait avoir idéalement.

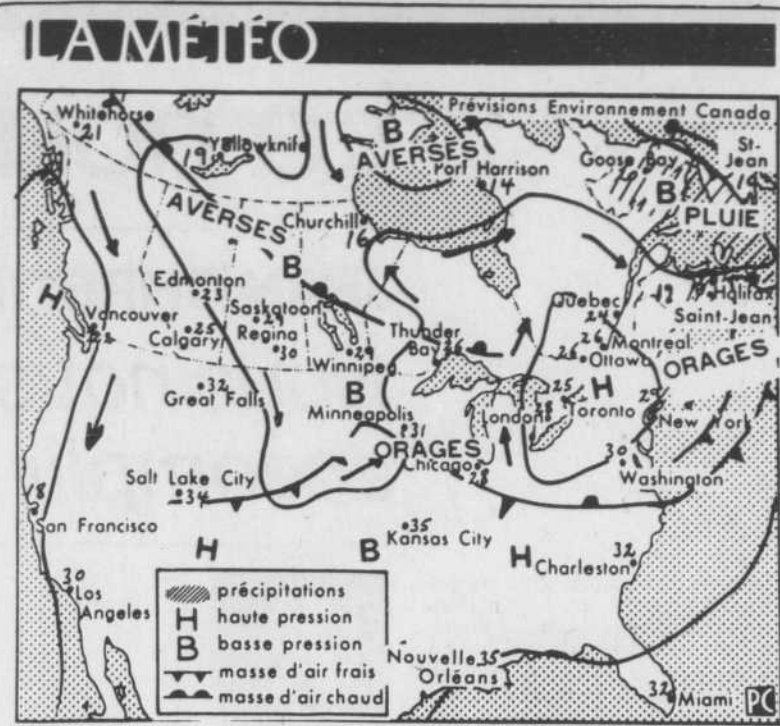
Deux poches d'insatisfaction pour Ottawa à ce sujet se dégagent clairement. Le gouvernement central voit d'un très mauvais oeil le fait que les provinces, comme le Québec, l'Ontario et Terre-Neuve, promulguent des règlements qui réduisent la mobilité pancanadienne de la main-d'œuvre, dans le domaine de la construction, par exemple. Ottawa montre également beaucoup d'insatisfaction devant le fait que des provinces pratiquent une politique d'achat préférentiel sur leur territoire respectif. Le Québec ne s'en cache nullement; l'Ontario pratique

une politique semblable, mais moins officiellement.

Ottawa voudrait par conséquent resserrer la vis en l'occurrence. Il voudrait par exemple étendre la libre circulation des biens entre les provinces, non seulement aux «articles», mais encore «aux services, à la main-d'œuvre, au capital et peut-être aux entreprises». On songera spontanément aux ressources hydro-électriques — «bonne question!» ont acquis les fonctionnaires fédéraux hier.

Et comment Ottawa envisage-t-il de récupérer ses pouvoirs économiques qui lui manquent? On en revient à la Charte des droits et libertés. «Il y a aussi la possibilité dit M. Chrétien, d'avoir recours à la Charte des droits, afin d'atteindre partiellement cet objectif économique», au sujet duquel l'article 121 de la constitution actuelle reste imprécis. Comment, enfin, une Charte des droits pourrait-elle disposer du problème que pose Ottawa? Le projet de loi fédéral (fédéral) de réforme de la constitution (C-60) de 1978 en donnait une idée et M. Chrétien en rappelle le contenu: «le gouvernement fédéral proposait que tout citoyen canadien jouisse d'une pleine liberté de mouvement, ce qui contribuerait à favoriser la mobilité de la main-d'œuvre et des services professionnels dans l'union économique canadienne».

Voilà qui confirme la perspective que le fédéral suggère aux pourparlers constitutionnels. Les représentants des provinces sont évidemment restés hier sur leur faim. M. Chrétien a promis de remettre un nouveau texte aujourd'hui, qui apportera des précisions sur les pouvoirs économiques qu'Ottawa veut faire préciser.



Abitibi, Témiscamingue, réservoirs Cabonga et Gouin, Pontiac, vallées de la Gatineau et du Lièvre: ciel variable, maximum 22. Jeudi: généralement ensoleillé.

Laurentides: ciel variable, vent modéré. Maximum 22. Jeudi: ensoleillé et passages nuageux.

Outaouais: ensoleillé et passages nuageux, vent modéré, maximum 24. Jeudi: ensoleillé et passages nuageux.

Montréal: ensoleillé et passages nuageux, vent modéré, maximum 24. Jeudi: ensoleillé et passages nuageux.

Trois-Rivières, Drummondville, Québec: ciel variable, possibilité d'averses en matinée, vent modéré, maximum 22. Jeudi: peu de changement.

Estrie et Beauce: ciel variable, maximum 24. Jeudi: ensoleillé et passages nuageux.

Lac-St-Jean, Saguenay, Mauricie, Parc des Laurentides: nuageux avec éclaircies, vent modéré, maximum 20.

Jeudi: ciel variable. Rivière-du-Loup, La Malbaie, Rimouski, Matapédia, Ste-Anne-des-Monts, Parc de Gaspésie: nuageux, averses et possibilité d'orages isolés, vent modéré, maximum 20. Jeudi: généralement nuageux.

Gaspé: nuageux, quelques averses et possibilité d'orages isolés, vent modéré, maximum 20. Jeudi: généralement nuageux.

Baie-Comeau, Sept-Îles: nuageux, quelques averses et possibilité d'orages, vent modéré, maximum 17. Jeudi: généralement nuageux.

Basse-Côte-Nord, Anticosti, ouest de Natashquan: nuageux, quelques averses et possibilité d'orages, maximum 15. Jeudi: nuageux et averses.

Basse-Côte-Nord, Anticosti, est de Natashquan: passages nuageux en matinée, ennuagement en après-midi, maximum 15. Jeudi: nuageux et averses.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Communications

leur caractère canadien et que les normes techniques soient préservées. Quant à la radiodiffusion, ensuite, le gouvernement fédéral «se penchera» sur les demandes des provinces «à l'égard des éléments locaux de la radiodiffusion», quand les pourparlers relatifs à la télédiffusion auront «progressé suffisamment». Enfin, Ottawa veut bien transférer aux quatre provinces citées la compétence quant à la régie des fonctions intraprovinciales des télécommunicateurs suivants, actuellement régis par le CRT: les compagnies de téléphone Nova Tel, BC Tel et Bell Canada.

Au sujet de cette dernière question, M. Jean-Paul L'Allier, conseiller de M. Claude Morin, ministre des Affaires intergouvernementales du Québec, a déclaré hier que ce que demande Québec, avec d'autres provinces, c'est plutôt que la téléphonie, entre autres domaines, puisse être régie par des organismes interprovinciaux, tout en laissant les provinces être les maîtres d'œuvre sur leur territoire respectif. M. Morin a ajouté qu'en l'occurrence, les provinces ne devraient pas avoir à subir «l'arbitrage paternaliste et autoritaire du gouvernement fédéral».

Enfin, la thèse fédérale, qui reprend essentiellement les propositions d'Ottawa sur les télécommunications déposées à Halifax en novembre 1978, donnent à penser que le fédéral tentera de justifier ses points de vue sur les communications — comme sur bien d'autres questions litigieuses en matière de partage des pouvoirs, d'une sorte de supercharte des droits et libertés.

Les neuf propositions de 1978 parlent constamment, en effet, de «droits» et de «libertés» des «Canadiens». On dit par exemple que «les télécommunications doivent être effectivement contrôlées par des Canadiens», que «les entreprises de radiodiffusion doivent demeurer la propriété de Canadiens», que la participation du gouvernement à la réglementation des télécommunications «ne devrait pas nuire à la liberté d'expression»; qu'il importerait que soit reconnue «la liberté d'accès aux services offerts» par les entreprises de télécommunications; que tous les Canadiens «ont droit aux services de radiodiffusion dans les deux langues», etc.

Bref, tandis que les provinces parlent de partage de compétences, Ottawa insiste sur l'indivisibilité des droits et libertés.

◆ Progrès

Cette opinion était également partagée par le ministre des Affaires intergouvernementales de l'Ontario, M. Tom Wells, qui a déclaré, au sortir de la rencontre, que cette première journée avait été très positive.

Même s'il s'est dit, lui aussi, satisfait de ces premiers pourparlers, M. Claude Morin, ministre des Affaires intergouvernementales du Québec, s'est toutefois montré beaucoup plus réservé, signalant notamment que cette première journée avait été exclusivement consacrée à un tour de table général sur la première moitié des sujets mis à l'ordre du jour et que les véritables négociations n'étaient donc pas encore entamées.

De plus, M. Morin n'a pas du tout la même interprétation que M. Chrétien du fait que trois sujets aient été confiés à des comités de fonctionnaires. Selon lui, cette décision a été prise «pour gagner du temps» et non pas parce que des accords sont en vue.

M. Morin a même singlé que l'un de

ces sujets, le droit de la famille, avait déjà fait l'objet d'une entente lors de rencontres constitutionnelles antérieures et que cette entente est maintenant remise en question par certaines provinces qui ne veulent pas de cette juridiction et par le gouvernement fédéral qui désirerait maintenant que le transfert de cette juridiction aux gouvernements provinciaux s'accompagne de l'obligation pour ces dernières de respecter certaines normes nationales dictées par le Parlement canadien.

Une autre province, le Manitoba, a fait part de son mécontentement en émettant un communiqué dans lequel elle se plaint du fait que M. Chrétien se soit servi de sa déclaration d'ouverture pour blâmer certaines provinces de vouloir troquer des droits fondamentaux contre des transferts de pouvoirs.

Ainsi, la délégation du Manitoba a soutenu que cette province a toujours respecté les droits fondamentaux de ses citoyens et qu'elle continuera de le faire dans l'avenir, même si elle s'oppose à l'inscription de certains de ses droits, notamment les droits linguistiques, dans la constitution.

Quoi qu'il en soit, ce débat reprendra probablement des aujourd'hui alors que la Charte des droits sera directement abordée par les participants.

Hier, les représentants des onze gouvernements se sont plutôt contentés de lire des déclarations préliminaires indiquant leur façon d'aborder ces pourparlers et de faire un tour d'horizon des six premiers sujets inscrits à l'ordre du jour. Outre les trois mentionnés plus haut, ces sujets sont la propriété des ressources, le Sénat et les péches.

Ils poursuivront aujourd'hui ce tour d'horizon en abordant cette fois-ci l'autre moitié de la liste, soit les ressources au large des côtes, la péréquation, la Charte des droits, le rapatriement de la constitution, les pouvoirs sur l'économie et la déclaration de principes.

Ces tours de table permettent à chaque gouvernement d'exprimer sa position sur chacun des sujets mais ne constituent pas en soi des négociations qui, elles, ne devraient débuter qu'en fin de journée aujourd'hui ou encore demain matin.

Pour ce qui est des déclarations préliminaires, tant celles du gouvernement fédéral que celle du gouvernement du Québec ont repris hier des thèmes déjà bien connus.

C'est ainsi que, dans la foulée de ce qu'a dit M. Trudeau à Winnipeg vendredi soir, M. Chrétien a établi une différence très nette entre les sujets qui intéressent directement le bien-être des citoyens et ceux qui touchent les pouvoirs respectifs des deux ordres de gouvernement.

Selon M. Chrétien, qui a réaffirmé la volonté du gouvernement central d'en arriver rapidement à une réforme constitutionnelle, surtout en ce qui a trait aux premiers sujets, il est «irresponsable» de vouloir troquer les droits des citoyens contre de nouveaux pouvoirs provinciaux.

C'est à cette déclaration, qui visait entre autres une intervention faite la semaine dernière par le premier ministre de la Nouvelle-Écosse, M. John Buchanan, que le Manitoba a vivement réagi.

M. Chrétien a de plus insisté sur le fait que tout ce qui touche la redistribution des pouvoirs devrait faire l'objet de concessions mutuelles. Ainsi, selon un texte remis hier aux journalistes, le gouvernement d'Ottawa envisage pareilles concessions en qui concerne l'économie, afin de préserver l'union canadienne et le marché commun déjà existant.

Estimant avoir déjà l'essentiel des pouvoirs nécessaires pour bien gérer l'économie du pays, Ottawa estime cependant que les restrictions provinciales au sujet de la mobilité de la main-d'œuvre ainsi que les politiques d'achat de certaines provinces contrarient aux libertés fondamentales et nuisent à la libre circulation des biens et services. Il souhaite donc qu'une nouvelle constitution lève toutes ces entraves.

Toujours au sujet de l'économie, M. Chrétien a de plus affirmé qu'il pourrait être souhaitable pour le mieux-être des citoyens que certains pouvoirs fédéraux soient élargis, notamment en vue de combattre l'inflation.

La délégation fédérale a enfin déposé une proposition visant à donner à quatre provinces, dont le Québec, le pouvoir de réglementer les activités des compagnies de télécommunications oeuvrant sur son territoire. À ce niveau, la proposition fédérale a été qualifiée de «maigre cadeau» par l'ex-ministre des Communications du Québec, M. Jean-Paul L'Allier. M. L'Allier agit à titre de conseiller de la délégation du Québec en matière de Communications.

Pour sa part, M. Claude Morin a lu une longue déclaration dans laquelle il reprend l'essentiel des principes de négociation déjà évoqués par le premier ministre, M. René Lévesque, à la suite de

l'échec référendaire.

C'est ainsi que le Québec place au premier rang de ses priorités la reconnaissance de la dualité canadienne et du fait que cette province constitue une société distincte.

«Nous voulons que les résultats de ces négociations tiennent compte du fait qu'il existe chez nous une société distincte, qui veut être reconnue comme telle, qui est libre de décider de son avenir et qui tient à conserver chez elle et pour elle, ainsi qu'à l'acquiescer lorsqu'ils lui manquent, les instruments culturels, économiques et linguistiques lui permettant de s'affirmer et de se développer selon ses aspirations et ses besoins propres», a dit hier M. Morin.

Le Québec désire également que ces négociations, desquelles il attend un véritable déblocage, confirment le rôle des provinces comme «partenaires majeurs et responsables» et non «comme des entités administratives régionales qu'Ottawa doit sans cesse surveiller».

La délégation québécoise déplore que la liste de 12 sujets soit limitative et ne comprenne pas des sujets aussi importants que les pouvoirs généraux du gouvernement central mais se dit disposée à mener cette négociation de bonne foi et à mettre tout en oeuvre pour parvenir à des accords.

M. Morin a enfin déposé deux propositions concrètes sur la propriété des ressources et les communications. En plus de faire l'historique de la question et de motiver sa position, ces propositions vont justifier à inclure le texte constitutionnel que la province voudrait voir adopter.

Pour sa part, le ministre des Affaires intergouvernementales de l'Ontario, M. Tom Wells, a particulièrement insisté sur la nécessité qu'une nouvelle constitution permette de régler le contentieux entre Ottawa et certaines provinces au sujet des richesses naturelles.

Affirmant que cette question était l'une des plus épineuses mise à l'ordre du jour, M. Wells a souhaité que cette ronde de pourparlers permette d'établir un meilleur équilibre entre la propriété provinciale des ressources, que l'Ontario ne conteste pas, et la nécessité d'établir des politiques nationales qui permettent une meilleure redistribution de ces richesses.

◆ Phalangistes

Cependant, de nombreuses permanences du PNL dans la montagne au nord de Beyrouth ont été remises sans incident aux phalangistes et le siège central du parti à Beyrouth a été évacué hier soir par tous ses occupants, apprend-on de bonne source dans cette ville.

Le même repli a été constaté simultanément dans la caserne militaire du parti se trouvant à proximité du siège central, ajoutent les mêmes sources.

M. Pierre Gemayel, chef du parti phalangiste, et M. Camille Chamoun, chef du PLN se sont rencontrés hier pour tenter de promouvoir un cessez-le-feu. Ils ont déclaré qu'ils se réuniraient à nouveau aujourd'hui, après n'être apparemment par parvenus à trouver un terrain d'entente.

Les phalangistes demandent une fusion des deux milices, qui leur permettrait d'occuper des positions de commandement dans les régions sous contrôle chrétien au nord de la capitale.

Les affrontements ont été provoqués par une attaque concertée des phalangistes contre Safra, bastion du PNL situé à 25 km au nord de Beyrouth, où la résidence de M. Dany Chamoun a été mise à sac. M. Chamoun devait annoncer peu après sa démission du parti, déclarant son aversion pour la violence.

Enfin de source phalangiste, on affirme que soixante mercenaires étrangers, égyptiens, soudanais et pakistanais, arrêtés dans les rangs de la milice du PNL, étaient interrogés par les phalangistes, tandis que 30 autres au moins ont été tués au cours des combats.

Ces mercenaires, a-t-on précisé de même source, se trouvaient en majorité dans la zone de Safra.

D'autre part, au moment où, dans les zones chrétiennes, phalangistes et partisans du PNL s'entre-tuaient, lundi à Beyrouth-Ouest deux organisations «progressistes», «alliées» elles aussi, se battaient à l'aide de mortiers et d'armes semi-lourdes. L'acrochage a duré une heure.

Les deux mouvements, tous deux d'obédience nassérienne, les moubaitounes et l'Union socialiste arabe, s'étaient déjà affrontés dimanche soir dans la région du bord de mer, pour des raisons apparemment futiles mais qui occultent là aussi une lutte d'influence. Mais à la différence des phalangistes et du PNL cependant, ces deux mouvements ont peu de poids dans la vie du pays, partageant au côté d'une dizaine d'autres organisations «progressistes» plus ou moins représentatives une influence limitée à certains

quartiers. La commission parlementaire nationale de défense et de sécurité a adopté hier une recommandation appelant le gouvernement à confier à l'armée le maintien de l'ordre dans les zones troubles.

M. Selim Hoss, premier ministre, M. Nazem Qadri, ministre de l'Intérieur, et 20 députés représentant les différents partis ont participé à cette réunion.

Le gouvernement est favorable à un déploiement de l'armée partout où les forces légitimes sont absentes, a déclaré M. Hoss.

◆ Retombées

au coût de plus de \$2 milliards. Deux chantiers maritimes du Québec, la Davie Shipbuilding, de Lauzon, et la Marine Industries, de Sorel, font partie de quatre consortiums qui voudraient se voir octroyer ce contrat.

D'autre part, la question du prix du F-18 a dominé les entretiens que M. Gilles Lamontagne, ministre de la Défense, a eus hier au Pentagone avec M. Harold Brown, secrétaire d'État à la Défense.

Le gouvernement canadien voudrait en effet que les coûts de recherche et de développement du F-18 soient absorbés par les États-Unis et non inclus dans le prix de vente de cet avion.

Ces coûts augmentent sensiblement le prix de l'appareil F-18 dont le Canada a commandé, en avril, 137 exemplaires, livrables entre 1982 et 1989.

Le Pentagone a tenu à préciser hier, à l'occasion de la visite du ministre canadien de la Défense, qu'il n'avait nullement l'intention d'abandonner la production de ce nouvel appareil.

«Nous sommes dans l'ensemble satisfaits du programme de développement du F-18», a déclaré M. Tom Ross, porte-parole du Pentagone, qui a précisé que l'augmentation du coût de cet avion (plus de \$21 millions) était due à l'inflation.

Le F-18, un bi-réacteur capable de voler à la vitesse de mach 2, est destiné à remplacer les CF-101, les CF-104 et les CF-5.

Lors de son entretien avec M. Harold Brown, M. Lamontagne a également évoqué la question des récentes fausses alertes nucléaires déclenchées le mois dernier aux États-Unis par l'ordinateur du Commandement aérien de l'Amérique du Nord (NORAD).

Les problèmes de l'OTAN et l'accord de production commune américano-canadien de matériel militaire ont également été abordés. M. Lamontagne devait regagner Ottawa dans la soirée.

◆ Carter

(\$1,5 milliard).

Le plan d'aide de M. Carter risque par ailleurs de coûter cher aux Américains.

Une étude, transmise récemment à la Maison-Blanche, souligne notamment que ramener les importations de voitures étrangères à leur niveau de 1979, se traduira par une augmentation d'un milliard de dollars de ce que le public aura à payer pour acheter son moyen de locomotion préféré.

Sur le plan politique, le «coup de Detroit» de M. Carter semble avoir déjà atteint certains de ses objectifs. Plusieurs parlementaires démocrates ont exprimé publiquement leur vive satisfaction, cependant que du côté républicain, prévalait la colère.

Le président du Parti républicain, M. Bill Brock, a dénoncé violemment l'aspect «politique» de l'action de M. Carter, ajoutant: «M. Carter ne manque pas de culot pour se montrer à Detroit, une ville

La vente de Nordair d'ici quelques jours

M. Jean-Luc Pépin, ministre des Transports a confirmé hier en soirée qu'il avait entamé les pourparlers avec les différents groupes intéressés à l'acquisition de Nordair et qu'il annoncera d'ici quelques jours les termes et conditions de la vente.

Parmi les groupes intéressés à l'achat de Nordair, propriété de la société Air Canada, il y a d'une part le groupe composé par Québecair, la Société d'investissement Desjardins et la Great Lakes Airlines de London, Ontario et d'autre part, la Fédération des Caisses d'épargne économique et la corporation Manivik qui

qui a souffert de l'échec de sa politique économique».

Dans les milieux de l'industrie automobile, on précise que l'enquête de l'Administration américaine permettra sans doute avant septembre de dire avec certitude si les importations nuisent ou non aux constructeurs américains.

Les résultats de l'enquête pourraient ouvrir la voie à un accord de commercialisation avec les Japonais, avant l'élection présidentielle américaine du 4 novembre.

L'Administration américaine prendra des mesures d'assistance aux marchands de voitures et aux employés de l'industrie automobile réduits au chômage, a déclaré M. Carter.

Parmi ces mesures, des prêts de \$200 à \$400 millions en tout aux marchands de voitures, et l'octroi d'une aide d'une cinquantaine de millions de dollars aux communautés ouvrières les plus touchées par les licenciements.

Une commission permanente sera instituée pour que gouvernement, industriels et syndicats puissent continuer à étudier les moyens de revigorer l'industrie automobile, a dit M. Carter.

Selon la Maison-Blanche, le Japon a donné lundi à l'Administration américaine l'assurance qu'il n'augmentera pas la production de voitures destinées à la vente aux États-Unis.

À la fin de juin, les importations d'automobiles japonaises aux États-Unis s'élevaient à 2,2 millions de voitures par an.

◆ Ressources

vention sont d'accord.

Reconnaissant cependant la nécessité d'un meilleur partage de ces ressources à travers tout le pays, M. Morin s'est dit disposé à conclure, avec d'autres gouvernements provinciaux, des ententes en vue de garantir les approvisionnements et l'utilisation prioritaire des richesses naturelles du pays par des Canadiens.

«Le Québec serait disposé à s'engager vis-à-vis des autres provinces, s'il obtient un engagement similaire de leur part, à ce que ses richesses naturelles destinées à l'exportation leur soient en priorité offertes au prix escompté de l'extérieur», a-t-il dit hier.

Selon lui, ce genre d'ententes interprovinciales, conclues, a-t-il dit, «entre gouvernements provinciaux adultes et responsables», seraient bien meilleures pour le pays qu'une intervention «autoritaire et arbitraire du gouvernement central».

Pour l'instant, cette proposition n'a pas été vraiment discutée mais on peut d'ores et déjà présumer qu'elle recueillera peu d'assentiment, sinon ceux de l'Alberta et de Terre-Neuve avec qui Québec a toujours fait front commun sur ce genre de question.

Pour sa part, le ministre fédéral de la Justice, M. Jean Chrétien, a bien sûr reconnu hier que la proposition du Québec était très éloignée de la sienne mais s'est refusé à toute dramatisation en ajoutant qu'on n'en était qu'à l'aube des négociations et que bien des choses peuvent changer au cours des prochaines semaines.

M. Chrétien aurait fort mal réagi à la proposition du Québec en la qualifiant de «souverainiste», a-t-on appris d'autre part de bonne source.

◆ Le silence

Suite de la page 13

Les femmes sont très sensibles aux accusations qui fusent contre elles dès qu'elles s'écartent de l'ordre établi par les «grands managers». Pour donner le change, il arrive qu'elles tiennent un discours plus ou moins conforme à la réalité vécue, non point par fourberie mais pour tenter de dissimuler leur sensibilité, un peu comme certains hommes en rajoutent pour se valoriser quand ils racontent leurs exploits. C'est humain. D'autres se croient parfois tentées de payer de leur personne pour démontrer qu'elles ne sont pas ce dont on les accuse. Ce n'est pas précisément l'attitude d'une personne «libérée». Mais acheter la paix est devenu le réflexe, le mécanisme de défense de plusieurs. Elles concèdent sur un plan croyant y gagner sur un autre, à savoir leur vie affective, mais elles ne sortent pas toujours gagnantes de ce troc.

En dépit du fait que, de toute façon, plusieurs d'entre elles se retrouvent seules, les femmes ont souvent peur d'être placées si elles n'achètent pas la paix lors des différends d'ordre sexuel. Peur de la solitude sociale: la société reconnaît plus volontiers l'épouse de monsieur un-tel que la femme seule. Peur de la solitude affective en dépit du fait qu'une seule personne, fût-elle la plus douée de la planète, ne comble jamais la gamme si vaste des besoins affectifs d'une autre. Peur de la solitude physique et sexuelle bien que plusieurs, hommes et femmes, expérimentent que cette solitude est parfois plus pénible quand elle est vécue à deux. Peur de la solitude morale à laquelle, pourtant, tout être humain doit faire face épisodiquement, et un grand nombre de femmes y sont entraînées assez tôt.

Certes, cette peur de la solitude est la hantise naturelle de la personne humaine. Mais si elle incite des femmes à copier les modèles sexuels masculins les plus tristes, les moins épanouissants, qu'elles se souviennent qu'il ne leur a pas toujours réussi d'adopter la mystique masculine, par exemple dans le domaine du travail. Dans celui de la sexualité, les femmes doivent collectivement articuler leur propre discours, refuser qu'on le récupère ou qu'on le filtre. À l'heure actuelle, c'est le discours masculin qui occupe toutes les «ondes» et, trop souvent, il se confond avec le discours tronquant du pornocrate qui, loin d'exprimer la sexualité féminine, enseigne comment la mettre en tutelle.

9 juillet

par la PC et l'AP

1979: le secrétaire d'État américain Cyrus Vance met les sénateurs en garde contre le fait que toute initiative en vue d'amender les États-Unis si une tentative est faite en vue de renverser le gouvernement cubain de Fidel Castro; 1976: l'Ouganda demande à l'ONU de condamner Israël à la suite du raid de commando sur l'aérodrome d'Entebbe, qui a permis de délivrer des otages retenus à bord d'un avion d'Air France détourné par des pirates de l'air palestinien; 1971: la dernière base américaine protégeant la zone délimitaire au Vietnam est remise aux forces sud-vietnamiennes; 1963: signature d'un accord portant création d'une fédération malaise, qui comprend la Malaisie, Singapour, Sarawak et le Nord-Borneo; 1960: Moscou brandit la menace de fuser contre les États-Unis si une tentative est faite en vue de renverser le gouvernement cubain de Fidel Castro; 1915: reddition des forces allemandes au sud-ouest africain; 1834: la guerre civile éclate en Espagne où Don Carlos, frère du roi défunt Ferdinand VII, réclame le trône; 1818: proclamation de l'indépendance des provinces unies de la Plata (Argentine) vis-à-vis de l'Espagne; 1746: arrivée d'une flotte française à Pondichéry; 1686: formation de la ligue d'Augsbourg contre Louis XIV; 1553: le mariage d'Henri VIII d'Angleterre et d'Anne de Clèves est annulé par les convocations de Cantorbéry et de York.

Ils sont nés en 9 juillet: Edward Heath, homme d'État britannique (1916); le roi Hassan II du Maroc (1929).

A 16 h, Suzanne Jacob donne un spectacle au théâtre des Lilas, aux Floralies.

A 20 h 30, Les Concerts spirituels présentent l'organiste coréenne Yang-Hee Yun dans la grande basilique de l'Oratoire Saint-Joseph. Prix d'entrée: \$3.

Ouverture d'une exposition de sculptures au Centre d'art du Mont-Royal.